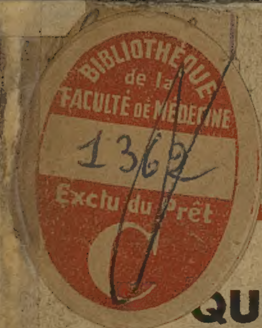


...ÈQUE SCIENTIFIQUE BELGE

SECTION BIOLOGIQUE

QUELQUES ASPECTS DE L'ART PHARMACEUTIQUE ET DU MEDICAMENT A TRAVERS LES AGES

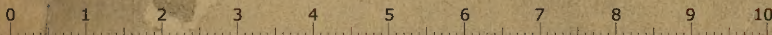
PAR

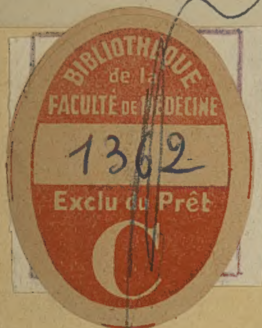
F. STERNON

Docteur de l'Université de Nancy
(mention pharmacie)
Professeur extraordinaire à l'Université
de Liège



MASSON ET CIE
ÉDITEURS, PARIS




BIBLIOTHÈQUE
de la
FACULTÉ DE MÉDECINE
1362
Exclu du Prêt

Quelques aspects de l'Art pharmaceutique et du Médicament à travers les âges

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE BELGE

SECTION BIOLOGIQUE

QUELQUES ASPECTS DE L'ART PHARMACEUTIQUE ET DU MEDICAMENT A TRAVERS LES AGES

PAR

F. STERNON

Docteur de l'Université de Nancy
(mention pharmacie)
Professeur extraordinaire à l'Université
de Liège





MASSON ET CIE, EDITEURS
LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS VI·
1933

AVANT-PROPOS

Πάντα ῥεῖ.
HÉRACLITE.

Le lecteur trouvera, dans le modeste travail que nous lui présentons ici, condensées en quelques pages forcément brèves et incomplètes, les différentes étapes parcourues par la profession pharmaceutique avant qu'elle ait réussi à s'établir sur les bases scientifiques que nous lui connaissons aujourd'hui.

Il verra comment, au cours des siècles, l'apothicairerie est parvenue à se libérer des autres professions qui cherchaient à se l'annexer et à la suite de quels efforts, de quelles luttes, parfois, elle a réussi à s'ériger en science indépendante, forçant l'admiration de tous par la part qu'elle prit, de tout temps, à l'avancement du progrès.

Le lecteur sera donc, d'une part, amené à suivre pas à pas cette élévation de l'art pharmaceutique. Mais, d'autre part, il sera frappé par cette constatation paradoxale que jamais cette profession ne fut plus discréditée que de nos jours alors même que jamais elle ne fut plus étroitement et directement intéressée au développement du bien-être humain. Car c'est une caractéristique de notre époque d'après-guerre que les choses les plus lumineuses et les mieux assises soient ébranlées et mises en doute (1, 9) [1].

[1] Le premier nombre entre parenthèses se rapporte à l'index bibliographique ; les suivants désignent, éventuellement le volume, le chapitre et la pagination

Aussi, en ce moment, parce qu'elle ne semble pas tenir assez vite tout ce qu'elle paraît pouvoir légitimement promettre, la Pharmacie, comme bien d'autres sciences, paie-t-elle largement son tribut au discrédit.

C'est la raison pour laquelle il nous a paru que le moment était favorable pour réagir en montrant combien, pourtant, l'art pharmaceutique est digne de considération et de respect.

---

1. La Pharmacie et l'Histoire

> Il faut à la science le travail successif des générations : et ce qu'elle a de mystérieux dans sa grandeur, c'est que plus nous saurons, plus nous verrons se présenter à nous de nouveaux problèmes à résoudre.
> La science, comme la nature, est infinie.
>
> RABELAIS.

Entreprendre une étude de la pharmacie à travers les âges n'est pas seulement puiser, dans chacune des sciences avec laquelle celle qui nous occupe est plus ou moins intimement liée, les faits susceptibles de nous intéresser, mais c'est surtout rechercher, à côté de l'origine même de ces événements, les liaisons qui rattachent les unes aux autres les diverses phases de cette évolution ; les résultats acquis dans chaque domaine particulier ; les services rendus à tout instant au progrès moral et matériel de l'Humanité dont l'aspiration constante est la réalisation d'un avenir meilleur.

La physionomie que revêt la science en général au cours des âges peut, parfois, tellement varier d'un siècle à l'autre qu'elle devient alors entièrement méconnaissable. Une circonstance fortuite paraissant ne présenter que peu d'intérêt en soi provoque, tout à coup, une révolution telle qu'en très peu de temps, parfois, la science réagit de par elle vigoureusement et intensément.

Il existe, dans ce cas, une telle disproportion entre

la cause et l'effet que l'on peut rapprocher ces réactions qui s'effectuent dans le domaine scientifique, des phénomènes catalytiques qui règlent certaines opérations chimiques [1].

L'histoire particulière à la pharmacie n'est pas indépendante dans le cadre des progrès de l'esprit humain. Elle se lie, plus ou moins intimement, à celle de la médecine, de la philosophie, de la chimie, de la physique, de la botanique, de la zoologie et, à des titres plus ou moins importants, à celle de toutes les sciences dites naturelles.

Elle ne constitue donc pas un ensemble parfait et indépendant, ce qui est tout à fait rationnel d'ailleurs si l'on admet que l'évolution de la pensée ne s'est pas effectuée toujours dans le même sens, mais qu'il y a eu, entre les innombrables branches qui constituent la somme du savoir, des compénétrations et des interférences parfois extrêmement intimes et toujours particulièrement délicates. Des alternances d'erreurs et de poussées lumineuses marquèrent, en conséquence, cette évolution — chacune des sciences qui constituent la somme du savoir suivant sa courbe ascendante dans son orientation propre et parallèlement aux autres connaissances connexes.

C'est la raison pour laquelle « il n'y a pas une seule controverse actuelle qui n'ait ses racines dans les âges lointains » (2) et « il n'y a pas de théorie moderne qui ne se trouve avoir été professée jadis, dans l'antiquité, le présent se trouvant partout influencé du passé » (3).

L'ensemble de ces connaissances humaines, tel

[1] Voyez GUSTAVE LE BON (8, pp. 7-8). « Des causes infiniment petites produisent des effets d'une prodigieuse grandeur. Cette absence de relation visible entre l'insignifiance des causes et l'immensité des effets est l'un des phénomènes les plus frappants de la vie des peuples. »

que nous l'avons reçu des générations précédentes — et à peu près tel que nous le transmettons aux générations qui nous suivront — se présente donc à l'attention du penseur comme la résultante d'un effort considérable poursuivi, au cours des siècles, dans toute une série de sens déterminés, diversement orientés, parfois même diamétralement opposés.

Or, si l'échafaudage actuel de ces connaissances a pu s'élever graduellement ; si les matériaux — bons ou mauvais — constituant l'essence même du Progrès ont pu être rassemblés un par un avec peine, c'est que le but auquel tendait l'effort des générations qui se sont succédé depuis l'origine, resta toujours identique à lui-même.

Ceci voudrait-il dire que l'Idée a peu évolué au cours des siècles ? Assurément non.

Seulement l'esprit humain a présenté, dans l'histoire des peuples, de si extraordinaires élévations individuelles, qu'il faut lui reconnaître une merveilleuse adaptation et une puissante plasticité. Aussi les théories les plus anciennes, celles-là même qui paraissaient devoir être enterrées à tout jamais, sont-elles revenues au jour subitement plus ou moins adaptées aux circonstances et ont-elles retrouvé un succès rapide et assuré.

*
* *

Quoi qu'il en soit, ces corrélations étroites que l'on retrouve entre les différentes phases évolutives des diverses Sciences mettent, très souvent, l'historien scrupuleux dans l'obligation de choisir ses documents avec la plus grande circonspection. Cela ne se fait, toutefois, pas toujours sans peine pour celui qui veut rechercher ces sciences à leur origine et démêler, d'entre les fils innombrables qui s'enchevêtrent,

celui-là qui, précisément, se rapporte à la science étudiée avec le plus de certitude (4).

Semblable entreprise est conséquemment délicate, surtout lorsqu'elle s'échelonne sur une période qui englobe l'étendue même d'une aspiration humaine ou encore lorsqu'elle a pour but de reconstituer la trame évolutive complète d'une science déterminée.

Ce problème apparaît donc comme un phénomène assez complexe exigeant d'immenses précautions dans le choix des faits, une très grande prudence dans l'appréciation des témoignages.

La source judicieuse des éléments permettant à celui qui interroge le passé de se former une opinion se perd le plus souvent dans les ténèbres ou les contradictions. La difficulté de discerner, dans « ce recueil d'événements fortuits » (5) qu'est l'Histoire, la part exacte de la vérité et la part de merveilleux dans un fait déterminé provient de ce que les documents qui semblent l'éclairer puisent leur origine dans des traditions plus ou moins fidèles, transmises de bouche à bouche, de peuple à peuple ou dans des erreurs accréditées d'âge en âge, le caractère du fait historique, c'est-à-dire le temps et le lieu de l'événement, faisant le plus souvent défaut.

Aussi la période fabuleuse est-elle tout spécialement délicate à interpréter. La fable, « mélange et composé de faits réels et de mensonges embellis et ornés est née de la vérité c'est-à-dire de l'Histoire tant sacrée que profane, dont plusieurs événements ont été altérés en différentes manières, et en différens tems, soit par les opinions populaires, soit par les fictions poétiques » (6, IV, 250).

La période de l'Histoire que les sociologues qualifient de « narrative » (7) n'envisage que des faits extraordinaires, épars, vagues et peu précis, relatés par des historiens beaucoup plus soucieux d'adopter

une forme littéraire en rapport avec les goûts de l'époque, que de démêler avec discernement la fiction du fait précis.

Ce sera donc surtout la phase « génétique » de l'histoire des sciences — c'est-à-dire la connaissance exacte et la compréhension nette de ces événements qui s'entrecroisent et se complètent — la similitude constante existant entre chacun des phénomènes qu'il conviendra de mettre en tout premier lieu en évidence lorsqu'on voudra se faire une idée exacte de l'évolution propre à chaque science dans son cadre particulier.

L'entraînement de la pensée humaine s'effectue, le plus souvent, suivant une même direction. Ce sont, comme nous le disions tantôt, des à-coups qui se donnent dans l'Histoire, périodiquement, des courants réguliers « d'événements créateurs de grands hommes ». Après chaque effort en avant, s'établissent des paliers de repos durant lesquels la Science marque le pas ou retourne en arrière plus ou moins longuement.

Tout au long de la route parcourue de la sorte, depuis l'origine, il y a ainsi de droite et de gauche des poussées suivies de temps d'arrêt de durée variable et parfois même d'effondrement. Mais toujours, au bout d'un certain temps, recommence la marche en avant vers le Progrès.

« La notion d'évolution progressive, remplaçant, comme l'a dit G. le Bon, « en histoire les idées de discontinuités et de brusques changements » (8, 80), on en est arrivé, à cette heure, à devoir remonter toute la « longue série de causes antérieures » (8, 63) pour pouvoir bien comprendre les événements.

Cette corrélation des faits dans la succession des événements qui constitue l'évolution de la pensée n'avait pas échappé à Thucydide lorsqu'il écrivait

qu'il voulait donner une « idée claire du passé, c'est-à-dire de ce qui va revenir de telle ou d'autre manière, selon l'ordre des choses humaines » (9).

C'est cette évolution de la pensée qui, de tout temps, alerta l'esprit des philosophes et les détermina à subdiviser le bloc de nos connaissance d'une façon parfaitement artificielle en découvrant la liaison causale qui enchaîne les faits entre eux et en classant les événements en des périodes qui correspondent à des phases évolutives propres.

Recherchant dans la périodicité de ces faits les trois états théoriques différents qu'AUGUSTE COMTE, dans sa *Philosophie positive* déclare applicables à tout l'ensemble du Savoir humain et qui constituent, d'après lui, l'enfance, l'adolescence et la maturité de l'esprit, on peut retrouver, par une certaine analogie, dans l'évolution des Sciences « primitives » un stade théologique ou fictif, point de départ de l'intelligence humaine ; un stade métaphysique ou abstrait, période transitoire, intermédiaire et un stade scientifique ou positif, état fixe et soi-disant définitif du savoir (10).

Ces trois systèmes généraux de conceptions sur cet ensemble de phénomènes résument parfaitement, en principe, l'état de la nature même de l'esprit humain au cours des temps, l'homme attribuant, tout d'abord, un déterminisme précis aux éléments, une subordination des phénomènes et des faits à une infinité d'êtres surnaturels, capricieux dont il peut, à son gré, selon son intérêt, modifier les arrêts par des incantations et des sacrifices. A ce stade l'homme explique donc les phénomènes par les dieux, esprits créateurs de ces phénomènes.

Ensuite, abandonnant peu à peu ce caractère, il s'adonne aux hypothèses invérifiables, l'esprit gagnant en intelligence et en imagination. Aux « divi-

nités » douées d'une certaine personnalité, il substitue des « puissances abstraites » tout aussi mystérieuses, pose le dogme inaccessible à l'expérience, explique les phénomènes par des entités métaphysiques — forces occultes, etc... —. L'absolu supplée alors à la connaissance elle-même pour laquelle l'homme n'est pas encore suffisamment préparé.

Enfin l'esprit humain, de même qu'il avait écarté l'inanité des conceptions surnaturelles, constate alors la faillite des coagitations métaphysiques et tout leur cortège de faits invérifiables et de théories infécondes et limite, enfin, son activité aux seuls sujets d'observation et d'expérience : à la recherche des lois grosses de promesses présidant à ces relations de faits à faits.

C'est l'état positif de la pensée ; c'est le stade scientifique de l'orientation spirituelle qui a présidé à l'établissement de la Science moderne.

Que l'ordre chronologique des ces états évolutifs ne se présente pas toujours avec la même rigueur — on a objecté, en effet que, pour certaines sciences neuves, le stade métaphysique pourrait apparaître le premier — cela ne présente pour nous qu'une importance secondaire. Ce qui importe, c'est de signaler avant tout que l'évolution globale des sciences pharmaceutiques générales a passé par ces trois états successifs dans l'affranchissement de la pensée et dans son épanouissement.

*
* *

Cette évolution naturelle du savoir humain, telle que l'a décrite Aug. Comte, nous la retrouvons en général avec par ci par là quelques modalités d'ordre secondaire ne nuisant en rien à son allure générale [1]

[1] Ne voit-on pas encore aujourd'hui des systèmes thérapeutiques faire appel aux sciences occultes ?

dans le mouvement progressif de toutes les connaissances qui constituent la somme actuelle des sciences médico-pharmaceutiques : c'est-à-dire de la médecine, de la pharmacie et de la chirurgie, complexe duquel la pharmacie ne peut être dégagée dès son origine. Et si nous adoptons, malgré les critiques sévères qu'elle a soulevées, cette conception particulière de l'évolution des sciences, ce n'est pas que nous cherchions ici des arguments pour la défense de ces théories positivistes, mais c'est uniquement parce que la formule d'Aug. Comte nous permet de suivre, malgré tout son dogmatisme, avec assez bien d'à-propos, les tribulations de l'esprit pharmaceutique au fur et à mesure de son épanouissement.

« Les conceptions romanesques et théologiques étant abandonnées », dit G. le Bon, « il fallut en découvrir d'autres pour expliquer le cours des événements. De cette obligation naquit ce qu'on peut appeler la conception philosophique de l'histoire » (8, 80).

Aussi, qu'on étudie la succession des faits ; qu'on envisage la marche des idées ; qu'on consulte l'histoire des pionniers, le plus souvent l'évolution naturelle préside au développement de la Science au point que, désormais, « nul ne saurait comprendre véritablement et profondément le passé ni regarder en face l'avenir sans connaître les sources et pénétrer les voies par lesquelles la connaissance du vrai est venue jusqu'à nous » (11, 11) [1].

Il paraît donc opportun de jeter, de temps à autre, un regard en arrière pour mesurer le travail accom-

[1] Comparez : Gustave le Bon, *L'état présent d'un peuple est déterminé par la succession de ses états antérieurs. Le présent sort du passé comme la fleur de la graine* (8, pp. 11-12).

pli. Nous verrons, en ce faisant, combien le chemin parcouru fut aride, pénible, tortueux, semé d'embûches ; quels efforts durent être consentis pour asseoir les sciences médico-pharmaceutiques sur quelques fondements solides et stables !

Certes, nombreuses sont, à cette heure, les connaissances acquises ; considérables sont, aussi, les lois indiscutablement établies dans ce domaine. Mais quelle est donc l'importance de l'œuvre du passé comparativement aux ambitions de l'avenir ?

---

2. Les Temps fabuleux

> Soleil, à l'élévation de ma main, viens à mon appel ; que par ton ordre il soit délivré de son affliction ; que sa souffrance soit enlevée ; qu'il soit délivré de sa maladie !...
>
> INVOCATION CHALDÉENNE (12).

« Celui-là qui », disions-nous dans notre leçon inaugurale du cours de *Pharmacie Pratique*, « à l'éveil des temps pansa le premier, sans raisonnement aucun, ses plaies d'eau fraîche pour calmer la douleur ou les recouvrit spontanément de feuillages pour atténuer la brûlure, celui-là fut, en quelque sorte, le précurseur, l'ancêtre à la fois du médecin et du pharmacien.

» C'est donc, sans aucun doute, au cœur même de la souffrance humaine qu'il convient de rattacher les débuts obscurs de notre Art. » (13, 1.)

Il ne semble pas, toutefois, que l'on doive remonter au berceau même de l'humanité pour fixer cette origine. En effet les peuplades primitives étaient constituées par des collections d'individus vigoureux, relativement bien adaptés au milieu. Ils étaient, au début, à l'abri des nombreuses affections qui les assaillirent par la suite petit à petit, à l'occasion de la vie en commun et au fur et à mesure de l'amoindrissement de leur résistance, lorsque les conditions extérieures devinrent de plus en plus défavorables à l'espèce humaine.

Ce n'est donc que plus tard que les hommes, phy-

siquement affaiblis, cherchèrent autour d'eux les remèdes susceptibles d'apporter quelque allègement à leurs souffrances ou d'améliorer leur état. Ces prélèvements s'effectuaient soit à droite, soit à gauche, au hasard mais avec, cependant, une intention utilitaire bien arrêtée : c'est la forme spontanée de l'art médical naissant telle que nous la trouvons chez les animaux qui cherchent, par exemple, en de grands bains froids, un remède à la fièvre et qui lèchent leurs blessures pour en atténuer la douleur ; ou mieux encore chez les belettes qui, dit-on, se défendent du venin des aspics au moyen de la rue ; chez les sangliers qui guérissent leurs plaies par l'usage de lierre. C'est également ce qu'on observe chez les chats et certains autres carnivores qui font diète et boivent de l'eau dès qu'ils sont malades ; ou enfin chez les moutons atteints de la douve hépatique qui lèchent les « pierres salées » dans un but curatif (14).

Les hommes ne furent pas très longtemps sans remarquer ces procédés de soulagement naturels utilisés par les animaux et ils tirèrent souvent profit de ces enseignements.

Virgile ne manque pas d'en faire la remarque : les cerfs et les chèvres sauvages, dit-il, indiquèrent aux hommes l'emploi de l'origan et des vulnéraires.

Ces remèdes empiriques — eau, terre, feuillages, racines — employés comme tels ou en mélange constituèrent en tous cas la thérapeutique primitive rudimentaire.

*
* *

Pratiquée à l'origine par tous les individus sans distinction, monopolisée, ensuite, par les chefs de famille, de clan, de tribu, la thérapeutique passa,

au bout d'un certain temps, aux mains de « guérisseurs », individus à qui une expérience personnellement acquise ou simplement transmise de peuple à peuple ou de génération à génération eut tôt fait de créer sur leurs semblables un ascendant d'autant plus considérable qu'ils parurent puiser leurs remèdes à une source surnaturelle bienfaisante dépassant l'entendement du vulgaire.

De ce fait, les dieux apparurent bientôt aux hommes comme les détenteurs exclusifs des remèdes capables de guérir tous les maux qui accablent l'humanité, la maladie prenant, de par cette conception spéciale, nettement l'allure d'une vengeance divine. C'est pourquoi la pratique médicale fut, dès le début, l'apanage de quelques privilégiés — chefs de tribus, rois, prêtres —, individus qui jouissaient déjà d'une certaine influence sur les foules. Car l'élévation de leur esprit leur avait donné la puissance d'exercer des conjurations tout en leur permettant d'opérer des discriminations plus ou moins judicieuses dans cette matière médicale primitive. Et lorsque chez ces peuplades voisines encore de l'animalité, l'imagination créatrice aidant, la conception religeuse eût pris naissance de la crainte des divinités redoutables, la thérapeutique magique et symptômatique compléta et fit partie intégrante de l'arsenal religieux permettant, par là même, de confondre presque dès l'origine ces deux monopoles de la caste sacerdotale : la pratique religieuse et la pratique médicale.

C'est la raison pour laquelle nous trouvons très tôt l'art de guérir associé aux manœuvres rituelles telles que l'incantation magique, l'adoration, la prière, etc...

« De cette foi aveugle à l'intervention de puissances supérieures dans la vie et la santé des hommes, résulte une confiance illimitée dans le pouvoir de

ceux qui personnifient ces puissances sur la terre. Et c'est ainsi que les mages, que les rois-médecins de l'Egypte, que les druides joignent à leur ministère le privilège de guérir les maladies. » (15.)

Les pratiques destinées à écarter l'esprit malin précèdent les prescriptions d'hygiène habituelles, la désignation du traitement et la préparation du médicament. L'une et l'autre sont étroitement liées ; l'une et l'autre font partie intégrante du privilège religieux et sont, de ce fait, jalousement conservées en deçà des portes mystérieuses des temples [1].

***

Chez les archaïques civilisations orientales des Chinois, des Hindous, des Perses, des Chaldéens et même aussi chez les Egyptiens — de vingt à dix siècles avant notre ère — l'administration des remèdes fut l'occasion de cérémonies bizarres qui devinrent de réels rites parfaitement ordonnancés. Chez les Hébreux, par contre, aussi loin que peuvent remonter nos investigations, la prière — moyen d'action idéalement adapté au caractère mystique et soumis de ce peuple — apparaît toujours comme le remède essentiel précédant la prescription médicale qui n'est qu'accessoire, la guérison ou le soulagement pouvant survenir spontanément par le seul bon vouloir de la divinité.

Nous retrouvons de nos jours ce stade initial de l'art médico-pharmaceutique chez les peuplades les moins évoluées et en particulier chez les tribus infé-

[1] Il faut remarquer, en effet, que chez ces peuples inférieurs seules les élites étaient capables d'imaginer des relations de cause à effet. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle des peuplades sauvages ignorent encore que la génération est la conséquence du rapprochement des sexes.

rieures de l'Afrique centrale. Chez elles, médecine, pharmacie et chirurgie sont pratiquées par des sorciers (*bouganga*), individus d'intelligence relativement supérieure exerçant sur leurs semblables, du fait même de ce monopole, un ascendant considérable.

Ces sorciers pansent les blessés ; soignent les malades ; expliquent les songes ; disent la bonne aventure ; pratiquent la circoncision et la clitorectomie suivant des rites spéciaux. Ils recueillent les herbes magiques dont les propriétés leur ont été révélées par leurs prédécesseurs ou leur ont été dévoilées par leur propre expérience. La transmission exclusivement orale de ces rites et de ces remèdes éprouvés leur permet d'entretenir une thérapeutique toujours empirique, mais le plus souvent efficace. C'est cela qui a fait écrire à Kurt Sprengel dans son *Histoire de la Médecine*, que « les peuples les moins civilisés possèdent une sorte de matière médicale indigène dont les effets sont surprenants et dont les nations policées ont souvent fait leur profit » (16).

Les médicaments dont disposaient les premiers thérapeutes trouvaient leur origine dans les trois règnes, mais c'étaient les végétaux qui jouissaient de la plus grande vogue parce que, précisément, c'étaient eux qui jouaient le rôle essentiel dans la mystique religieuse et sensuelle de ces collectivités primitives.

On peut s'en assurer en parcourant les *Pent-Sao* des Chinois ; les *Védas* des Hindous ; les *Papyrus médicaux* des Egyptiens ; la *Bible* des Hébreux ; le *Zend-Avesta* des Perses et autres livres sacrés dans lesquels la matière médicale avoisine la philosophie et l'enseignement religieux. La flore locale fournissait, selon les peuples, la plupart des médicaments usuels. C'est ce que montrent certains bas-reliefs

assyriens et égyptiens (17, I, 478, etc...), par exemple, où sont figurées les plantes les plus remarquables telles que l'iris, le gouet, le nénuphar, le ricin, le dattier, le saule, la vigne, etc... C'est, également, ce que l'on peut constater à la lecture de cette citation du *Lévitique* (18, XIV, 51, etc...) : l'hyssope et le bois de cèdre associés au sang du passereau et à l'eau vive, constituent des remèdes divins capables de purifier la maison, de guérir les plaies de la lèpre, de la teigne, les tumeurs, la gale et les boutons.

Les substances reconnues actives furent, peu à peu, préparées par des mains qui se firent de plus en plus habiles et transformées en de véritables médicaments.

A cette période embryonnaire de l'art de guérir beaucoup de formes pharmaceutiques étaient déjà connues : 2700 ans avant notre ère, les *Pent-Sao* — recueil chinois consignant toutes les connaissances médicales du temps et, par là même, le tout premier *Codex* — mentionnaient déjà des poudres, des pilules, des potions, des infusions, des décoctions, des pommades et des onguents (19, 74, etc...).

---

3. Les Egyptiens

> O Isis, toi qui es la grande magicienne, guéris-moi de toutes les mauvaises choses et des maladies démoniaques et mortelles qui se précipitent sur moi, comme tu as délivré et guéri ton fils Horus.
>
> Papyrus d'Eber.

L'étude de la civilisation égyptienne de 1500 à 1200 ans avant notre ère nous montre les sciences médico-pharmaceutiques intimement liées à l'histoire du Sacerdoce.

Avant cette époque, dès l'origine, elles avaient apparu comme l'apanage des héros et des demi-dieux. Témoins les légendes de Toth, d'Imhotep et le mythe de la triade Isis, Osiris et Horus.

Cette *Isis* — en phénicien : fertilité, science — avait cultivé, disait-on, la médecine avec persévérance. Les connaissances qu'elle avait acquises dans ce domaine lui avaient été soi-disant révélées par *Amnael*, le premier des anges et des prophètes, en récompense du commerce qu'elle avait consenti avec lui (20, I, 290). L'ensemble de ces connaissances particulières avait permis à Isis non seulement de rappeler son fils à la vie sous le nom d'Horus, mais encore de reconstituer, avec les débris du corps d'Osiris, le cadavre de son époux qui devint, au sortir de cette aventure, roi des Morts.

Rien n'est plus impressionnant sur l'imagination des peuples que ces résurrections miraculeuses : nous

les retrouvons fréquemment dans toutes les épopées héroïques avec assez peu de variantes [1].

Quoiqu'il en soit, cette laborieuse résurrection suffit à classer Isis dans l'imagination populaire. On lui attribua la découverte de nombreux médicaments précieux, de certaines formes pharmaceutiques nouvelles ; de cures remarquables ; de formules magiques. On lui reconnut des pouvoirs surnaturels et on la rangea dans la catégorie des dieux, réservant la médecine dans ses attributions.

Isis était particulièrement célèbre par les cures qu'elle indiquait aux malades. Elle leur apparaissait en songe, leur révélait les remèdes propices. C'est de là, fait remarquer Th. de Bordeu, que vint la coutume de transporter les malades dans les temples pour y passer la nuit dans l'attente de la révélation divine. (33, 233.)

Le culte isiaque acquit en Egypte une importance considérable : de ce fait, la pratique médico-pharmaceutique fut presqu'exclusivement canalisée dans les temples.

En Egypte, les prêtres representaient — comme chez tous les peuples primitifs — l'élite pensante et jouissaient, pour le surplus, d'une autorité considérable du fait qu'ils étaient les seuls propriétaires terriens, survivance de l'époque patriarcale. Ils monopolisèrent toutes les manifestations de la pensée et toute l'activité intellectuelle.

« Les prêtres, dit Clément d'Alexandrie, ne communiquent leurs mystères à personne, les réservant pour l'héritier du trône ou pour ceux d'entre eux

[1] On pourrait également faire ressortir, en passant, ce fait que les légendes les plus anciennes attribuent toutes les découvertes à des divinités féminines. La raison en est dans cette constatation intéressante que ces légendes datent, précisément, de l'époque du matriarcat.

qui excellent en vertu et en sagesse. » (21, V, 7.) C'était, pour eux, une loi de ne rien publier à ce sujet et d'enfermer leurs pratiques dans de mystérieux symboles. (22, 251.)

Les Grecs tenaient les Egyptiens pour les plus savants des hommes en philosophie, en astronomie, en astrologie, en mathématiques, en mécanique et en magie (23, II, LXXVII ; 24, IV, 229-231). Plus tard, ils leur envoyèrent même de nombreux élèves dont quelques-uns — parmi lesquels Solon, Pythagore, Platon, par exemple — furent admis à leurs mystères.

La longue série d'initiations qui était à la base de cette formation sacerdotale comporta, à un moment donné, des enseignements tellement compliqués que des spécialisations durent se créer à l'intérieur de l'enceinte sacrée et que des collèges spéciaux durent essaimer avec un grand-prêtre à leur tête, collèges dont les attributions furent localisées soit à la pratique cultuelle, soit à l'établissement des lois, soit à l'étude des sciences, des beaux-arts et des belles-lettres. C'est pourquoi en Egypte, la médecine fut le monopole des prêtres d'Isis.

Les épreuves initiatiques — bien plus redoutables que nos examens universitaires parce qu'elles comprenaient, à côté d'une partie théorique, des épreuves physiques très rigoureuses — portaient, en ordre principal, sur l'exposé progressif de toutes les connaissances médicales de l'époque : diagnostic des maladies ; thérapeutique ; pharmacie pratique, etc...

Ces collèges médicaux jouirent, à certain moment, d'une très grande vogue et, sous le couvert de la déesse Isis, l'art médico-pharmaceutique s'épanouit dans les temples.

*
* *

Au temps d'HÉRODOTE, la médecine en Egypte, si l'on en croit cet historien (23, II, LXXXIII), était partagée. Chaque médecin s'occupait d'une seule espèce de maladie et non de plusieurs. Les médecins en tous lieux foisonnaient : les uns pour les yeux — affections fréquentes chez les peuples du Nil — ; d'autres pour la tête ; d'autres pour les dents ; d'autres pour le ventre ; d'autres pour les maux internes. Il est aussi certain qu'à cette époque, déjà, des spécialistes s'occupaient exclusivement de la préparation des médicaments. Cette opération s'effectuait à l'intérieur même des temples et nécessitait la connaissance des formes pharmaceutiques nombreuses et compliquées qui étaient à la base de la thérapeutique égyptienne.

HÉRODOTE assure que les Indiens, les Assyriens et les Chaldéens furent les premiers qui composèrent des remèdes. Il faut remonter à cette classe de médecins appartenant précisément au collège des prêtres égyptiens qu'on nommait *pastophores* ou *urma* (25, LVII) pour trouver les premières traces d'un traitement raisonné des maladies par des techniques d'allure vaguement scientifique. Les pastophores, en effet, — contrairement aux *prophètes* qui prédisaient l'issue de l'affection — traitaient les maladies ordinaires. C'est parmi eux que nous trouverons les premiers spécialistes dans la préparation des médicaments.

Succédant aux agents surnaturels : talismans de tous genres, incantations, prières, oracles, interprétation des songes, examen des astres, pratiques magiques, etc... leur thérapeutique devenait rationnelle tout en restant, cependant, empreinte du dogmatisme mystique qui caractérisait cette époque.

Les moyens médicaux dont les Egyptiens disposaient étaient surtout la diète, le repos, les bains, les onctions, les massages et la pratique de l'hygiène. Les temples dans lesquels les collèges médicaux exerçaient leur art étaient devenus des endroits délicieux où l'on retenait les malades. Ceux-ci étaient soumis à des cures de grand air, loin des soucis journaliers, mangeant peu, goûtant le repos sur des divans, à proximité des villes, tenus à la stricte observance d'un régime sévèrement établi.

Les chapelles de la déesse Isis, en particulier, étaient renommées pour les guérisons miraculeuses qui s'y opéraient et de nombreux pèlerins s'y rendaient de tous les coins de l'Egypte.

Les premiers médicaments préconisés furent, tout naturellement, des onctions, des frictions, des massages ; les médicaments internes n'apparurent que plus tard.

Les végétaux indigènes — lierre, lis, armoise, safran, scille, lotos, etc... — constituèrent la matière médicale du moment. Les prêtres utilisaient, d'après Isocrate, le capillaire pour les angines, la scille pour l'hydropisie ; d'après Galien, ils incorporaient des sels de plomb aux onguents ; d'après Pline et Dioscoride, certaines cendres végétales étaient prescrites comme caustiques.

L'eau, les huiles extraites de l'olive et des graines de raifort, le vin, le vinaigre, le miel, la bière — qu'on disait avoir été inventée par Osiris — servaient de véhicule aux médicaments. Ceux-ci étaient délivrés sous forme de sucs, infusés, décoctés, mixtions ou onctions aromatiques.

Chaque médicament était préparé selon des règles établies. Signalons, en passant, cet extrait du *Papyrus* d'Eber qui nous indique comment les

Egyptiens, environ 1550 ans avant notre ère, envisageaient la préparation d'un laxatif :

« Il te faudra, est-il écrit, préparer un remède composé de pain de froment blanc et d'une grande quantité d'absinthe. Tu ajouteras de l'ail et tu donneras cela à manger au malade avec de la graisse de bœuf et une bière composée de différents ingrédients pour ouvrir la voie aux excréments. » (25, XXXIX.)

Plus tard, après que les Egyptiens eurent rapporté de leurs relations avec les peuples voisins ou de leurs conquêtes certains médicaments exotiques, ceux-ci vinrent en très grande faveur. On sait, par exemple, que sous le règne de la reine HATSCHEPSOWET (XVIII[e] dynastie) l'oliban, la myrrhe — provenant d'Arabie — ; les bois odorants — d'origine syrienne — furent implantés en Egypte. On sait, en outre, que 1500 ans avant notre ère, des caravanes venant des Indes apportaient des baumes et des épices.

D'après FOURCROY (26, 314), ZOSYME prétend que les Egyptiens ont été initiés dans la pratique de la distillation et ont construit des appareils destinés à ce genre d'opération.

Il est important de noter, en outre, que 1300 ou 1200 ans avant notre ère, les prêtres égyptiens avaient introduit en plus dans leur pratique, les cataplasmes et les clystères. Il est intéressant de constater, dès lors, combien peu nombreuses sont les formes pharmaceutiques qui resteront à établir, à partir de ce moment, pour en arriver à notre arsenal moderne.

*
* *

Les prêtres-magiciens assuraient la marche des

phénomènes naturels par leurs prières et leurs invocations : ils s'offrirent comme intermédiaires ou médiateurs entre la maladie et la divinité propice dont l'intervention bienfaisante devait amener la guérison du patient.

Les prêtres-médecins puisaient les éléments de leur science aux sources d'un enseignement ésotérique extrêmement touffu et varié dans lequel ils trouvaient, à côté d'un mysticisme profondément religieux, une discipline médicale assez hétéroclite qui leur permettait de préconiser une thérapeutique particulièrement suggestive.

A côté de ces divers praticiens, on rencontrait deux autres catégories d'individus dont la formation professionnelle relevait d'un domaine assez voisin de la pratique pharmaceutique : je veux parler des parfumeurs et des embaumeurs dont les fonctions ne paraissent jamais avoir été localisées à l'intérieur des temples puisque nous savons que les premiers tenaient boutique ouverte au public et que les seconds étaient parqués, en raison de leur impureté, dans le quartier des morts, au dehors des villes, près des champs d'Ialou, quelque part vers l'ouest, sur la rive gauche du Nil.

Cet art de la parfumerie atteignit, en Egypte — comme l'a démontré Maspéro — un degré de perfection tel qu'il a fallu de nombreux siècles pour pouvoir l'égaler. Chez ce peuple, la coquetterie féminine avait établi l'usage des fards, teintures, poudres odorantes et parfums. Ces pratiques ne paraissent pas avoir été l'apanage exclusif des courtisanes, comme cela fut le cas, plus tard, en Grèce par exemple. Mais elles étaient répandues chez les reines et les dames de qualité qui se peignaient les lèvres, se coloraient les joues, rougissaient leurs ongles, noircissaient leurs sourcils, teignaient leurs cils,

« stibiaient » leurs yeux, parfumaient leurs cheveux devançant en tout cela de plus de vingt siècles nos jeunes filles les plus *up to date* [1].

L'hygiène égyptienne réclamait des bains, onctions, frictions, massages (28). La femme s'entourait de bijoux d'or et d'argent travaillés, de pierres précieuses naturelles et artificielles, d'émaux luxueux, de verres colorés et dorés. Elle se couvrait de tissus précieux et de soies richement teintes (29, 35, 42), ce qui montre à quel point ce peuple avait touché la perfection dans ces arts.

Pour ce qui est de l'embaumement, on sait que cette pratique résultait de la croyance qu'avaient les Egyptiens dans la résurrection des corps. Suivant le *Livre des Morts* (30, LXXXIX), l'âme devait, en effet, par l'intervention bienveillante d'Isis, se réunir quelque jour à son corps. D'où nécessité de conserver celui-ci intact [2]. Les Egyptiens acquirent non seulement la notion exacte de l'importance de la dessiccation et de la salaison des cadavres en vue de cette conservation, mais ils connurent, de plus, les propriétés antiseptiques des sels de mercure sur les tissus, l'action dissolvante de certains alcalis sur la matière grasse, l'action conservatrice des essences et des résines.

Les procédés mis en œuvre par les embaumeurs égyptiens ont été décrits par Hérodote (23, II, LXXXV) et par Diodore de Sicile (32, XCI). Nous ne nous y attarderons ici que pour signaler, cepen-

[1] « Cheveux bleus ou dorés, cils verts, doigts dorés, joues roses, telles sont les femmes égyptiennes que les peintures des stèles nous ont conservées » écrit Reutter (27, I, 24, 25).

[2] « Pour l'Egyptien, remarque C. P. Tiele, le caractère indestructible de la vie, en dépit de toutes les puissances de la mort et de la destruction, est tout le contenu de sa foi, le fondement de toutes ses espérances. » (31, 139.)

dant, en raccourci les diverses catégories d'embaumement habituellement pratiquées par les Egyptiens.

L'embaumement de première classe — à l'usage des castes privilégiées — comprenait l'extraction de la plus grande partie des organes cérébraux par les narines au moyen d'un « fer courbé ». Le reste était enlevé à l'aide de solutions dissolvantes. L'extraction des viscères abdominaux s'opérait à la faveur d'une incision latérale de la paroi ventrale, incision pratiquée à l'aide d'un couteau de silex. Les intestins étaient parfois jetés au Nil ou bien conservés dans des vases spéciaux. L'embaumeur effectuait alors un lavage de la cavité abdominale à l'aide de vin de palme, puis la remplissait de parfums et d'aromates tels que myrrhe, cannelle, etc... Le corps était ensuite plongé pendant septante jours dans du *natron* (salpêtre), puis lavé et entouré de bandelettes en lin fin imprégnées de gommes et recouvertes de peintures.

L'embaumement de seconde classe était basé sur l'injection d'huile de cèdre, à l'aide de seringues, dans la cavité abdominale. Le corps était alors plongé dans le natron le temps prescrit puis, à sa sortie de ce bain, exprimé pour enlever des cavités naturelles l'huile de cèdre et les viscères liquéfiés.

Le troisième mode d'embaumement à l'intention des classes pauvres consistait à injecter du raifort dans la masse intestinale puis à plonger le corps dans le bain de natron.

Il faut cependant savoir que ces usages tels qu'Hérodote et Diodore nous les rapportent, n'ont pas été suivis de tout temps chez les Egyptiens. C'est ainsi que le dépeçage des corps a précédé la pratique de l'embaumement à une époque beaucoup plus

primitive où la malheureuse aventure d'Osiris était encore présente à tous les esprits. (34.) On a effectivement retrouvé des corps dépecés dans des syringes datant de 4 à 3000 ans avant notre ère, ce qui tendrait à démontrer que la merveilleuse évolution intellectuelle de ce peuple a réussi à se réaliser dans l'espace de 3000 à 1500 avant J.-C.

*
* *

Telle fut donc la marche des sciences médico-pharmaceutiques chez les Egyptiens. Chez les nations qui leur furent contemporaines, les choses se passèrent dans des circonstances à peu près analogues.

Chez les Gallo-Celtes, les *Druides* exerçaient la médecine proprement dite, présidaient aux cérémonies mystiques qui devaient accompagner la récolte du gui et de l'hiérobotane. Ils abandonnaient aux *alraunes* le soin de recueillir les plantes vulgaires et d'expliquer les songes. La boisson préparée avec le gui protégeait de tous les poisons et rendait les femmes fécondes.

Le *selago* jouait, dans la thérapeutique gauloise, un rôle de premier plan. Sa récolte était également soumise à un cérémonial particulier.

Leber rapporte à ce sujet qu'«un prêtre à jeun, purifié par le bain, vêtu de blanc, commençait par le sacrifice du pain et du vin et s'avançait pieds nus dans la campagne. Comme s'il avait voulu cacher à ses propres yeux ce qu'il allait faire, il passait la main droite sous la manche du bras gauche, arrachait l'herbe de terre sans aucun ferrement et l'enveloppait dans un linge blanc et neuf. Il en exprimait ensuite le suc qui passait pour un remède spécifique dans toutes les maladies. » (35.)

Chez les Hindous, ce fut la caste des *brahmes* —

et parmi eux surtout les *hilobiens* — qui monopolisa l'art médico-pharmaceutique. C'était elle qui désignait, en vue de la récolte, les végétaux sacrés — figuier, bananier, lotus, kino —. Les brahmes classaient les médicaments d'après leurs vertus physiologiques. Ils utilisaient surtout les médicaments externes : onguents et cataplasmes étaient presque seuls employés.

Chez les Hébreux, les *lévites* empruntèrent aux Egyptiens le peu de connaissances médicales qu'ils utilisèrent. Ils se transmettaient héréditairement ces rudiments de matière médicale, se bornant à l'emploi exceptionnel d'onctions et de frictions préparées à partir d'huiles essentielles parfumées. La médecine du peuple d'Israël est presque exclusivement théurgique : pas de salut, si ce n'est dans la foi ; pas de médication capitale, si ce n'est dans la prière.

Les Phéniciens, d'autre part, étaient des commerçants tellement consommés qu'ils se préoccupèrent beaucoup plus à vendre leurs drogues qu'à les utiliser pour leur propre compte. Semblables, en cela, à certains praticiens de nos jours qui prescrivent ou dispensent largement les médicaments qu'ils se refusent à essayer sur eux-mêmes, les Phéniciens étaient les grands pourvoyeurs en drogues de l'Europe occidentale.

Le livre d'Ezéchiel le Prophète, parlant de *Tyr*, nous informe de l'importance de ce trafic.

« O *Tyr*, y est-il écrit, qui habites aux avenues de la mer, qui fais le commerce avec les peuples dans plusieurs îles... tous les navires de la mer et leurs mariniers ont été avec toi pour trafiquer et faire ton commerce... la casse et le roseau aromatique ont été dans ton commerce... les marchands de *Scéba* et de *Raluna* ont négocié avec toi, faisant valoir tes foires en toutes sortes de drogues les plus exquises, et en

toutes sortes de pierres précieuses, et en or. » (36, XXVII, 3, 9, 22.)

Reutter (37, 9) rappelle quelques traits caractéristiques de l'esprit mercantile de ce peuple : les Phéniciens mentaient effrontément pour cacher la source des produits qu'ils rapportaient de leurs voyages. Le poivre et les épices provenaient, disaient-ils, des régions gardées par des serpents ailés ; la cannelle se récoltait dans les nids d'oiseaux voraces colonisant des montagnes inaccessibles.

Par la lecture de certaines tablettes babyloniennes, on peut constater que chez les peuples de la *Mésopotamie* ancienne, le caractère de la médecine était surtout sacerdotal. Le *Code* d'Hammourabi — écrit environ 2200 ans avant notre ère — donne, pour le surplus, une règlementation de la médecine laïque, ce qui prouve qu'à côté du prêtre-médecin existait déjà chez eux, à cette époque, une caste de professionnels opérant en dehors des temples.

Nahum, parlant des richesses de *Ninive* et de *Babylone*, montre l'importance de ces cités dans le trafic commercial des drogues avec l'Orient. « Tu as, dit-il, ô *Ninive*, multiplié tes commerçants en plus grand nombre que les étoiles des cieux. » (38, III, 16.)

Comme on le voit par le court aperçu qui précède, on est autorisé à situer chez tous les peuples la première période évolutive de l'idée pharmaceutique à l'intérieur du temple : la médecine démoniaque et empirique du début devient rapidement sacerdotale et mystique, tout en conservant cette empreinte empirique de son origine.

On s'est plu à répéter que le caractère occulte primitif entrava malheureusement l'évolution de l'art de guérir. Nous pensons plutôt que ce stade particulier ne fut pas, en réalité, aussi peu intéressant

qu'on a bien voulu le dire puisqu'il a permis, tout de même, une véritable floraison des formes pharmaceutiques les plus diverses et les plus riches. Il conviendrait, nous semble-t-il, d'attribuer l'erreur primitive de ces peuples à l'établissement d'une thérapeutique abstraite, basée uniquement sur l'empirisme et la simple observation des faits.

Il ne faut pas perdre de vue que l'élite intellectuelle se trouve dans les temples où elle a le loisir de penser et de condenser toutes les observations qui, sans elle, se trouveraient dispersées et noyées dans la fantaisie de chercheurs trop inexpérimentés ainsi que cela se verra plus tard à la période médiévale.

---

4. Les Grecs

> La perfection des arts entraîne comme conséquence nécessaire leur division ; chaque partie d'un art traitée séparément devient un art distinct dès que l'observation bien soutenue, l'affranchissement du joug de la routine viennent le ranger sous le patronage de la science.
>
> CAP (39).

Jusqu'ici, l'art médico-pharmaceutique s'est révélé comme une pratique entièrement utilitaire, à caractère instinctif et empirique tout d'abord ; magique et religieux par la suite ; en tout temps indépendante de tout raisonnement approprié capable de démêler les relations de cause à effet susceptibles de relier entre eux les phénomènes jusqu'alors observés.

La thérapeutique grecque fut influencée dans ses débuts par l'orientation spéciale imprimée à ce peuple par les cultures mésopotamienne et égyptienne. On la trouve professée, à la période fabuleuse, par les héros et les demi-dieux. Ceux qui dominent toute la mythologie de ce pays sont, dans cet ordre d'idées, d'une part HERCULE, élève du centaure CHIRON à qui la tradition accorda les pouvoirs miraculeux de ressusciter ALCESTE, de panser PROMÉTHÉE, de guérir de nombreuses maladies et, d'autre part, ESCULAPE, figure mystérieuse, dont l'habileté médicale devint rapidement légendaire et lui valut une réputation universelle.

La littérature homérique nous renseigne quelques

traits caractéristiques de la médecine hellénique environ dix siècles avant notre ère. Nous pouvons y retrouver, à plusieurs reprises, des vestiges très instructifs des pratiques magiques primitives : CIRCÉ, par exemple, changeant les compagnons d'ULYSSE en pourceaux grâce à des breuvages enchantés — médicaments dont l'activité relève à la fois du domaine expérimental et surnaturel — ou encore POLYDAMNA L'EGYPTIENNE — remarquer cette origine — faisant présent à HÉLÈNE d'une poudre merveilleuse qui calmait la douleur, assoupissait le malade et faisait oublier tous les maux. C'est à l'occasion de ces deux enchantements qu'HOMÈRE nous signale l'usage du *moly* (24, X, 392) et du *nepenthès* (24, IV, 220), dans la thérapeutique de l'époque.

Ces exemples ne sont, en somme, pas très rares et il apparaît qu'aux temps homériques la médecine grecque commençait à sortir de sa période mystique.

On trouve dans le quatrième chant de l'*Iliade*, qui paraît avoir été écrit au 8e siècle avant notre ère, l'épisode de la blessure de MÉNÉLAS (40, IV, 27) : lorsque le traître PANDARUS, au mépris des traités, lance une flèche à MÉNÉLAS et le blesse à la cuisse, on appelle en toute hâte MACHAON, fils d'ESCULAPE, qui retire le dard et verse dans la plaie un baume — don du centaure CHIRON — destiné à la guérir rapidement.

La même idée se trouve reproduite notamment à la fin du XIe livre du même ouvrage, certainement postérieur, où EURYPILE, blessé d'une flèche au pied, est soigné par PATROCLE. Celui-ci, après extraction du fer, lave la plaie à l'eau tiède et y applique « une racine amère qu'il a brisée entre ses mains et qui doit apaiser les douleurs » (40, XI, 504-505).

On utilisait donc à cette époque, c'est-à-dire avant

le VIII[e] siècle, des médicaments destinés à favoriser la cicatrisation des plaies.

L'*Iliade* fait mention, à divers endroits, de médicaments destinés à l'usage externe seulement (40, IV, 190, 217 ; V, 112 ; XI, 230, 504, 515 ; II, 731). On y trouve citées les préparations suivantes : κατάπαστα ; χριστά ; πιστά ; et πόματα. Il est intéressant de constater que cette médication externe a toujours précédé l'absorption de remèdes et tout fait présumer qu'à l'époque où furent vécus les événements qui constituent l'*Iliade*, la médecine en était encore à cette médication externe primitive.

Des temples particuliers furent dédiés aux divinités médicales. Le collège des prêtres — parmi lesquels les Asclépiades ou prêtres d'Esculape se rendirent célèbres dans toute la Grèce par leur fameux temple d'Epidaure — constituait, pour chacun d'eux, une Ecole spéciale. Dans ces *Ecoles*, on décrivait des types schématiques de maladies et on établissait les méthodes de traitement adéquat. Une émulation très grande existait entre ces Ecoles. Cette émulation dégénéra souvent en rivalité : Cos et Cnide furent les principaux centres de combat.

Une foule de malades avides de guérison se présentaient à la porte des temples — véritables *sanatoria* (41) — où s'effectuaient les cures : les consultants étaient préparés à la guérison par un entraînement médical raisonné auquel s'ajoutaient des pratiques suggestives.

Nous pouvons, tant les documents abondent à ce sujet, nous représenter nettement le cérémonial auquel étaient soumis ces malades [1].

Reçus par les gardiens de l'*Asclepeion*, les voyageurs sont, tout d'abord, dirigés vers les salles de

[1] Pour la critique de ces cures, voyez Aristophane, *Plutus*.

bains ou vers la source sacrée où ils sont lavés et parfumés afin qu'ils se présentent *purs* devant la divinité. Soumis, pendant le temps que va durer leur séjour dans le sanctuaire à un repos absolu et à une diète sévère, on leur impose des médicaments qui consistent en purgatifs légers ou en applications externes. Quant aux traitements spéciaux, ils seront dévoilés par l'interprétation des songes.

Vêtus de robes blanches, nous les voyons se rendre en longues théories vers l'intérieur du temple où ils vont être admis aux cérémonies du culte. Au cours de celles-ci, les prêtres leur font le récit suggestif de cures merveilleuses.

Le soir étant venu, ils se munissent de couvertures et des objets qui leur sont nécessaires pour passer la nuit et se dirigent entre les portes et les colonnes du temple pour s'y coucher aux pieds de la statue du dieu. Sous le portique sacré, le *Zacore* éteint les lampes et invite les malades à goûter un paisible repos.

« Pendant le sommeil, dit Tertulien (42, XLVI) sont révélés les honneurs qui attendent les hommes ; pendant le sommeil des remèdes sont indiqués, des larcins dévoilés, des trésors découverts. »

Ce sommeil est provoqué, parfois, par des gestes solennels — imposition des mains — : alors, rapporte Galien, « le prêtre commande comme un général à ses soldats et les guérisons sont fréquentes ».

L'interprétation des songes est fournie par les *Sybilles*, agents de liaison entre le prêtre et le malade. Ces *Pythonisses*, choisies avec grand soin parmi les sujets les plus sensibles, sont sacrées.

« Le pontife, dit Lucain, va prendre la prêtresse et la conduit jusqu'au vestibule ; mais elle résiste et ne veut pénétrer dans l'antre d'où s'exhalent des gaz toxiques. »

On peut se figurer la *Pythie* assise au milieu du temple sur un trépied sous lequel on brûle des herbes et des parfums. Les vapeurs stupéfiantes dégagées déclanchent une crise nerveuse au cours de laquelle la prêtresse profère des sons plus ou moins articulés que les pontifes recueillent avec soin et s'efforcent de traduire en vue d'interpréter chaque cas particulier.

La fréquence de ces interventions n'était pas sans porter rapidement de graves préjudices à la santé des devineresses. PLUTARQUE rapporte une de ces crises ultimes en ces termes :

« Qu'arriva-t-il à la PYTHIE ? Elle descendit bien dans le trou de l'oracle malgré elle, mais elle montra d'abord qu'elle ne pouvait plus souffrir l'exhalaison, remplie qu'elle était d'un esprit malin et muet. Enfin, étant tout à fait troublée et courant vers la porte en poussant un cri horrible, épouvantable, elle se jeta contre terre, de telle sorte que non seulement les voyageurs, mais même le grand-prêtre NICANDRE et tous les autres prêtres qui étaient là présents, s'enfuirent de peur. Cependant, rentrant un peu après, ils l'enlevèrent étant encore hors d'elle-même. Elle ne survécut que peu de jours. »

Lorsque les remèdes proposés par le dieu s'étaient montrés efficaces, les formules en étaient gravées sur les colonnes du sanctuaire. GALIEN et PLINE signalent, par exemple, l'inscription sur les portes du temple de Cos de la composition d'EUDEMUS, spécifique contre les morsures de serpents.

On a retrouvé également dans les fouilles d'*Epidaure* de nombreuses inscriptions relatant les guérisons miraculeuses obtenues par l'intercession d'ESCULAPE (43).

Enfin, l'on peut voir dans certains temples antiques, de nos jours encore, des *ex-voto* offerts

au dieu de l'endroit en reconnaissance de guérisons opérées : c'est le cas des figurines, bronzes, cônes et fibules visibles dans le temple d'Athena Cranaïa.

Voici, à titre d'illustration, le texte d'un *ex-voto* trouvé dans les fouilles de l'*Asclepeion* d'Athènes :

« O bienheureux Asclepeios, dieu guérisseur, c'est grâce à ton art que Diophantos, débarrassé de son incurable et horrible mal, n'aura plus désormais l'allure d'une écrevisse ; il ne marchera plus sur des épines, mais il aura bon pied comme tu l'as voulu. » (44, 121.)

Toutes les formules gravées sur les colonnes des temples furent réunies 570 ans avant notre ère par Hérophile qui les catalogua et les publia. Mais ce *Codex* n'est pas parvenu jusqu'à nous.

*
* *

Une trop grande complaisance dans le recrutement des néophytes dont la quantité primait nécessairement la qualité ; un prosélytisme exagéré poursuivi intensivement dans les classes les plus diverses de la société ; un scepticisme excessif résultant, pour une large part, du choc des religions et des philosophies qui se disputaient le domaine de la pensée ouvrirent, peu à peu, à la lumière les enseignements sacrés dont le secret était demeuré, jusque là, à peu près inviolé.

Si l'on rapproche de ces faits le tempérament bavard et l'élégance diserte caractéristiques du peuple grec, on saisira les principaux facteurs qui présidèrent à la faillite de ce régime. Car alors même que les initiations se poursuivaient dans les temples, les premiers auteurs tels qu'Orphée, Olen, Lyncée, avaient déjà pénétré les mystères des sanctuaires et les avaient dévoilés à la multitude.

On rapporte aussi que, lorsque les disciples de Pythagore se furent dispersés après la révolte de *Crotone*, ils divulguèrent les secrets médicaux et guérirent les maladies par les moyens naturels en renonçant aux pratiques mystérieuses. Ainsi serait sortie la médecine de l'intérieur des temples (39).

Abandonnant donc petit à petit le caractère hermétique et sacerdotal qui l'avait caractérisée à la période précédente, la science médicale quitta le temple pour la place publique où elle tomba — triste déchéance ! — des mains des prêtres dans le domaine des politiciens et des philosophes.

Dès le V[e] siècle avant notre ère, nous la voyons en butte aux railleries et aux sarcasmes des sages esprits, faire les frais des discussions incessantes entre les diverses Ecoles.

A l'influence des conceptions philosophiques d'un Thalès de Milet, chef de l'*Ecole ionique* et promoteur de la théorie de l'eau, avait succédé celle de Pythagore, de l'*Ecole italique.*

C'est à peine si Pythagore sépara la médecine de la magie et de l'interprétation des songes. Et cependant ses théories furent très fructueuses pour l'art médico-pharmaceutique parce qu'il appliqua les notions de mathématiques aux phénomènes naturels, innovation qui lui permit de combiner de façon heureuse, pour la première fois, l'expérience médicale avec le raisonnement philosophique. Les études que Pythagore effectua sur la scille, sur la moutarde et sur l'arroche, par exemple, drogues qu'il avait puisées dans la thérapeutique égyptienne, montrent l'orientation nouvelle que va prendre la science médicale dans les siècles qui vont suivre.

L'*Ecole éléatique*, avec Démocrite — celui-là qui ébaucha la théorie atomique — est déjà tout imprégnée de cet esprit fécond. C'est ainsi que, d'après

Pétrone, Démocrite chercha et réussit à extraire le suc des plantes. On lui attribua la table de pronostic permettant d'établir, par le calcul, les probabilités de vie ou de mort d'un malade, table reproduite dans le *Papyrus de Leide*, n° 75, étudié par Reuvens (45).

D'après Pline (29, XXX, 11), Démocrite fut instruit dans la magie par Ostanès. Ces connaissances libérèrent son esprit des théories dogmatiques. D'une incrédulité inflexible vis-à-vis des miracles, comme le dit Lucien, Démocrite est considéré par tous les auteurs comme le chef des philosophes naturalistes libre-exaministes [1].

Empédocle d'Agrigente, la figure la plus intéressante de l'époque, se révèle surtout comme physiologiste. D'après lui, le monde était partagé en quatre éléments — feu, eau, air et terre — dont les qualités essentielles étaient le chaud, le froid, l'humide et le sec (29, III, 14). La santé résultait de leur harmonie : chacune de ces qualités devait se retrouver, en conséquence, dans les médicaments.

Dans cette étonnante floraison de philosophes grecs qui illustrèrent cette période remarquable au cours de laquelle s'affirme entièrement la liberté de recherche, leur influence imprima à la science médicale de l'époque un caractère philosophique et social propre, spécial à cette seconde partie de son évolution. C'est ce qui permit, durant le siècle de Périclès, à la milésienne Aspasie, l'adorable hétaïre dont la beauté enflamma toute la Grèce, d'exercer sa culture exceptionnelle dans un cénacle de philosophes, dont Anaxagore ; de moralistes, dont Socrate ; de politiciens, dont Alcibiade ; d'artistes, dont Phidias, et de puiser dans la science d'Hippo-

[1] Démocrite fut le premier grec qui écrivit que le cerveau permettait d'enseigner et d'agir (27, 64).

CRATE lui-même l'érudition complémentaire qui devait l'autoriser à se prétendre, à Athènes, la reine de l'esprit [1].

*
* *

Cet HIPPOCRATE, le *très divin*, comme le surnomma GALIEN, trouva l'art de guérir empêtré dans les théories vaines et les abstractions sèches des philosophes, chacun d'eux l'ayant marqué de son signe particulier.

Il est certain que l'influence de penseurs tels que THALÈS, ANAXAGORE, SOCRATE et surtout EMPÉDOCLE qui, très souvent, accommodaient la science médicale à leur enseignement, il est certain que cette influence avait dû s'exercer dans un sens plutôt défavorable au progrès de cet art (46). Aussi le grand souci d'HIPPOCRATE fut-il, après avoir rassemblé toutes les connaissances médicales de son temps jusqu'alors éparses, d'élaguer ces données des nombreuses abstractions dont les philosophes les avaient imprégnées et de les soumettre au crible de l'observation en les enrichissant des fruits de sa propre expérience.

HIPPOCRATE fut le chef de l'*Ecole de Cos* établie à proximité d'un temple d'ASCLEPIOS. A la base de son enseignement figurait surtout l'observation directe. Les maladies étaient étudiées dans leur rapport avec les réalités et leur traitement était dégagé du merveilleux.

La thérapeutique consistait, comme dans les autres Ecoles, dans l'établissement de traitements diététiques — reste de la législation sanitaire de l'an-

[1] Voyez : SCOLIASTE DE PLATON, *Menex*, 249 : « la Junon de Périclès Olympien ».

cienne Egypte — ainsi que dans l'administration de quelques remèdes.

Le médecin était tenu, d'après Hippocrate, d'appliquer son intelligence à toutes les parties de son art et d'aspirer toujours au mieux. L'observation clinique devait le guider dans la dispensation des remèdes. La préparation des médicaments devait, enfin, être soumise à une technique rigoureuse de laquelle pouvait dépendre la réussite ou l'insuccès du traitement.

La lecture des ouvrages dits hippocratiques — premiers documents solides de la science médicale — nous initie à des formes pharmaceutiques déjà complexes telles que les infusions, les décoctions, les macérations, les fomentations, les gargarismes, les fumigations, les suppositoires, les oenolés, les mellites, les oxymellites, les acétolés préparés à partir de produits variables comme la farine d'orge, les graines de pommes de pin, le galbanum, l'opoponax, l'abrotanum, etc..., produits dans lesquels les végétaux occupent toujours la place prépondérante. Dierbach (47) a ainsi relevé dans les ouvrages d'Hippocrate, les noms de deux cent trente-six plantes et Virey en a noté plus de trois cents.

*
* *

L'étude détaillée de la thérapeutique hippocratique est extrêmement instructive.

Les médicaments pour l'usage externe ou δέρμασμα préconisés à cette époque comportaient des fomentations sèches ou humides, des fumigations, des gargarismes. Les huiles et les onguents simples ou composés préparés en infusions médicamenteuses constituaient des agents thérapeutiques importants parmi lesquels il faut citer le cérat — mélange d'huile

et de cire — le céropissus — cérat dans lequel était incorporée de la poix — le nepotium, le narcissum, etc... Enfin on utilisait les cataplasmes — mélanges de poudres végétales, de sucs de plantes et d'huile — tantôt maturatifs, tantôt émollients et les lavements à base de décoctions laxatives (29, XIII, 1).

Les médicaments pour l'usage interne étaient soit liquides (φαρμακόποτα) soit solides (κατάποτα). Les médicaments liquides étaient représentés par les potions, les décoctions et parfois les infusions végétales. On diluait souvent ces dernières à l'aide d'un véhicule liquide approprié. D'autres fois, on prescrivait des vins médicamenteux qu'on obtenait par infusion ou encore des mellites ou des acétolés.

Les médicaments solides pour l'usage interne se divisaient en pilules arrondies ; en collyres, masses allongées destinées à être introduites dans les cavités naturelles ; en trochisques, de forme conique ; en éclegmes, sortes de pastilles de consistance molle qu'on disposait sur la langue pour être avalées lentement ; en condits à base de sucre ou de miel ; en suppositoires, héritage direct de la médecine égyptienne.

Hippocrate reconnaissait aux médicaments une action laxative — mercuriale, petit-lait — ; drastique — hellébore noir, ricin, coloquinte, bryone, scammonée, élaterium, thapsia — ; émétique — hellébore blanc, hyssope, asarum, eau chaude — ; diaphorétique — boissons chaudes, bains, frictions — ; diurétique — scille, céléri, persil, asperge, ail, concombre, melon, fenouil, hydromel, oxymel — ; adoucissante — décoctions d'orge, hydromel, cycéon — ; narcotique — opium, jusquiame, belladone, mandragore, peplus — ; astringente — chêne, sang-dragon, grenadier, graines de coing — ; fébri-

fuge — absinthe, petite centaurée — ; anthelmintique — oignon, poireau — ; etc...

Cette liste peut paraître quelque peu fastidieuse : elle montre cependant avec intérêt l'importance et le scrupule de la thérapeutique, enfin scientifique, d'HIPPOCRATE.

On y retrouve, en effet, toute une série de médicaments d'usage encore actuellement courant, médicaments dont la réputation au cours des siècles n'a fait que s'affirmer. Il ne faudrait d'ailleurs pas croire, d'après cette liste, que l'Ecole hippocratique fit un abus exagéré des médicaments. Les premiers remèdes prescrits étaient la diète et le repos. La boisson préconisée était l'hydromel — mélange rafraîchissant, adoucissant et diurétique composé de huit parties d'eau et d'une partie de miel — auquel on ajoutait parfois un peu de vinaigre — oxymel.

*
* *

A l'époque d'HIPPOCRATE la médecine était encore pratiquée à l'intérieur des temples par les prêtres qui y continuaient les traditions ancestrales.

A côté de ces sédentaires on rencontrait les περιοδεῦται ou médecins ambulants qui, de père en fils, exerçaient leur art en dehors des sanctuaires (48, VIII, 10). Ils ouvraient des écoles indépendantes. Parmi ces *periodeutes*, on distinguait les ἀρχιτεκτονικοὶ ou *savants*. Ils visitaient les malades, établissaient les régimes et prescrivaient les remèdes.

Les δημιουργοὶ ou *manœuvres* exécutaient leurs ordres, préparaient les médicaments, assistaient les malades au bain, soignaient les plaies, opéraient les saignées. C'est parmi ceux-ci que se séparèrent plus tard les pharmaciens, les chirurgiens et les barbiers.

HIPPOCRATE était donc un médecin ambulant. Il

préparait parfois lui-même les médicaments qu'il prescrivait. On sait qu'il les emporta avec lui lorsqu'il fut appelé à soigner DÉMOCRITE. Généralement cependant, il faisait préparer ses drogues par des subalternes spécialisés à cet effet. C'est le motif pour lequel les pharmaciens ne peuvent se réclamer d'HIPPOCRATE dont l'activité fut presque exclusivement médicale.

On sait qu'il existait aussi, à cette époque, des *rhizotomes* ou herboristes (49, 9, 8-9). Ils recueillaient les drogues et les vendaient dans des boutiques ouvertes au public — φαρμακοῖον —. THÉOPHRASTE les blâmait, rappelle REUTTER (37, 10), de conseiller à leurs patients d'enterrer le thapsia imbibé d'huile pour se préserver des effets néfastes du vent et de ne récolter certains de leurs produits que de nuit plutôt que de jour, etc...

A côté de ces boutiquiers, des charlatans offraient de porte en porte ou sur les places publiques des médicaments tout préparés et parfois des abortifs (50, v. 504). Mais il s'agissait là, sans aucun doute, d'empiriques qui opéraient déjà en marge de la profession et contre les pratiques desquels la morgue caustique d'ARISTOPHANE trouva matière à critique.

HIPPOCRATE fut non seulement un codificateur précieux de toutes les connaissances médicales de son siècle ; ce fut encore un créateur lucide d'un ensemble scientifique de doctrines remarquables.

On a dit que sa thérapeutique pouvait tenir dans cet unique aphorisme, un peu simpliste, qu'il nota si souvent dans ses ouvrages et qui servit de base à la médecine durant tant de siècles : *contraria contrariis curantur* (51-2, 52-II, 72, 53-52).

C'est, à coup sûr, vouloir synthétiser trop étroitement son admirable doctrine.

Nonobstant ce reproche, HIPPOCRATE fait figure,

avant tout, d'un esprit novateur qui chercha à dégager son art des entraves dont l'avaient ligoté les philosophes pour l'enrichir à la source féconde et pratique de l'observation.

Devant l'autorité d'Hippocrate, dont l'œuvre sera commentée âprement au cours de nombreux siècles, la science médicale des Aristote — qui fut rhizotome — des Théophraste — le père de la botanique — des Aynodice et de bien d'autres qui s'efforcèrent de jeter les premières bases de la matière médicale, pâlit étrangement au point que l'on peut dire que c'est cette grande figure qui domine, à elle seule, le mouvement médical des Ve et VIe siècles avant notre ère.

5. Les Ecoles d'Alexandrie

> Il faut contempler le pouvoir et la nature des nombres, d'après le pouvoir qui se trouve dans la décade. La vertu de la décade est suprême, parfaite, créatrice de toutes choses, principe, guide ordonnateur de la vie divine céleste et humaine. Sans elle tout est sans fin, incertain et obscur.
>
> PHILOLAÜS (54, II, 4).

Lorsque le peuple grec, après la mort d'ALEXANDRE eut épuisé ses forces dans des guerres fratricides, l'influence hellénique vint, comme le dit très bien HOUSSAYE dans son étude sur *Cléopâtre* (55, 61) se juxtaposer à la civilisation égyptienne qui en fut avantageusement enrichie.

Imaginatif, visant sans cesse à l'immensité de l'infini des créations ; animé d'un amour profond pour tout ce qui touchait de près la vie ; intelligent ; expressif, l'Egyptien devait chercher à pénétrer par son entendement les secrets mystérieux de la Nature.

C'est cet esprit pondéré quoique actif ; réfléchi quoique scrutateur qui, durant tout le IIIe siècle avant notre ère, sous le règne brillant des PTOLÉMÉES, devait présider aux destinées de la médecine dans le Delta.

En vérité la civilisation égyptienne fut loin de donner à notre art tout ce que l'on eût été en droit d'espérer d'elle. Si elle poussa jusqu'aux cîmes les beaux-arts et, en particulier, l'architecture ; si elle fit du peuple du Nil des maîtres dans l'art de la mé-

tallurgie et de l'orfèvrerie (29, I, XXVIII, 1) elle libéra simplement les sciences médico-pharmaceutiques de la tutelle désastreuse des rhéteurs et des philosophes. Elle ne put, toutefois, les maintenir dans les limites de l'expérience, ni les empêcher de verser dans ce second écueil que fut la poly-pharmacie.

ALEXANDRIE était devenue rapidement le centre intellectuel par excellence. Tous les savants étrangers y étaient reçus bras ouverts, entretenus aux frais des LAGIDES et hébergés dans un local spécial dénommé *Académie*. Ils y étaient l'objet de nombreuses marques d'attention et de générosité de la part des PTOLÉMÉES parmi lesquels PTOLÉMÉE SOTER et PTOLÉMÉE PHILADELPHE se dessinent plus particulièrement dans l'histoire égyptienne comme de généreux mécènes.

La première période de l'art médico-pharmaceutique à ALEXANDRIE fut relativement florissante : elle correspond à l'épanouissement de l'Ecole dite *dogmatique*.

L'influence d'HIPPOCRATE s'y faisait encore largement sentir quoique ses théories fussent déjà discutées et mises en doute [1].

Quelques médecins célèbres vécurent à cette époque et écrivirent, sur leur art, de nombreux ouvrages qui ne nous sont d'ailleurs pas parvenus, les uns ayant péri dans le fameux incendie de la bibliothèque des PTOLÉMÉES où plus de 500.000 volumes devinrent la proie des flammes ; les autres ayant disparu engloutis par la vague dévastatrice des moines égyptiens ameutés par l'archevêque THÉOPHILE (56, II, 194) et par le patriarche CYRILLE (57, V, 356) ; ou

[1] Dans le *Phédon*, SOCRATE dit déjà : « Ce n'est pas assez qu'HIPPOCRATE l'ait dit, il faut encore examiner si HIPPOCRATE l'a dit avec raison. » (59) On verra d'autre part, le médecin DIOCLÈS DE CARYSTE discuter âprement la valeur de l'œuvre hippocratique.

bien encore ayant été détruits par la rage obscurantiste de THÉODOSE LE GRAND (58).

Parmi les médecins qui donnèrent à l'Ecole dogmatique d'Alexandrie un certain relief, nous citerons ERASISTRATE, — petit-fils d'ARISTOTE et élève de THÉOPHRASTE d'ERÈSE — qui conseilla l'abandon de nombreux remèdes préconisés jusqu'alors par la thérapeutique ancestrale, et HÉROPHILE — médecin-naturaliste — qui fut le créateur de la matière médicale en mettant en valeur, au contraire, les propriétés d'un très grand nombre de substances végétales.

*
* *

A l'ancienne *Ecole dogmatique* d'Alexandrie succéda l'*Ecole empirique*.

Aux remèdes très simples tirés des tables votives des temples — formules peu compliquées de l'*Ecole de Cos* transmises par les sectateurs d'HIPPOCRATE — succédèrent des compositions pharmaceutiques plus complexes, remèdes polypharmaques au sujet desquels bien des siècles plus tard GOETHE fera dire à son *Faust* : « beaucoup en mouraient et personne ne demandait combien en réchappaient » (60).

Les données qui servirent de directive à l'enseignement de l'Ecole empirique furent les suivantes :

Tout d'abord, il apparaissait indispensable de débarrasser la thérapeutique des théories invérifiables qui l'encombraient pour ne s'attacher qu'aux résultats expérimentaux réellement contrôlables.

Ensuite, il était nécessaire d'admettre que deux substances devaient pouvoir agir là où une seule s'était montrée insuffisante.

Enfin il était évident que dans un complexe de divers médicaments, le malade était, mieux que tout

autre, capable de discerner parfaitement celui qui était spécifique vis-à-vis de l'affection à traiter.

Ces considérants fondamentaux amenèrent les médecins de l'époque à étudier l'établissement de formules compliquées d'application générale dont les effets universels devaient pouvoir agir, selon les besoins, sur toutes les maladies.

La théorie polypharmaque fut d'abord élaborée par Sérapion d'Alexandrie sur les bases jetées par son maître Philenus de Cos. Sérapion rassembla toutes les formules populaires et les combina tout en établissant le principe fondamental de l'analyse raisonnée de leur association.

Héraclite de Tarente propagea la théorie et mit à la mode l'usage de l'opium. Ce produit avait été, jusqu'alors peu employé quoiqu'il fût connu depuis une très haute antiquité — si on accepte de le rapporter au *népenthes* d'Homère — et qu'il eût été préconisé par Hippocrate comme soporifique depuis longue date.

A la suite de l'intervention d'Héraclite, l'opium fut utilisé dans la composition de tous les remèdes polypharmaques et devint un des principes les plus actifs de ces complexes médicamenteux.

Nicandre reprit les théories de ses devanciers et les amplifia. Poète-médecin réputé, nous n'avons recueilli de ses œuvres que deux poèmes sur la thérapeutique : la *theriaca* et l'*alexipharmaca*.

La *theriaca* — de θηρία = bêtes fauves — décrit les nombreux animaux de l'époque réputés venimeux — serpents, araignées, cantharides, guêpes, poissons, etc... — ; les observations cliniques relatives aux empoisonnements ; les médicaments utilisés intérieurement pour combattre leur toxicité ; les complexes d'usage interne recommandés pour guérir les maladies.

L'*alexipharmaca* envisage les toxiques des trois règnes ; indique les symptômes d'empoisonnement et les moyens préconisés pour les combattre.

*
* *

Les deux ou trois siècles qui intéressent les Ecoles dogmatique et empirique sont occupés, en ordre principal, par des recherches pharmacodynamiques et pharmaceutiques relatives aux poisons et aux contre-poisons. La crainte d'empoisonnement, en effet, hantait en ce temps-là toutes les cours. C'est la raison pour laquelle la plupart des souverains s'adonnèrent personnellement aux études toxicologiques, essayant leurs médicaments sur les criminels ou sur leurs esclaves.

L'histoire a conservé, à ce propos, les noms de divers Ptolémées ; de Juba second, roi de Mauritanie ; de Nicomède, roi de Bithynie ; d'Evax, roi d'Arabie ; d'Agrippa, roi de Judée ; d'Attale, roi de Pergame ; des reines Cléopâtre et Artémise et surtout de Mithridate VI Eupator, roi du Pont, qui avait acquis, dit-on, une telle immunité vis-à-vis de tous les poisons par l'emploi journalier de son antidote qu'il ne parvint plus à se donner la mort par ce procédé. Sur le point d'être capturé par les Romains, il fut obligé de se faire percer le sein par une épée pour ne pas tomber vivant aux mains de Pompée.

L'étude des complexes synergiques amena l'apparition d'électuaires spéciaux polypharmaques qui eurent nom *antidotes* et *hières* et plus tardivement *thériaques* par antiphrase, préparations imaginées, dit Pline, « dans le but de faire valoir le métier [1] et non dans l'intérêt de l'art de guérir ».

[1] *Ad ostentationem artis.*

L'antidote le plus célèbre, à cette époque, fut précisément celui de MITHRIDATE. La célébrité de cet électuaire fut universelle. Elle traversa près de vingt siècles puisqu'elle survécut en France dans les *Codex* jusqu'en 1908 après avoir subi de constantes mutilations.

Les hières se distinguaient des antidotes en ce qu'elles étaient avant tout purgatives. Chaque médecin en imagina une, plus ou moins compliquée : il y eut ainsi des hiera athanasia, ambrosia, panacea, etc...

Antidotes et hières furent des sujets de rivalités constantes entre médecins chacun d'eux se faisant un point d'honneur d'établir des formules plus compliquées que celles de ses voisins, formules dans lesquelles entraient les médicaments les plus rares et les plus inattendus.

Cette haine mutuelle fut telle, assure GALIEN, que les médecins finissaient par s'empoisonner entre eux.

*
* *

La thérapeutique s'enrichit, à l'époque des Ecoles d'Alexandrie, de médicaments spéciaux. C'est ainsi qu'apparut le soufre dans le traitement de la teigne et, d'après CAELIUS AURELIANUS, le castoreum ; la cervelle et le fiel de chameau ; les excréments de crocodile. Le sang de tortue et les testicules de bélier, de coq ou de sanglier servirent à combattre l'épilepsie avec un très grand succès.

Il faut tenir compte, pour le surplus, de ce que les Indes et l'Ethiopie fournirent bon nombre de drogues exotiques à la matière médicale de l'époque : parfums, épices, aromates furent de suite appelés à jouer un rôle important dans la thérapeutique. Le sucre de canne, en particulier, s'introduisit dans les

formes pharmaceutiques et commença à y remplacer, petit à petit, le miel comme édulcorant. Mais son usage ne se généralisa cependant pas.

*
* *

Nous enregistrons pour la première fois dans l'Ecole d'Alexandrie la séparation effective des professions relatives à l'art médico-pharmaceutique, séparation que nous avions rencontrée précédemment à titre purement accidentel.

Si l'on en croit CELSE (61) la médecine se divisa, dès ce moment, en trois branches. La première traitait des maladies et des régimes : elle eut pour nom *diététique* — διαιτητική —. La seconde intéressait la médecine médicamentaire : ce fut la *pharmaceutique* — φαρμακευτική —. La troisième constitua la *chirurgie* — χειρουργική — : sa pratique était localisée à l'intervention du fer et du feu.

Ces trois spécialisations passèrent telles quelles d'Alexandrie à l'empire romain où nous les retrouverons avec les caractéristiques de la médecine de cette époque : la tendance aux abus et la complication. Car plus on s'éloigne d'HIPPOCRATE, plus se marquent les progrès de la polypharmacie. Aussi, malgré ses écrits importants sur l'histoire naturelle, la matière médicale et la toxicologie, la secte empirique d'Alexandrie accuse-t-elle un recul très considérable sur les Ecoles grecques alors que, cependant, elle réussit, comme le dit SPRENGEL, à « relever l'étude des sciences naturelles et à arracher la matière médicale au mépris dans lequel l'Ecole précédente l'avait laissée tomber » (16).

---

5. Les Romains

> Ceux que l'on appelle empiriques et dont le nom vient de l'expérience s'en tiennent volontiers aux causes évidentes, attendu qu'elles sont nécessaires. Ils soutiennent que la recherche des causes obscures et des actions naturelles est tout à fait superflue, parce que la nature est incompréhensible.
>
> Celse (62, II, 1).

« Tandis que le flambeau des sciences s'éteignait en Grèce et en Egypte » écrit Cap dans son *Histoire de la Pharmacie*, « la puissance romaine s'élevait de jour en jour et commençait à jeter le plus vif éclat.

» Le prestige qui s'attache toujours à la gloire avait fait refluer sur l'Italie la civilisation qui abandonnait les nations vaincues. Les savants, les philosophes, les médecins accoururent bientôt de tous les points de la Grèce, de l'Egypte, de l'Asie Mineure et transportèrent à Rome, qui les ignorait encore, les talents et les connaissances qui naguère faisaient l'orgueil des peuples aujourd'hui subjugués » (63, 540).

A dire vrai, l'état de guerre permanent ne fut pas très propice à l'épanouissement de l'art médical chez les Latins et l'on peut avancer que celui-ci ne garda aucune empreinte sérieuse de l'hégémonie romaine.

Pour ce peuple, la thérapeutique se résuma longtemps dans l'usage exclusif des choux. La confiance absolue des Romains en ce médicament est prouvée par Caton (64-77). Cet auteur rapporte, en effet,

qu'au moment où la peste dévasta l'Attique, ROME se préserva du fléau uniquement par la vertu de cette médication en l'honneur de laquelle CHRYSIPPE, s'il faut en croire PLINE (29, XX, 33), écrivit tout un ouvrage.

Les premiers Romains, ainsi que les Grecs, sacrifièrent aux divinités médicales : les *lectisternes* — qu'on retrouve bien plus tard encore — étaient une survivance des cérémonies rituelles pratiquées, dès la plus haute antiquité, par ce peuple pour écarter la peste de la ville.

A l'origine, la médecine romaine fut également théurgique. Les dieux seuls détenaient, à ce stade d'évolution, le pouvoir de guérir les malades : pour chaque affection, on implorait le secours de divinités particulières, foule de dieux de bas-étage, destinés à de mêmes fonctions écrit à leur sujet, SAINT AUGUSTIN [1].

C'est une conception spéciale à la mentalité romaine que cet éparpillement infini de la notion du pouvoir divin. PARETO (66-177-995) dans son traité de sociologie donne, en quelques pages, une bonne analyse de cette orientation spéciale de l'esprit latin. Nous pouvons la synthétiser comme suit :

D'après PRELLER, tous les phénomènes ; toutes les actions qui se passent dans la nature comme dans l'humanité, depuis la naissance jusqu'à la mort ; toutes les vicissitudes de la vie et de l'activité humaines ; tous les rapports des citoyens entre eux ; toutes les entreprises, etc..., sont du ressort des petits dieux.

Mais ce culte des divinités romaines est un fétichisme dans lequel le fétiche n'est pas une chose,

[1] *Illam quasi plebeiam numinum multitudinem minutis opusculis destinatam* (65, 7, 2).

mais un acte. Ce sont de simples associations d'idées comme celles que l'on trouve dans le fétichisme et qui produisent des agrégats auxquels on donne le nom de divinité : telle, par exemple, Annona, déesse de l'approvisionnement.

A l'époque des Rois, la médecine rentrait dans les attributions du *pater familias*. Plus tard, jusqu'à la naissance de Cicéron, elle fut confiée aux esclaves et aux affranchis.

Par la suite, la Grèce fournit à Rome un assez bon nombre de médecins. L'un d'eux, Archagatus, venu du Péloponèse 219 ans avant notre ère, établit, d'après ce que rapporte Cassius Emina, une officine dans un des faubourgs de Rome, près du théâtre Marcellus. La population l'avait d'abord accueilli avec bienveillance : il reçut le droit de cité, fut comblé d'honneurs et de bienfaits. Mais il se rendit tellement odieux par sa brutalité et son inhumanité qu'il fut non seulement surnommé *carnifex*, mais qu'il fut obligé de fuir la cité [1].

Archagatus doit être en partie responsable de la mauvaise presse qu'eut, à Rome, pendant plus d'un demi-siècle, la médecine grecque. Celle-ci trouva, d'après Pine (29, XXIX, 1), un de ses plus violents ennemis en Caton dont l'ambition fut de consolider la tradition qui interdisait aux praticiens romains d'exercer la médecine.

« Les Grecs ne pouvant vaincre les Romains sur les champs de bataille, disait Caton, leur envoient des médecins qui les tuent dans leur lit. » Il voulait qu'on appelât *mendici* les iâtres grecs qui prenaient le titre de *medici* parce que, désertant leur patrie où

[1] L'histoire rapporte que lorsqu'Archagatus maniait, dans la boutique qui lui avait été donnée, le fer et le feu, il s'en échappait de tels hurlements que le peuple romain s'enfuyait avec effroi.

ils avaient failli, ils venaient à Rome *ut fortunam sibi mendicent.*

Cependant lorsque le goût des sciences et des arts vint aux Latins, ils allèrent chercher eux-mêmes en Grèce et à Alexandrie les directives sur l'art de guérir et ils empruntèrent à ces peuples leurs méthodes de travail ainsi que toutes les expressions de technique professionnelle.

Asclépiade fait figure, en Italie, au début du premier siècle, immédiatement après les victoires de Pompée. Philosophe épicurien, il avait étudié à Alexandrie la philosophie et la médecine. Venu à Rome pour y exercer son art, il y devint rapidement célèbre aussi bien par les révolutions qu'il apporta dans la thérapeutique que par son ambition de guérir *cito, tute et jucunde.*

Lucius Apuleius rapporte, à son sujet, une légende qui explique cette renommée (67, IV) :

Asclépiade aperçut un jour, sur le bord de la route conduisant à sa villa, un cadavre que des porteurs fatigués avaient déposé là quelques instants pour se reposer. Il observa de près le corps inanimé et, après quelques pratiques spéciales, le fit revenir rapidement à la vie. Asclépiade exploita cet événement avec adresse et en retira un énorme crédit [1].

Asclépiade avait trouvé la médecine aux mains des empiriques. Il avait eu l'occasion de constater les effets souvent désastreux de leur thérapeutique, laquelle préconisait l'emploi de remèdes violents, le plus souvent drastiques et recommandait même ouvertement la pratique de la médecine occulte.

[1] Cette légende nous permet de faire remarquer, en passant, la régularité avec laquelle les peuples attribuèrent de tout temps des cures miraculeuses aux personnages célèbres autour desquels s'estompe de la sorte, peu à peu, la légende.

Cette dernière était alors en pleine floraison et l'on cite souvent la vertu mirifique de l'*alleluia* contre les morsures de serpents. Cette plante, pour se montrer réellement efficace, devait être obligatoirement cueillie de la main gauche, avant le lever du soleil.

Nous retrouverons semblable médication dans la thérapeutique du Moyen Age — et combien enjolivée ! — époque pendant laquelle la magie trouvera un champ d'action extrêmement favorable.

Asclépiade remit en honneur les principes hippocratiques relatifs à la diététique et à l'hygiène, principes qui avaient été abandonnés par les empiriques. Il accorda toute sa confiance aux remèdes externes et aux traitements physicomécaniques, simplifia la thérapeutique dans la mesure du possible et retarda, par là même, les abus de la polypharmacie.

L'exagération d'Asclépiade pour la simplification de la thérapeutique l'amena à préconiser uniquement la diète et les exercices physiques comme agents curatifs. Son influence sur la destinée de l'art de guérir ne fut donc pas entièrement favorable, quoiqu'il eût fondé la première Ecole romaine d'enseignement médical. Thémison de Laodicée, son élève, précisa le système du maître et créa l'*Ecole méthodique* dont la vogue devait se poursuivre pendant tout l'Empire.

Thémison reprit la pathologie atomiste d'Asclépiade laquelle expliquait l'état de santé par un équilibre atomique et la maladie par un trouble dans le mouvement des atomes.

Cette doctrine permit à Thémison de diviser les maladies en deux grandes classes, celles qui correspondaient, d'une part, au *status strictus* (tension) et, d'autre part, à un *status laxus* (relâchement). A ces deux catégories de maladies étaient opposées deux classes de médicaments destinés à rétablir,

dans l'un et l'autre cas, l'état d'équilibre, c'est-à-dire l'état de santé du malade.

Parmi les remèdes relâchants utilisés à cette époque figuraient la saignée, les ventouses, les sangsues, les fomentations, les cataplasmes et les purgatifs légers.

Etaient prescrits comme resserrants l'alun, l'oxyde de plomb, les huiles froides, le vinaigre, le vin ou certaines décoctions végétales.

Le succès des théories de Thémison ne répondirent vraisemblablement pas tout à fait à son attente car nous pouvons lire dans Juvénal à son propos cette réflexion cruelle :

« *Quot Themison aegros autumno occiderit uno !* » (68.)

L'Ecole méthodiste travailla cependant au progrès de la science médicale. Elle compta, parmi les sectateurs de la méthode, plusieurs médecins célèbres tels que Musa, Euphorbe et Apulée.

Est-ce à dire que la thérapeutique était, en ce temps-là, entièrement dégagée de l'empirisme et du merveilleux que nous avons signalés aux périodes précédentes ? Non pas. Je n'en veux pour témoignage qu'une médication célèbre de Musa à base de crotte blanche de chien que le médecin d'Auguste assurait être souveraine dans les cas d'angine (69, 12, 955).

*
* *

L'orientation particulière de l'art médico-pharmaceutique à ce moment fut notée par Cornelius Celsius, surnommé le *Cicéron de la médecine*. Son ouvrage, intitulé *De re medica*, constitue un monument d'une valeur historique inappréciable. Il nous fournit aujourd'hui de très nombreux éclaircissements sur l'état de cette science à l'époque romaine. Quoique n'ayant, selon toute vraisemblance, jamais

pratiqué la médecine, Celse fait preuve dans son encyclopédie d'une précision rare, d'un éclectisme remarquable et d'une érudition profonde.

Celse distingue, parmi ceux qui exerçaient la pharmaceutique (ou *pharmaceutes*), les *pharmacopoles*, marchands tantôt ambulants, tantôt sédentaires qui vendaient des médicaments tout préparés et les *pharmaceutribes*, pileurs ou broyeurs de drogues ; les *herbarii* ou marchands de plantes communes et les *seplasiarii* ou droguistes tenant boutique, commerçant les drogues pour la médecine, la parfumerie, la peinture et la teinturerie.

Il existe, à cette époque, un terme spécial pour distinguer la boutique du teinturier et celle des onguentaires ou parfumeurs, des droguistes et des chirurgiens-barbiers, preuve de la spécialisation des diverses branches de l'art de guérir.

La profession de *pigmentarius* n'était pas du tout considérée à Rome. Ordinairement elle était exercée par des esclaves, par des grecs ou des juifs qui ne jouissaient d'aucun crédit. C'est ce qui fait dire à Cicéron que « la vente au détail est sale ; celle de gros, quoique moins avilie, n'est guère plus honorable ».

Les fonctions du pharmacien s'étendaient, outre la préparation des médicaments, au traitement des plaies, des ulcères, des tumeurs lorsque celles-ci ne réclamaient, toutefois, aucune opération médicale proprement dite relative à l'établissement d'un diagnostic ou à la prescription d'un régime.

Ces distinctions parurent s'effacer, à un moment donné, après Celse. On vit alors la médecine se ressaisir et reprendre les coutumes ancestrales, n'abandonnant aux subalternes sous leur direction que la préparation des médicaments.

Le V[e] et une partie du VI[e] livre de Celse sont rela-

tifs à l'art pharmaceutique. Bon nombre de médicaments y sont décrits. CELSE, revenant aux prescriptions diététiques et hygiéniques qui avaient fait la fortune de l'époque hippocratique, préconisa surtout les applications externes : *cataplasma*, *malagma*, *épithema*, *acopa*, etc... preuve de ce que ces formes médicamenteuses étaient, en ce temps encore, en très grande faveur.

Sous NÉRON, ANDROMACHUS, l'archiâtre, décrivit dans son traité intitulé *Galènè* = calme, la composition et les propriétés d'un électuaire voisin de l'antidote de MITHRIDATE. Le but de cette préparation fut de guérir, à l'origine, des morsures de serpents : elle contenait en particulier de la chair de vipères ce qui la distinguait des préparations similaires. Par la suite cet électuaire, considéré comme capable de guérir toutes les maladies, supplanta celui de MITHRIDATE et prit le nom de *thériaque*, dénomination générique applicable à tous les contre-poisons.

*
* *

Sous NÉRON et VESPASIEN, DIOSCORIDE D'ANAZARBE, médecin militaire revint à Rome après avoir suivi les armées dans leurs pérégrinations à travers tout l'empire romain.

Il écrivit en grec cinq livres sur la matière médicale de l'époque et les réunit en un ouvrage intitulé : Περὶ ὕλης ἰατρικῆς dans lequel il indiqua non seulement la description des plantes alimentaires, économiques et médicales, mais encore l'emploi thérapeutique des fleurs, feuilles, écorces, racines et sucs végétaux auxquels il ajouta les quelques rares minéraux utilisés alors.

Cette œuvre est donc un document précieux qui

nous livre toutes les connaissances pharmacologiques de l'époque.

Dioscoride groupa les plantes d'après leurs propriétés thérapeutiques.

Son traité est une revue plus ou moins lumineuse des six à sept cents matériaux botaniques utilisés en médecine parmi lesquels une centaine à peine ont pu être reliés à des types actuellement connus.

Parmi les produits chimiques décrits par Dioscoride on trouve le blanc de plomb, obtenu par oxydation du plomb métallique ; le mercure retiré par calcination du cinabre ; la calamine ; le vitriol, etc... L'emploi du fer n'était pas encore connu ; le mercure était réputé ronger les viscères ; l'antimoine était prescrit à l'extérieur : il entrait dans la composition des cosmétiques et des fards et se recommandait comme topique cicatrisant les plaies. Dans cet ouvrage apparaissent pour la première fois en thérapeutique l'acétate de plomb, l'eau de chaux, l'oxyde et les sels de cuivre.

De nombreuses préparations pour l'usage externe sont décrites dans le traité de Dioscoride et, en particulier, des emplâtres et des huiles et notamment l'huile de ricin qui ne se prescrivait alors qu'en frictions. On y relève également quelques remèdes spéciaux parmi lesquels la corne brûlée, recommandée pour les maux de dents ; l'écorce d'orme pour les dermatoses ; la fougère mâle pour les vers, etc...

L'œuvre de Dioscoride, commentée favorablement au cours des périodes suivantes par Galien, Oribase, Paul d'Egine, Sérapion, etc... jouira d'une vogue considérable qui se prolongera pendant plus de quinze siècles.

*
* *

Parmi les encyclopédistes de l'empire qui s'occupèrent de matière médicale, il convient de citer aussi Pline le Naturaliste dont l'activité fut, vers la quarante-cinquième année de sa vie, entièrement consacrée à publier les 37 livres que comporte son *Historia Naturalis*.

Cosmogonie, astronomie, géographie, physique, agriculture, commerce, beaux-arts, médecine y sont traités avec une égale minutie.

Quinze livres sont consacrés à la matière médicale. La description des végétaux y est assez confuse : l'ordre de leur présentation n'est régi par aucun souci de classification rationnelle. Pline s'élève contre l'introduction dans la thérapeutique des médicaments exotiques. Ces drogues sont ruineuses pour le trésor romain. Annuellement, d'après lui, Rome achetait pour plus de cent millions de sesterces de drogues diverses provenant d'Egypte, d'Extrême-Orient, des Indes et de la Chine. Ces drogues, d'après Marc-Aurèle sont surtout la cannelle, le poivre, la casse, le gingembre, la myrrhe, la gomme arabique, etc... (70, 176, 180). Voilà dit Pline en parlant des végétaux indigènes, « les seuls vrais remèdes que la nature avoue ».

Pline déplore également les nombreuses falsifications auxquelles sont déjà sujets les médicaments : ce sont principalement les drogues exotiques qui sont sophistiquées.

Dans l'*Historia Naturalis*, les descriptions des types végétaux sont incomplètes et ne permettent généralement pas de reconnaître l'espèce envisagée. Les propriétés thérapeutiques des médicaments décrits sont loin d'avoir été vérifiées par *Pline*. Elles résultent, le plus souvent, de racontars plus ou moins sérieux ou d'échos mal fondés.

Moins complète au point de vue botanique que celle

de Théophraste, l'œuvre de Pline est d'un historien pur très cultivé qui, à côté d'observations personnelles précieuses, rapporte, sans grand discernement, des informations diffuses, grotesques et fantastiques.

Cette caractéristique s'affirme surtout dans le livre XXVIII consacré à l'étude des divers animaux utilisés en thérapeutique. Ici encore l'auteur est moins complet qu'Aristote : il ne décrit qu'une soixantaine de types et rapporte, à leur sujet, des choses parfois drôlatiques qu'il avoue n'avoir pu contrôler.

C'est ainsi que, le plus sérieusement du monde, Pline décrit le *phénix* — oiseau fabuleux se consumant sur un bûcher et renaissant de ses cendres — ; les *chevaux ailés* ; le *mantichore* — animal à tête humaine et à queue de scorpion — et le *catophébas* qui tuait du regard.

Nous ne parlerons pas des médicaments minéraux décrits par Pline dans ses XXXIII[e] et XXXIV[e] livres. A son époque ceux-ci étaient encore très rares et l'auteur les décrit accessoirement au point de vue médical à l'occasion des études minéralogiques, métallurgiques et technologiques.

L'intérêt de l'œuvre de Pline réside donc beaucoup plus dans son caractère encyclopédique que dans ses critiques car s'il fut, comme l'a écrit Pline le Jeune : « *acre ingenium, incredibile studium, summa vigilantia* », le Naturaliste ne s'évertua qu'à rassembler une succession de faits sans chercher à saisir, avec quelque esprit critique, les rapports et les lois qui président à leur coordination.

*
* *

Il faut en arriver à la seconde moitié du I[er] siècle

de notre ère pour trouver en GALIEN un des maîtres de la médecine romaine.

Son étoile brilla sans faiblir et son influence se fit sentir pendant des siècles, avec celle d'ARISTOTE, sur la marche du progrès humain.

L'époque de GALIEN représente le point culminant de la médecine romaine et coïncide avec l'apogée de la puissance impériale.

CLAUDE GALIEN naquit à PERGAME. Après des études philosophiques et médicales approfondies à Smyrne, à Corinthe et à Alexandrie, il vint à Rome pour y exercer son art. On sait qu'il donna des leçons de médecine dans le théâtre public et qu'il illustra son cours par des dissections et démontrations sur les animaux.

GALIEN pratiqua les diverses branches de l'art de guérir. Il exerça la pharmacie et ouvrit une boutique au public sur la Voie Sacrée [1]. L'histoire nous apprend que cette officine fut détruite par un incendie sous le règne de COMMODE.

GALIEN y prépara lui-même, dans son laboratoire, les médicaments plus ou moins complexes qu'il prescrivait alors même que la séparation des deux professions fût déjà chose faite depuis longue date. En effet les médecins, comme nous l'avons vu, avaient cru bon de se décharger sur leurs aides de la partie de la profession relative à la préparation des médicaments, soit qu'ils considérassent comme indigne la manipulation des drogues, soit que leur état de fortune les autorisât à se libérer de cette partie trop matérielle de leur art.

Les premières recherches de GALIEN portèrent sur

[1] Les boutiques des *unguentarii* étaient situées Via Seplasia. Elles étaient le rendez-vous de l'aristocratie romaine.

Voir THÉOPHRASTE, *De odoribus* ; PLUTARQUE, *Timoteus*, XIV.

les œuvres de ses prédécesseurs qu'il résuma. De l'étude comparée des maîtres de la médecine qui l'avaient précédé, il tira dès lors une doctrine personnelle basée sur le fruit de son expérience.

Sa méthode procédait en grande partie de celle d'HIPPOCRATE dont il reprit et compléta l'enseignement.

Le système de GALIEN ramène dans les médicaments les qualités des quatre éléments d'EMPÉDOCLE : le chaud, le froid, le sec et l'humide. L'équilibre entre ces qualités constitue l'état de santé de l'individu. En conséquence, la santé est fonction de la température.

Le devoir du médecin est de conserver la santé de son malade par l'entretien de cet équilibre en veillant à corriger la température, selon les nécessités, à l'aide des médicaments.

Ces derniers possèdent *deux* qualités intrinsèques.

La qualité *dominante* d'un médicament est le froid, le chaud, le sec ou l'humide. Elle peut se trouver à différents degrés de puissance dans la drogue : le poivre, par exemple, est chaud au quatrième degré ; la glace est froide dans les mêmes proportions.

Selon que cette action qualitative du médicament s'exerce d'emblée ou conséquemment, on dit que ces qualités sont actuelles — *actu* — ou en puissance — *potentia* — : la glace est froide actuellement, disait GALIEN ; la mandragore et l'opium sont froids à très haute puissance parce que leur administration provoque un refroidissement tardif.

Quant aux qualités *physiques* des médicaments, ce sont des qualités d'ordre secondaire, beaucoup moins intéressantes pour la thérapeutique.

GALIEN subdivise les médicaments d'après leur action en médicaments spécifiques, en poisons et en contre-poisons.

A son époque, les principaux médicaments solides prescrits pour l'usage interne étaient les électuaires

et les antidotes. On les façonnait en petites boules destinées à être avalées, de la grosseur d'un pois — *globuli*, *pilulae* — ou d'une fève — *pastilli*, *trochisti* —. D'autres préparations qu'on plaçait sur la langue pour y fondre lentement étaient appelées hypoglottides et éclegmes.

On rangeait sous la dénomination générique de *potiones* les médicaments liquides destinés à l'usage interne. Ils ne différaient en rien de ceux étudiés antérieurement. Ils se subdivisaient en infusions, en décoctions, ou apozèmes, en oenolés, en acétolés, en mellites, etc...

La médication externe comportait les huiles et les onguents destinés aux onctions et aux massages. On sait que les Romains en faisaient usage dans beaucoup de circonstances : les athlètes et les gladiateurs s'oignaient tout le corps avant de descendre dans l'arène dans le but d'acquérir plus de souplesse et plus de résistance.

On appelait *acopes* des mélanges liquides à base de diverses matières grasses : leur destination était voisine de celle des onguents.

D'autres formes pharmaceutiques importantes étaient souvent aussi prescrites comme remèdes externes. Les *emplastra*, constitués par des mélanges de cire, poudres métalliques, terres ou poudres végétales étaient des médicaments de consistance variable. Ils n'adhéraient point aux doigts et étaient, le plus souvent, façonnés en masses allongées cylindriques de la grosseur du doigt — *magdalidae*. — Les *malagmata* étaient des médicaments de consistance molle à base de gommes et de résines, de cires, d'huiles et d'axonge. On prescrivait encore les *epithemata* toniques cutanés et les *cataplasmata*, astringents, émollients et parfois rubéfiants — moutarde et cantharides.

Au temps de Galien, les médicaments minéraux étaient déjà plus nombreux. On utilisait beaucoup de sels et d'oxydes métalliques, soit intérieurement, soit extérieurement.

Les eaux minérales furent également en grande faveur chez les Romains et l'on sait que bon nombre de stations thermales étaient établies en Italie, dans la Provence et même en Belgique où de nombreux malades cherchaient, dans les cures, la guérison de leurs maux. Toutefois, les eaux minérales n'étaient pas recommandées dans le traitement des maladies aiguës, comme l'écrivait Oribase de Pergame (71, X, 3) mais dans celui des affections chroniques parmi lesquelles surtout les maladies causées par les refroidissements et l'humidité.

Chez nous, Spa et Tongres jouirent, dès cette époque, d'une réputation solidement établie qui se maintint, tout au moins pour la première, intacte au cours des temps.

*
* *

Il nous reste un mot à dire sur la réglementation qui présida à la délivrance de certains médicaments spéciaux chez les Romains.

Alors que chez les Grecs, à l'époque d'Aristophane, la vente des ὠκυτόκια ou abortifs semblait pratiquée, de porte en porte, par les herboristes ou les charlatants, des réglementations importantes limitèrent très tôt, à Rome, le trafic de ces médicaments.

Diverses lois furent édictées pour protéger la santé publique contre les empoisonnements : dès le premier siècle avant notre ère, par exemple, Sylla rédigea sa *Lex Cornelia de Sicariis et Veneficis*.

Il faut rechercher à coup sûr les raisons de la sévérité exagérée de ces réglementations dans le fait

que la médecine, dont l'arsenal commençait à être assez copieux, était abandonnée, ainsi que nous l'avons dit, aux mains des esclaves et des affranchis, des Grecs et des Juifs [1].

Or, ni les uns ni les autres n'inspiraient confiance aux Romains : les esclaves et les affranchis étaient, à leurs yeux, d'une essence inférieure ; les juifs leur paraissaient trop vénaux et les médecins grecs jouissaient de la réputation courante d'assassins, réputation détestable que CATON se plaisait à rappeler en plein Sénat (29, XXIX, 7).

C'est pourquoi la vente des aphrodisiaques fut, d'après QUINTILIEN, interdite aux *pigmentarii* (73, 7,4 et 8,5). Parmi les aphrodisiaques, les Latins comprenaient la ciguë, l'aconit, la mandragore, la salamandre, le bupreste et la cantharide (XXV, 94-95 ; 29, XXVII, 2 ; XXIX, 23, 30 ; XXIII, 30).

La réglementation des substances toxiques fut également établie sur des bases sévères : c'est ainsi que la *loi Cornelie* condamna celui qui fabriquait, vendait ou détenait un poison destiné à donner la mort ; de même celui qui vendait ces poisons — *mala medicamenta* — en public (74, 48, 8).

Au V[e] siècle, SAINT AUGUSTIN précisa d'autre part le délit commis par l'auteur d'un avortement et le qualifia d'homicide. « *Si quis causa explendae libidinis* », dit-il, « *vel odii meditatione homini aut mulieri aliquid fecerit vel ad potandum dederit, ut non possit generare aut concipere vel nasci soboles, ut homicida tenetur.* » (75, I, 15.)

L'usage des abortifs fut, de tout temps, rigoureusement proscrit. D'après le *Codex Justinianus*, au VI[e] siècle, « *qui abortionis aut amatorum poculum dant, et si dolo non faciant, tamen quia mali exem-*

[1] Sur l'influence des Juifs dans la médecine romaine, voyez l'ouvrage de CAPFIGUE (72).

pli res est, humiliores in metallum, honestiores in insulam amissa parte bonorum relegantur ; quod si eo mulier aut homo perierit summo supplicio afficantur ». (74, 48, 19.)

Comme on le voit par ces quelques citations, la délivrance des médicaments dangereux fut sévèrement codifiée à Rome. A l'époque où les Empereurs craignirent pour leurs jours, les peines édictées furent nécessairement rigoureuses : la déportation dans une île malsaine après confiscation des biens punissait le citoyen coupable ; quant aux esclaves ou affranchis, ils étaient jetés aux bêtes en pâture, sans autre forme de procès.

---

7. **Le Christianisme**

> S'il est aveugle, dit Jésus, ce n'est point qu'il ait péché, ni son père, ni sa mère, mais c'est afin que les œuvres de Dieu soient manifestées en lui.
>
> Evangile selon saint Jean (76. IX. 3.)

A la suite de l'introduction des mœurs orientales, de la dénatalité et de l'accumulation d'immenses richesses à Rome, la décadence de l'Empire s'affirma graduellement, puis se précipita. Il est intéressant de constater, cependant, que le crédit des médecins augmenta dans la société romaine au fur et à mesure que cette décadence s'accentuait. Non seulement l'ostracisme qui avait frappé, au début, la profession médicale était devenu inopérant peu à peu, mais bientôt, au contraire, les médecins acquirent une importance de plus en plus considérable au point que, vers la fin de l'Empire, cette situation leur permit d'amasser des richesses considérables.

A ce propos, Castiglioni rappelle que Galien reçut pour une seule de ses cures une somme équivalant à plus de 50.000 francs de notre monnaie (11, 202) ce qui montre l'importance de certaines rétributions. D'un autre côté, les Empereurs attachèrent à leur cour les médecins les plus capables et comblèrent, en général, d'honneurs et de bienfaits des archiâtres palatins dont les émoluments étaient énormes : la médecine devint organisation d'Etat.

Quoiqu'un enseignement purement professionnel

ait été établi par les Antonins et que la pratique médicale fût, à partir de ce moment, parfaitement réglementée, on ne trouve plus aucune personnalité médicale vraiment remarquable pendant toute la décadence et il semble que cette période de carence intellectuelle ait épuisé tout son potentiel en Galien, dernier flambeau important de la latinité.

C'est à peine si le passage des Oribase, des Aetius d'Amide, des Alexandre de Tralles, des Paul d'Egine — tous quatre représentants de l'*Ecole médicale byzantine* —, est marqué par un réveil passager de la torpeur qui envahit l'art médico-pharmaceutique durant ces quelques siècles.

Le peuple de Rome, parmi les richesses accumulées dans son empire, amolli par l'influence des courants orientaux, brisé par plusieurs siècles de guerres intestines, décimé par d'importantes épidémies, par plusieurs incendies et de nombreuses inondations, terrorisé par les exactions des empereurs et par les invasions des barbares, le peuple de Rome tomba dans un état de prostration tel qu'il ne trouva, dans aucun domaine, l'énergie qui aurait peut-être réussi à l'arrêter dans sa chute.

Et lorsqu'il se fut, par voie de conséquence, laissé envahir par le scepticisme, on assista, par réaction, à une nouvelle floraison de la magie et du mysticisme.

Le peuple avait gardé, en effet, à l'égard du merveilleux, la crédulité des ancêtres. Il était revenu au culte d'Esculape après les terribles épidémies qui ravagèrent l'Empire et jamais la splendeur de ce culte ne fut plus grande qu'au cours des IIe et IIIe siècles de notre ère. C'est pourquoi le peuple se tourna avec une foi nouvelle et une ferveur croissante vers les religions qui lui apportaient réconfort et soulagement et prenaient ses souffrances en pitié :

dans les grands centres (77) l'*isiacisme*, dans les campagnes (78) le *mithracisme* (79) et le *christianisme* (80), lequel devait finalement triompher.

*
* *

« C'est un phénomène commun chez les enfants, chez les malades et chez les peuples primitifs que cette recherche angoissée d'un secours d'ordre surnaturel », explique CASTIGLIONI à ce moment de l'histoire (11, 211).

Aussi l'idée chrétienne exerça-t-elle, dès à présent, une influence décisive sur le développement de la médecine.

L'art médical chrétien redevint théurgique : toute étude, hors celle des textes sacrés, fut progressivement reconnue comme inutile et dangereuse. Peu à peu, les écrits canoniques firent seuls autorité dans le domaine de la foi et de la science : citer GALIEN était une faute, au début du IIIe siècle ; lire ou commenter tout autre ouvrage d'ARISTOTE que sa *Logique*, était sévèrement punissable [1].

A nouveau, la foi seule put guérir ainsi qu'à la période hébraïque.

Les *Apôtres* devinrent les médecins à la fois du corps et de l'âme : « Si quelqu'un est malade, qu'il fasse venir à lui les anciens de la communauté, enseigne SAINT JACQUES LE MINEUR, afin qu'ils prient pour lui et l'oignent d'huile au nom du Seigneur.

[1] Cette interdiction des écrits aristotéliques autres que la *Logique* fut encore rappelée en 1209 (arrêt de l'Université de Paris) et en 1215 (*Bulle du pape Grégoire IX*), à une époque où la *Logique* règnait précisément en maîtresse absolue sur la scolastique. Ce n'est qu'en 1691 qu'on trouve un arrêt de l'Université de Paris réhabilitant l'œuvre complète d'ARISTOTE (241).

Et la prière faite avec foi sauvera le malade et le Seigneur le relèvera. » (81, V, 14-15.)

On voit les premiers *Pères de l'Eglise* se vouer avec ferveur à l'exercice de la profession médicale, assister les malades, secourir les infortunes. Ils suppléent à leur manque absolu de connaissances techniques par une pitié et un dévouement infinis.

A partir de ce moment, ne subsiste plus aucune règle scientifique : la prière, l'imposition des mains, les onctions constituent les remèdes presqu'exclusivement utilisés.

Une seconde caractéristique de l'époque, conséquence de la théorie alexandrine de l'émanation, fut le culte des saints et des reliques dans un but thérapeutique, retour à d'anciennes traditions païennes [1].

D'après la conception chrétienne, les maladies étaient causées par les démons inférieurs — opinion profondément justifiée, car le mal ne peut venir de Dieu (32) —. Plus spécialement les Juifs attribuaient à l'esprit impur les maladies mystérieuses qui déconcertaient la médecine du temps. Pour la mentalité du moment, les démons s'identifiaient avec les maladies et non avec des tares morales. Les sacrifices, le jeûne, la pénitence, la flagellation, la macération, les conjurations, les mots magiques et puis les exorcismes, en un mot tout ce qui était susceptible de ramener la bienveillance divine devint le moyen le plus sûr de chasser les démons et, partant, de combattre les maladies.

Henri Hückel étudie très bien le processus de cette mentalité. Citons-le à propos des inhalations :

« L'enflure et la rougeur qui se constatent dans

[1] « On en est venu à l'idée de l'émanation et c'est en traduisant cette idée dans le christianisme qu'on a créé le culte des saints et des reliques. » (11, 213.)

l'angine, par exemple, ne sont-elles pas des marques visibles à tous d'une extériorisation d'un de ces êtres malfaisants qui étreignent la gorge ? Pour combattre la maladie, le remède bien simple consistera à rechercher l'aide du dieu ou du bon génie qu'on opposera à ce démon. Puisque ceux-là habitent des plantes odoriférantes ou des parfums, c'est à ces produits qu'on recourra. Et pour libérer ce génie de son enveloppe matérielle (ou pour obliger le dieu à sortir de sa demeure concrète) on détruira cette enveloppe par le feu. Dans les vapeurs et les fumées passeront leur force et leur puissance que le malade utilisera en inhalant ces produits gazeux...

» Les batailles que se livrent ces ennemis sont souvent perceptibles puisqu'elles se traduisent à nos sens par des éternûments, de la toux, des expectorations qui sont d'autant plus intenses que la lutte des esprits antagonistes est plus ardue. » (83.)

Les dieux païens personnifiant les phénomènes naturels y compris les vertus bienfaisantes des eaux, des plantes ou des minéraux furent, en conséquence, transportés dans le panthéon chrétien. De même qu'on invoquait les divinités grecques ou latines en cas de maladie, on fit appel aux saints et aux saintes dans l'espoir de guérisons. C'est ainsi que peu à peu au cours des siècles, Saints Cosme et Damien succédèrent aux *dei conjugales* Mutunus et Tutunus, dieux jumeaux préposés aux fonctions sexuelles (84, IV), accordant la vigueur aux hommes, et la fécondité aux femmes (85, 71). Sainte Lucie présida aux accouchements en lieu et place de la vénérable Junon-Lucine ; Saint Sébastien et Sainte Rosalie, invoqués — selon les endroits — dans les épidémies de peste et plus tard encore Saint Roch succédèrent au sympathique Apollon dans ses attributions. Hercule délégua ses pouvoirs surnaturels

contre l'épilepsie à Saint Valentin ; Vulcain, à Saint Antoine l'Hermite : de telle sorte que les saints guérisseurs eurent tôt fait de monopoliser la médecine populaire de l'époque. Le pouvoir merveilleux des invocations, auquel vint s'adjoindre bientôt la vertu propitiatoire des objets, résuma la thérapeutique mystique et dogmatique du peuple [1].

Au sujet des invocations, exorcismes et conjurations, il est intéressant de signaler l'importance que ces pratiques avaient acquise déjà dans la pratique courante de la médecine. On sait, à ce propos, qu'Aëtius d'Amide, médecin chrétien des Ve-VIe siècles — *Ecole byzantine* — s'écriait, en s'adressant à une arête de poisson fixée dans le gosier d'un patient : « Je t'adjure par Saint Blaise, martyr et serviteur de Jésus-Christ, de sortir ou de descendre ! »

Cet exemple suffit à montrer à quel point la superstition était de règle, à ce moment, même chez les médecins les plus en vue.

*
* *

Ce n'est heureusement là qu'un aspect très particulier de notre question, aspect d'ailleurs assez secondaire pour notre sujet, étant donné que ces pratiques surnaturelles retardèrent plutôt qu'elles n'avancèrent la marche du progrès.

A côté de cette médecine fantaisiste, issue de l'imagination populaire, existaient, heureusement, d'autres méthodes, plus rationnelles celles-là, d'exercer l'art médical. Il se fonda, en effet, des Sectes mystico-philosophiques qui réunirent l'élite intellectuelle

[1] Les talismans deviennent des moyens prophylactiques importants à condition de porter le diagramme gnostique et les mots mystiques *abraxas* et *abracadabra* (11, 213).

dispersée et qui cherchèrent à concilier l'esprit nouveau du siècle et les traditions médicales gréco-romaines.

On peut signaler ici les anciennes Sectes — encore vivantes alors — des Esséniens et de Simon le Magicien, ainsi que les nouvelles Sectes d'Apollonius de Thyanes et de Nestorius dont nous aurons l'occasion de reparler un peu plus loin. Elles nous intéressent avec raison car nous leur devons la conservation et la transmission de l'héritage médical gréco-latin qu'elles ont sauvé du naufrage intellectuel dans lequel avait sombré presque toute la population.

Il est vrai que ces Sectes se trouvèrent souvent en conflit avec les Pères de l'Eglise : témoin le cas des sectateurs de Simon le Magicien qui, d'après ce que rapportent les Actes des Apôtres « exerçaient, au temps de Saint Pierre, la magie et remplissaient d'étonnement le peuple de Samarie. Tous lui étaient attachés depuis le plus petit au plus grand ; et ils disaient : Celui-ci est la grande puissance de Dieu. Et ils étaient attachés à lui parce que, depuis longtemps, il leur avait renversé l'esprit par ses enchantements. » (86, VIII, 9, 10, 11.)

« Simon le Magicien, dit Figuier, ne faisait pas tourner les tables ni voltiger les meubles d'une maison, mais il commandait à une faux de fonctionner toute seule et elle abattait autant d'ouvrage que le plus habile faucheur. » (87, I, 12.) Il créait des statues douées de la propriété de marcher ; stationnait sans dommage au milieu des flammes d'un bûcher, changeait les pierres en pains. Il passe pour avoir été le premier chef des *gnostiques* palestiniens, Secte de mystiques qui se signala par son commerce avec les esprits.

L'effort de ces Ecoles fut d'adapter aux textes sacrés la plupart des idées dominantes médicales antiques.

En général, ces Sectes y réussirent : Galien, repoussé au début comme païen par la chrétienté, revint en si grande faveur à la suite de cette adaptation, qu'il fut à peu près la seule source médicale à laquelle puisa tout le moyen âge.

Les théories aristotéliciennes, les doctrines platoniciennes, celles de Philon le Juif, le dogmatisme des Pères de l'Eglise font sentir leur influence au cours des différents siècles qui marquent les débuts du christianisme. Comme on peut s'en rendre compte, la métaphysique imprègne tout le mouvement spirituel et absorbe l'activité scientifique de l'époque.

*
* *

En marge de ces Sectes — qui représentent, malgré tout, la somme des connaissances du moment —, de nombreux *magiciens* et *sorciers* trouvèrent, dans l'obscurantisme du temps, un terrain favorable à l'épanouissement de leur thérapeutique suggestive : aussi voit-on précisément alors la croyance aux devins ou thaumaturges succéder à la croyance au pouvoir des oracles. Les talismans, les diagrammes gnostiques et les mots mystiques réapparaissent et deviennent des procédés prophylactiques de la plus haute importance.

Telle est donc la triple évolution de l'art médico-pharmaceutique sous l'impulsion du christianisme naissant; il va falloir de nombreux siècles pour que l'esprit scientifique se réveille et sorte, peu à peu, des ténèbres issus d'une fantaisie intellectuelle sans précédent.

---

8. **Les Arabes**

La Pharmacie commence, peut-on dire, sa voie scientifique à partir des Arabes en raison de leur inclination particulière vers les études chimiques et de la grande abondance de l'Orient en drogues précieuses, car les traditions de la Perse pour la préparation des parfums et des matières colorantes contribuèrent à amener au plus haut degré de perfection les préparations pharmaceutiques arabes.

CASTIGLIONI (11, 238).

Les disciples de NESTORIUS, patriarche de Constantinople au début du Ve siècle, exilés comme hérésiarques, émigrèrent en Syrie et en Mésopotamie et y fondèrent des Ecoles médicales. Celles d'EDESSA et de NISIBIS furent les plus importantes.

Chassés de ces contrées par les persécutions religieuses, les *Nestoriens* s'enfoncèrent davantage vers l'Est et passèrent en Perse où ils fondèrent l'Ecole de GONDISCHAPOUR dans laquelle ils enseignèrent tous les arts et toutes les sciences.

Les écrits des auteurs anciens et surtout ceux d'ARISTOTE, HIPPOCRATE, GALIEN, ORIBASE, furent recherchés avec soin, traduits en syriaque et en persan, étudiés et publiquement commentés. Le divorce entre la médecine et la pharmacie fut consacré par cette Secte. Les deux professions furent traitées d'égale à égale : la pharmacie eut un programme spécialement arrêté, des statuts nettement établis, ses opé-

rations furent réglées et codifiées dans le *Krabadin.*

Un peu plus tard, dès l'an 529, la *Secte néoplatonicienne* d'Athènes, expulsée par JUSTINIEN I[er], vint rejoindre cette colonie et lui apporta le fruit de ses méditations sur les théories philosophiques de PLATON et d'ARISTOTE.

Mais bientôt la quiétude dans laquelle vivaient ces Ecoles fut troublée par les invasions des ARABES.

En colonisant la Perse, les Arabes rencontrèrent les moines nestoriens — aux principes desquels MAHOMET lui-même aurait été initié, dit la légende —. Ceux-ci jouèrent un rôle important dans l'évolution de la médecine musulmane, parce qu'ils livrèrent aux Arabes toute la documentation gréco-latine et qu'ils les firent profiter des sérieuses études et des nombreuses connaissances acquises par eux dans tous les domaines de l'esprit.

Les Arabes saisirent tout de suite l'importance de ces Ecoles. Ils les adoptèrent et créèrent des centres d'enseignement similaire à BAGDAD, SAMARCANDE, ISPAHAN et DAMAS.

L'*Ecole de Bagdad*, protégée par les califes abassides, devint le grand centre intellectuel oriental. Elle fut extrêmement florissante : on y traita philosophie, astronomie et médecine. A côté de l'enseignement médical théorique — enseignement dogmatique et scolastique basé sur les théories d'HIPPOCRATE et de GALIEN — se développa un enseignement pratique très important.

C'est de *Bagdad* qu'essaimèrent plus tard les universités que les Arabes créèrent en Egypte — au *Caire* — en Espagne — à *Cordoue*, *Séville*, *Tolède*, *Murcie*, etc... — en France, — à *Narbonne*, *Arles*, etc.

Sous l'influence de ces pépinières d'où sortit un nombre considérable de savants, la pharmacie s'en-

richit rapidement et reprit le cours de son évolution suspendue depuis plusieurs siècles.

L'empire musulman, par son étendue considérable, par la variété de sa flore, était tout indiqué pour doter la matière médicale d'éléments nouveaux. L'introduction dans la thérapeutique des médicaments d'Arabie, de Perse, des Indes, de Chine, tels que le sucre de canne, l'ambre, le musc, la noix vomique, le séné, la rhubarbe, le camphre, le safran, les épices, les aromates, etc... ; de préparations nouvelles, telles que les sirops à base de sucre de canne — déjà connus en fait mais d'usage non répandu — ; les loochs, les juleps, les élixirs ; d'opérations spéciales telles que la distillation et la percolation, montrent à quel développement scientifique en était arrivée la médecine arabe.

Spécialement favorable fut donc cette influence sur le cours de l'art médico-pharmaceutique en Europe. Aussi, survenant après la ruine des civilisations grecque et romaine, l'esprit d'individualisme des Arabes jette-t-il, sur le monde inerte d'Occident, des rayons inattendus capables de rallumer, pour un temps, le flambeau de la Science [1].

*
* *

Le grand mérite des Arabes fut l'application de la chimie à la matière médicale. Une telle innovation permit à la médecine hippocratique philosophique et idéaliste des Arabes de suivre une nouvelle voie pratique ; elle orienta également la pharmacie vers un idéal plus scientifique.

Au IX[e] siècle, MESUÉ, l'auteur des *Aphorismes*,

[1] Voyez, sur l'influence civilisatrice de l'Islamisme, GUSTAVE LE BON (8, 84, 85).

décrivit une telle foule de préparations médicales qu'il fut surnommé l'*Evangéliste de la pharmacie.*

SÉRAPION L'AÎNÉ écrivit les *Pandectes* et les *Aphorismes* dont le caractère est essentiellement hippocratique.

RAZÈS, au X[e] siècle, le *Galien des Arabes*, se rendit célèbre par son encyclopédie de médecine pratique intitulée le *Continent* ou *Haouy*, et par ses recherches chimiques à l'occasion desquelles il utilisa et décrivit les trois distillations *per ascensum*, *per latus*, *per descensum.*

Pendant le XI[e] siècle, AVICENNE (980-1037), le plus illustre médecin de la période arabe, érudit cultivé, brilla par ses connaissances encyclopédiques étendues en mathématiques, astronomie, philosophie et médecine. Il écrivit le *Canon*, ouvrage dans lequel furent consignés les résultats de ses études et de ses expériences.

A côté d'une partie purement médicale, AVICENNE consacra de nombreux chapitres de son œuvre à la description des simples et à la préparation des médicaments et des cosmétiques.

L'influence d'AVICENNE fut considérable : le *Canon de la Médecine* fut, pendant six ou sept siècles, le traité le plus en cour chez les praticiens d'Asie et d'Europe [1].

Au XII[e] siècle, ABENBITHAR, AVERRHOÈS DE CORDOUE, ABENGUEFIT, ALCHINDI apportèrent, par leurs enseignements ou leurs écrits, les données nouvelles qui devaient rénover l'art pharmaceutique en particulier.

Ainsi qu'on le voit par l'examen de certaines miniatures de manuscrits arabes datant de cette

[1] C'est à AVICENNE que l'on doit l'invention de la dorure et de l'argenture des pilules.

époque (88), il existe, à ce moment-là, de véritables officines dans lesquelles le pharmacien, retiré derrière son comptoir, prépare les médicaments ou les aromates qu'il dispose dans des vases de faïence alignés et richement décorés. Ce sont ces préparations que les Arabes dirigèrent sur l'Europe avec les épices et les parfums, par les grands ports commerciaux italiens tels que ceux de Salerne, de Gènes et de Venise. Ces importations vinrent enrichir la pharmaceutique moyenâgeuse.

Des livres traitant exclusivement d'art pharmaceutique, parmi lesquels les œuvres d'Averrhoès de Cordoue et d'Ibn-el-Baïthar voient enfin le jour. On y décrit les simples ; on y indique la manière de les récolter et de les conserver ; on y renseigne la façon de préparer les médicaments.

Dans son *Liber magnae collectionis*, Ibn-el-Baïthar décrit plus de 1.400 drogues végétales. Il renseigne la création de jardins botaniques types dans lesquels les plantes exotiques — canne à sucre, riz, indigo, citronnier, etc... — sont mis en culture.

La séparation de la médecine et de la pharmacie est, à ce moment, tellement accusée que certains ouvrages — tel le livre de Koben-el-Attahr au XIIIe siècle — donnent même des règles de déontologie exclusivement à l'usage des pharmaciens.

*
* *

Telles sont les dominantes de l'esprit médico-pharmaceutique arabe : d'une part la laïcisation de la médecine ; d'autre part l'émancipation de la pharmacie. Nous allons voir comment ces conceptions merveilleuses finirent par s'imposer en Occident au cours des siècles qui vont suivre, malgré la piteuse aventure de Poitiers à l'issue de laquelle, en Occi-

dent, s'effondrèrent à la fois et l'influence musulmane et l'intellectualité européenne.

On peut donc dire, en résumé, que les Arabes, « devenus la tête pensante et investigatrice de l'humanité » (89-177) ont été les véritables innovateurs de la méthode scientifique.

Lumineuse éclaircie au cours des temps obscurs que nous avons vécus depuis le déclin grec [1] et qui vont malheureusement réapparaître, l'Arabisme restera, désormais, le flambeau auquel la science empruntera l' « étincelle sacrée » qui devra lui permettre de se perpétuer à travers la succession des siècles.

---

[1] Sous les Arabes, les sciences, le commerce, les arts et la prospérité générale furent également florissants. Au milieu du VIII[e] siècle, Cordoue comptait un million d'habitants, 200.000 maisons, 600 mosquées, 50 hôpitaux, 800 écoles publiques et 900 bains. Sur les bords du Guadalquivir seul, s'étalaient plus de 12.000 villages. L'Andalousie entière n'en contient actuellement plus que 800 (90, II, 82).

9. Le Moyen Age

> L'humanité n'est pas restée passive en présence des mille forces spirituelles dont elle se croyait environnée. Pour réagir contre elles, pour les dompter et les asservir à ses fins, elle a trouvé un auxiliaire dans une fausse science qui est la mère de toutes les vraies sciences, la magie.
>
> Salomon Reinach (34).

Depuis le VIe siècle, dans tous les pays européens, la médecine était presque exclusivement entre les mains des *clercs*. Les moines, pendant cette période de dépression intellectuelle, étaient à peu près seuls capables de lire les textes anciens et de consigner par écrit leurs critiques et leurs observations. Soumis à une discipline rigide, ils traduisirent les manuscrits grecs et latins, les étudièrent, les soumirent à leurs critiques et rassemblèrent de la sorte une littérature extrêmement importante.

Ce furent surtout les moines de l'ordre des Bénédictins, fondé en 529 par Saint-Benoît de Norcia qui s'efforcèrent, à l'ombre paisible des murs de leurs cloîtres, d'entretenir la lumière et la tradition médicales.

Des écoles furent créées dans la plupart des monastères, abbayes et collégiales. On y étudiait « les sciences sacrées et les sciences profanes ; les premières comprenaient la théologie, le droit canon, les écritures, et les secondes les arts libéraux divisés en

trivium et quadrivium, auxquels se rattachaient le droit civil et la médecine » (91, 270).

L'enseignement de la médecine se divisait en trois cycles correspondant à notre instruction primaire, secondaire et supérieure. L'élève, après avoir appris les rudiments de la grammaire et les psaumes, recevait une culture générale sans que la durée des études fût fixée d'avance, le maître conseillant ses disciples suivant sa conscience et les poussant à poursuivre le cycle des études supérieures s'il les jugeait dignes de cet honneur (91, 272).

Les moines-médecins ne purent, au début, sortir des monastères pour exercer leur art sans une autorisation spéciale du prieur de leur communauté. Ils étaient tenus d'observer scrupuleusement le commandement du SEIGNEUR : « Vous l'avez reçu gratuitement, donnez-le gratuitement. » (92, X.) Toutefois, ils furent autorisés à recevoir, en témoignage de reconnaissance, des dons en nature ou en propriété qui revinrent de droit à leurs monastères (91, 275) [1].

Dans les dépendances des couvents, les clercs plantèrent les seize simples sacrées de première nécessité qui constituaient le fondement de la thérapeutique : le lis, la sauge, la lunaire, la rose, le cresson, le fenouil, la menthe, le foingrec, la sarriette, la rue, le pouliot, la tanaisie, la livèche. Ces ébauches de jardins botaniques, fort en faveur, s'enrichirent peu à peu d'espèces rares ou exotiques. Ils favorisèrent en tous cas l'étude, la propagation et l'utilisation de diverses drogues exotiques d'origine végétale obtenues, le plus souvent, à grands frais des pays voisins ou des contrées plus reculées.

[1] C'est ainsi, par exemple, qu'ALEXANDRE CHARBONNEL fit don aux moines de Noyers d'un cens de 18 livres (27, I, **152, 153**).

On appela *horti* et *hortuli* les herbiers et catalogues de ces jardins. A côté de la description botanique des simples, on indiquait généralement dans les *hortuli* l'usage thérapeutique de la plante et le mode de préparation des formes médicamenteuses qui en dérivaient. C'est ainsi que le *Hortulus* de Strabe de Reichnau renseigne, à côté de la partie purement médicale se rapportant aux drogues végétales décrites, des observations précieuses relatives à la mise en culture de ces plantes, aux soins nécessités par leur exploitation, à la fumure des terres, etc., etc.

*
* *

Vers les IXe, Xe et XIe siècles, les études de médecine se généralisèrent dans tous les couvents de France et d'Italie. C'est surtout alors qu'on vit sortir les moines de leurs cloîtres afin de porter au dehors leurs maigres connaissances médicales. Mais comme ils étaient très mal préparés à ce point de vue, que leur destination les portait nécessairement à se préoccuper plus de la santé de l'âme que de celle du corps, les moines furent, en général, des piètres médecins suppléant à leur insuffisance médicale par leur dévouement vis-à-vis de leur prochain.

Les moines-médecins abusèrent rapidement de la faveur qui leur était accordée d'exercer la médecine en dehors des cloîtres. Ils prolongèrent leurs séjours chez les profanes, s'attardèrent dans les châteaux où ils faisaient bonne chère et vivaient largement. Ils oublièrent trop souvent leurs devoirs et leurs vœux : aussi l'autorité ecclésiastique supérieure fut-elle obligée de s'émouvoir de ces excès.

Les conciles de Clermont (1130), de Reims (1131) et de Latran (1139) interdirent aux moines l'exercice de la médecine en dehors des monastères. Cette

interdiction dut être rappelée à diverses reprises — conciles de Montpellier (1162), de Tours (1163), de Montpellier (1195), de Paris (1212) — et fit l'objet d'un décret du pape Innocent III. Celui-ci, au concile de Latran (1215) renouvela cette défense et l'étendit aux opérations chirurgicales qu'il interdit aux sous-diacres, diacres et prêtres [1]. Enfin le pape Honorius III promulgua de nouveaux anathèmes contre les moines, leur interdit de faire acte ou profession de médecin et les obligea à rentrer définitivement dans leurs cloîtres [2].

C'est dans ces monastères que les jeunes générations, ne pouvant plus s'adonner à la science médicale pratique, se mirent à faire de la dialectique. Nourries, d'une part, aux sources de Galien et d'Hippocrate ; façonnées, d'autre part, aux théories d'Aristote et, plus tard, à celles de Saint-Thomas d'Aquin, elles développèrent leur esprit critique, s'armèrent pour la discussion aussi bien que pour la lutte et constituèrent une élite de chercheurs prête à s'élancer à l'assaut même du régime qui les avait formés.

Petites associations autonomes, unies simplement par leur communauté de croyances ayant pour but la piété et la charité, les couvents vont servir de modèle à toutes les confréries à rites et à initiations qui se développeront à la fin du moyen âge et à la période communale.

*
* *

[1] Exception faite pour les nonnes de Saint-Marcel, près de Châlons, qui conservaient le droit de vendre leurs produits thérapeutiques (27, I, 166).

[2] Interdiction à tout religieux de sortir du cloître *ad physicam legesve mondanas legendas*. Dès le XIII[e] siècle, la médecine devient donc presque exclusivement laïque.

A côté de cette médecine ecclésiastique existait, en Europe, une médecine laïque, mais celle-ci était, en réalité, beaucoup moins développée quoiqu'elle se montrât infiniment plus brillante.

La principale source médicale de ce temps et la plus célèbre fut l'*Ecole de Salerne*, créée vers le IXe siècle. L'enseignement qui y fut donné était uniquement gréco-latin. Il était, en conséquence, dégagé de toute pratique magique ou astronomique. Jusqu'au milieu du XIIe siècle, il fut tout à fait exempt d'influence arabe.

Ainsi que nous l'avons vu antérieurement, l'envahissement de l'Occident par les hordes musulmanes avait décidé du mouvement universitaire espagnol. Cette influence fut également considérable en Italie et dans le Midi de la France où, preuve d'une tolérance extraordinaire pour l'époque, des écoles juives furent créées — à *Narbonne*, *Lunel*, *Pasquière*, *Béziers et Arles*, par exemple — écoles qui devinrent rapidement florissantes et influencèrent largement le mouvement médical jusqu'au jour où le concile de Béziers excommunia les médecins juifs, leurs élèves (1246) et leurs clients.

L'arabisme agit aussi favorablement sur les institutions déjà existantes : les *Ecoles médicales de Paris et de Montpellier*, en particulier, inscrivirent l'expérimentation à la base de leur enseignement et devinrent, de ce fait, de véritables centres de recherches scientifiques. C'est vraisemblablement la circonstance majeure qui permit à ces universités de supplanter l'Ecole de Salerne, laquelle s'effaça devant elles pour avoir trop longtemps méconnu l'importance du mouvement musulman.

Pendant le XIIIe siècle, Myrepsus — dont l'*antidotaire* fut décrété livre officiel en 1352 — ; Arnauld de Villeneuve — qui, paraît-il, fut le premier à

signaler l'eau-de-vie — ; RAYMOND LULLE — celui-là qui obtint l'eau forte — ; PLATÉARIUS ; BARBARUS et d'autres encore répandirent en Europe les connaissances arabes, mais ne perfectionnèrent point leur science, qui resta stationnaire.

*
* *

La thérapeutique médiévale se ressent, forcément, de l'esprit nébuleux du temps. Les empiriques des campagnes profitent de la crédulité populaire pour affirmer leur puissance. Ils entourent toutes leurs opérations de mystère, préparent des onguents merveilleux dans la composition desquels entrent des formules magiques et des signes cabalistiques.

Le choix des produits intervenant dans ces préparations est subordonné à un cérémonial scrupuleusement réglé : tel jour de la lune ; départ en groupe pour la récolte en chantant des hymnes ; cueillette à minuit, de la main gauche ; silence absolu indispensable ; retour en chantant avant le lever du jour.

Les autres constituants essentiels du médicament — lait de femme nourrissant son premier enfant mâle ; urine de femme vierge ; graisse de porc mâle, etc... — sont choisis dans des conditions, elles aussi, rigoureusement ordonnées.

L'intervention des démons est fréquente dans tous les événements de la vie au moyen âge : il ne faut pas s'étonner de trouver, à côté d'observations cliniques très judicieuses, un ensemble de considérants astrologiques pour le moins burlesque. C'est ainsi qu'interviennent à tout moment ces réminiscences des haruspices primitifs dont nous venons de parler : lunaisons ; moments du jour ; situation gauche ou droite, etc... Citons, à titre d'illustration, ces deux considérants essentiels qui président à l'opération de

la saignée au moyen âge : d'un côté ce fait qu'une jeune fille ne peut être saignée si le père n'est présent [1] ; de l'autre cette interdiction absolue d'opérer en dehors de jours et heures déterminés (239, p. 45).

Cette longue série d'appels à l'imagination a pour effet d'augmenter l'influence des empiriques — exploiteurs de la crédulité du peuple —.

Pendant le moyen âge, la pratique médicale était subordonnée à l'emploi des révulsifs sous toutes leurs formes : vésicatoires ; cautères ; moxas ; fer rouge. Les purgations, clystères, ventouses, sangsues, saignées étaient également en très grande faveur. Tout cet arsenal agissait comme décongestif dans les cas de pléthore sanguine, application de l'aphorisme hippocratique : « *Contraria contrariis curantur.* »

L'emploi des fumigations, pratique remontant aux temps les plus reculés de l'histoire sous la dépendance, au début, des rites religieux, était devenu très fréquent à cette époque. On les utilisait dans un but soit préventif, soit curatif. C'est ainsi qu'en 1343 GUY DE CHAULIAC, professeur à la Faculté de Montpellier conseillera, pour préserver de la peste, d' « amender l'air par le feu, conforter le cœur par thériaque et pommes et chose de bonne odeur » (93).

PLATEARIUS renseignait pour régulariser la menstruation au XI[e] siècle, la fumigation stimulante que voici :

« Contre la marriz [2] qui est meue et monte aut. Prenez les choses aromatiques ou ambre tant solement et fates (reçevoir) à la femme la fumée par desoz et

[1] Rappel de la loi des VISIGOTHS : aucun médecin n'a le droit, sauf en cas d'urgence, de saigner une jeune fille sans la présence du père, de la mère, du frère ou d'un proche parent (Tit. I, XI.).

[2] Marriz = matrice.

metez li aucune chose quant as narines si come luminnon ardant en huile mollié : par cet esperiment délivra ma mère une riche dame.

» Quand la marriz cest avallée trop, si fetes la converse : les choses puanz par desoz et les aromatiques par desus.

» A cels qui talant d'aller ors et ne puent. Prenez colofone et le mettez sur les charbons et faites li recevoir la fumée par desoz. » (94, 89 et 90.)

Comme on le constate par cet exemple, la conception du démon-maladie règle toute cette thérapeutique. Veut-on susciter un écoulement sanguin menstruel ? D'une part on chasse le sang vers le bas en le repoussant par des odeurs infectes que l'on développe dans les narines. On l'attire, d'autre part, par des fumigations odorantes et délicates dirigées dans la région vaginale.

C'est un argument d'une logique remarquable qu'il est très opportun de signaler ici parce que semblable conception domine toute la pharmacologie médiévale.

L'exorcisme reste un moyen thérapeutique extrêmement puissant. ARNAULD DE VILLENEUVE (1238-1314) étudie, dans son traité *De sigillis*, l'influence des astres, des formules mystiques et des conjurations. Il y décrit les amulettes magiques qu'il préconise comme aussi efficaces que les médicaments.

L'imposition des mains est recommandée pour certaines affections et en particulier pour les écrouelles. Quelques médecins réussirent, par cette pratique, des cures merveilleuses, mais il s'agit là de résultats isolés. Il faudra en arriver aux empiriques anglais du XVII[e] siècle tel VALENTIN GREATRAKES (1662) ou mieux encore aux empiriques du XVIII[e] siècle, le prêtre GLASSNER (1729-1779) et le

médecin MESMER (1734-1815) pour voir s'établir une théorie plus ou moins scientifique de cette méthode.

En dehors du corps médical, l'imposition des mains fut également pratiquée dans un but thérapeutique par les chefs du pouvoir temporel. PYRRHUS, par exemple, guérissait les maladies de la rate en touchant le patient avec le pouce de son pied droit (29, VI) ; VESPASIEN rendait la vue aux aveugles par simple attouchement de leurs yeux ; HADRIEN caressait du bout des doigts les malades atteints d'hydropisie ; enfin JÉSUS DE NAZARETH guérissait les lépreux par imposition des mains — pouvoirs transmis d'ailleurs aux APÔTRES (238, XVI, 18) après la mort du Maître.

En Angleterre et en France, l'imposition des mains fut un des privilèges les plus importants de la royauté.

Si l'on en croit THOMAS D'AQUIN, c'est CLOVIS qui aurait établi en France la cérémonie de l'attouchement au lendemain du sacre royal.

D'après cet auteur, CLOVIS reçut en songe le pouvoir de guérir les écrouelles par simple imposition des mains. Il lui suffisait de toucher un scrofuleux et de lui dire : *Le Roi te touche, Dieu te guérit* pour que le malade s'en retourne débarrassé de son mal.

Ce pouvoir merveilleux fut transmis de roi en roi et de siècle en siècle. LOUIS IV, toutefois, compléta le rituel primitif « en ajoutant à son attouchement le signe de la croix » (95).

Presque tous les rois usèrent de ce privilège en faveur d'un nombre considérable de scrofuleux. La cérémonie de l'action de l'attouchement avait lieu le lendemain du sacre ; elle se renouvelait, cependant, plusieurs fois par an, aux jours de fête ou aux jours de la Vierge, selon la nécessité.

En Angleterre, l'imposition des mains fut exercée,

dès Edouard le Confesseur et répétée par tous ses successeurs. On dit que Charles II toucha, en 15 ans, plus de 67.000 malades.

Ces cérémonies se renouvelèrent, en France et en Angleterre, jusqu'à une époque très rapprochée de nous [1].

*
* *

Une conséquence directe de l'arabisme, c'est l'importance que prend, au moyen âge, l'examen des urines dans le diagnostic et le traitement médical. C'est là un privilège du médecin. De multiples gravures de l'époque nous montrent le praticien examinant, dans un vase *ad hoc* les urines au chevet du malade. Les variations de couleur, d'odeur et de goût ; la formation plus ou moins abondante d'un sédiment ; la disposition de ce dépôt étaient autant d'éléments indicatifs précieux pour le diagnostic.

La conséquence la plus heureuse et peut-être la plus imprévue de l'occupation musulmane en Europe fut, cependant, l'éclosion de l'alchimie, fille de l'expérimentation scientifique.

Il fallut de nombreux siècles pour que puisse se développer librement cette science nouvelle. Tout d'abord, le flambeau arabe qui avait éclairé pendant si peu de temps l'ancienne civilisation se trouva brusquement éteint et les musulmans disparurent de l'Europe n'ayant pas eu le temps de lui donner toute la mesure que leur civilisation supérieure eût permis d'en retirer. Ensuite, toute innovation risquait de sombrer à chaque instant, dans la nuit moyenâgeuse.

[1] On sait qu'en 1775 Louis XVI imposa encore les mains à plus de 2.400 scrofuleux et que Charles X lui-même répéta cette opération devant 121 malades en 1824.

L'Islam regagna donc l'Orient laissant derrière lui, parmi son butin intellectuel, ce fruit superbe de son génie qu'était l'alchimie. Mais cette science qui portait en elle les destinées du progrès tout entier était encore si fragile, si tremblante qu'on désespéra dès longtemps de la sauver. Car les éléments philosophiques d'Aristote avaient repris le dessus ; les ténèbres s'étaient refermées sur la vraie lumière et la scolastique, à nouveau commentait, critiquait les écrits anciens.

Ces commentaires stériles remplirent l'activité de plusieurs siècles, mais ne firent progresser en rien l'esprit scientifique qui redevint apodictique et empirique.

---

10. **Les Alchimistes**

> La chimie devint elle-même déraisonnable et folle ; elle voulut faire de l'or et trouver un remède universel. Ces deux maladies de l'esprit, suite de l'ignorance, des combats, de la dévastation, de la superstition ont longtemps tourmenté l'espèce humaine. Le langage chimique devint mystérieux, métaphorique et, malgré les anathèmes de l'Eglise et les poursuites des rois contre les imposteurs adeptes et alchimistes qui s'étaient multipliés à l'excès, le temps seul put guérir cette lèpre de l'esprit.
>
> Fourcroy (96).

On rattache volontiers l'origine de l'alchimie aux mythes de l'Inde, de l'Egypte et de la Grèce. Cependant Olaeus Borrichius fait de Tubalcaïn le père de cette science (97). M. Berthelot renonce à rechercher si loin cette origine. Il démontre, en se basant sur tout un ensemble de faits et de documents solidement établis, qu'il existe « une filiation non interrompue de témoignages relatifs à l'alchimie et aux écrivains alchimiques, au moins depuis le IIIe siècle de notre ère » (98, 79).

C'est surtout en Egypte et en Perse que cette science doit avoir puisé les emblèmes mystiques — éléments, planètes, plantes, animaux, signes — qui constituèrent son symbolisme primitif. L'importance des nombres, due au système philosophique de Pythagore, en augmenta encore l'ésotérisme de même que

certaines pratiques puisées dans les rites antiques et inaccessibles au vulgaire.

Chez les Egyptiens, l'alchimie était, dit BERTHELOT, considérée comme un empiétement sur la puissance divine. Elle était, de ce fait, monopolisée par les prêtres (98, 235).

Très en faveur chez les Juifs qui surprirent par fraude — comme nous l'apprend le philosophe ZOSIME LE PANOPOLITAIN — l'art sacré des Egyptiens et le transmirent aux autres peuples, l'alchimie compta chez eux de très nombreux adeptes. Dans l'énumération de ceux-ci, MOÏSE figure en tête du *Manuscrit de saint Marc* et dans le *Papyrus de Leide* en compagnie de MARIE-LA-JUIVE, mère de JÉSUS [1].

Poursuivie à Rome par DIOCLÉTIEN qui fit détruire en 290 tous les ouvrages alchimiques des Egyptiens relatifs à l'or et à l'argent, de peur que « ceux-ci ne puissent s'enrichir par cet art et en tirer la somme de richesses qui leur permît de se révolter contre les Romains » (101), la magie fut sévèrement réprimée et sa pratique déclarée criminelle (102, V, XXIII).

L'alchimie se localisa dans les Ecoles de Grèce et d'Alexandrie jusqu'en 529, date à laquelle les dernières Sectes philosophiques païennes furent expulsées, comme nous l'avons signalé, par l'empereur JUSTINIEN. Pendant ce séjour, elle se laissa fortement influencer par les théories néoplatoniciennes, ce qui lui donna une orientation à la fois philosophique et idéaliste.

Livrée aux Arabes par la suite, l'alchimie s'enri-

[1] La connaissance approfondie de la gnose — somme de sciences comprenant entre autres la magie — a valu à MARIE LA JUIVE l'admiration de ZOSIME (22-252) et des auteurs du *Manuscrit de Saint-Marc* (100, 707 v°) et du *Papyrus de Leide* (99).

chit de pratiques magiques et cabalistiques, lesquelles renforcèrent son caractère mystique originel.

Les théories hermétiques se répandirent dans toutes les nations soumises à l'influence de l'arabisme : mais c'est surtout en Espagne qu'elle fleurit du IXe au XIe siècle, alors que le reste de l'Europe était encore plongé dans les ténèbres.

Au XIIIe siècle, les alchimistes idéalistes étendirent leur influence à tous les pays ainsi qu'à tous les domaines de l'esprit. En Allemagne, Albert le Grand (1193-1280), le *Docteur subtil*, moine de l'ordre des Dominicains mit à la mode les *opérations magiques*, expériences chimiques sur différents produits utilisés en thérapeutique. Saint Thomas d'Aquin, *le Docteur évangélique* de l'ordre des Dominicains brilla, en Italie, par ses connaissances théologiques étendues. En Angleterre Roger Bacon (1214-1294), le *Docteur admirable*, moine des frères mineurs de Saint-François secoua, un des premiers, le joug de l'autorité scolastique, fonda la physique positive et expérimentale, inventa la chambre obscure, le télescope et autres « machines très singulières ».

Raymond Lulle (1235-1315), en Espagne, prenant, lui aussi l'habit de Saint-François par dépit amoureux rechercha la pierre philosophale par voie humide et consigna ses observations en de nombreux traités.

Christophe de Paris, l'auteur de l'*Elucidarium chimicum* ; Alain de Lille, l'inventeur de l'élixir des sages ; Vincent de Beauvais, le Pline du moyen âge qui publia le *Speculum majus* ou Encyclopédie du XIIIe siècle ; Arnauld de Villeneuve (1238-1314), qui écrivit un traité sur la pierre philosophale et sur la composition élémentaire des corps, brillèrent, en France, à cette époque, par leurs connaissances scientifiques étendues et par le goût des études hermé-

tiques qu'ils avaient puisé dans la civilisation arabe.

Monopolisée par les esprits rêveurs du moyen âge, l'alchimie réussit à s'adapter quelque temps à la scolastique. Mais des dissentiments devaient nécessairement prendre naissance tôt ou tard entre théologiens et alchimistes pour la résolution de problèmes scientifiques, ceux-ci cherchant à opposer aux raisonnements métaphysiques de ceux-là les faits résultant de leurs observations et expériences. Les *magiciens* se virent obligés de cacher leurs recherches condamnées par l'autorité spirituelle supérieure et d'envelopper de mystères de plus en plus profonds les résultats acquis par l'étude des sciences physico-chimiques.

De ce contact avec les premiers éléments de chimie, de physique, de minéralogie, en un mot de l'observation directe des faits, l'alchimie acquit une orientation métallurgique : c'est pourquoi la transmutation des métaux devint la préoccupation unique de cette période.

Les opérateurs qui tentaient les transmutations étaient les mêmes que ceux qui préparaient les médicaments (98, 235). Aussi, lorsque l'alchimie, en suivant une orientation purement médicale, se fut préoccupée de rechercher la *panacée universelle* capable de prolonger la vie tout en procurant le parfait bonheur, la part que les « magiciens » prirent au développement du progrès médical fut tellement considérable qu'ils asservirent entièrement les sciences chimiques à l'utilité médico-pharmaceutique.

*
* *

C'est alors que des hommes dévoués et sages, enflammés de l'amour de l'humanité, travaillant pour un idéal au mépris même de leur vie, essayèrent

« de soulever le voile que l'ignorance fixait sur les yeux du vulgaire et que l'ambition et la cupidité cherchaient à maintenir, rencontrant partout d'invincibles obstacles soit dans la stupide superstition des opprimés, soit dans l'active inquisition des oppresseurs. Ces pionniers de la pensée furent contraints de cacher la vérité de la morale sous des enveloppes presque impénétrables, d'enseigner, par des allusions symboliques, ces principes rénovateurs dont l'application est si redoutable à tous les despotismes » (103).

Dans tous les ouvrages de l'époque hermétique, on retrouve, en effet, ce même souci constant de la discrétion. La crainte d'être trop aisément compris du vulgaire perce dans tous les écrits alchimiques. Par une bizarre association d'idées religieuses et physiques (104, 39) ils annonçaient que des peines temporelles et spirituelles effroyables devaient attendre les alchimistes qui dévoileraient les mystères hermétiques.

Pénétrer le livre de la Nature fut le but secret de ces chercheurs originaux du moyen âge et c'est cette ambition qui fut la cause de ce que la recherche de la composition des corps et la pratique de l'alchimie occupèrent une place si importante dans leurs investigations.

Au XIVe siècle, les Chevaliers Rose-Croix, dont l'ordre s'intitulait le *Regimen Gubernatorius Olympia*, considéraient, en effet, comme le remarque très judicieusement Wittemans dans son *Histoire des Rose-Croix* (105) la fabrication de l'or comme παρέργον — accessoire —[1]. Et tel est l'empire

[1] Voici ce que l'on peut lire dans le *Fama Fraternitatis*, le livre de chevet des Rose-Croix : « Nous tenons pour certain que celui qui a de nous une opinion raisonnée et cordiale, celui-là éprouvera du bonheur par ses biens, son corps, son

d'une réputation une fois établie que, de nos jours encore, on continue à considérer l'alchimiste comme un demi-fou surveillant, dans l'*athanaor*, l'œuf philosophique à l'intérieur duquel devait s'opérer le cycle de la matière métallurgique, le fer devenant or après avoir été successivement mercure puis argent.

Aujourd'hui, la transmutation de certains métaux est chose réalisable, mais le discrédit jeté par cinq siècles de sarcasmes sur la profession d'alchimiste n'a pu permettre encore à l'opinion publique de se ressaisir et d'établir la démarcation nette qu'il convient de préciser entre ces quelques savants modestes et obscurs qui furent les précurseurs de la Science moderne et la masse des aventuriers qui, alléchés par l'appât d'un gain facile, ne virent dans la chimie naissante qu'une occasion favorable de lucre.

*
* *

Aureolus-Philippus-Theophrastus Bombastus von Hohenheim (1493-1541), qui latinisa son nom de famille en Paracelsus, c'est-à-dire élevé dans les choses spirituelles fut, au XV[e] siècle, le plus fameux et le plus ardent de ces *philosophes par le feu.*

Il fit ses études à l'Université de Bâle.

Instruit dans la télépathie et en pseudo-magnétisme par Johann Trithemius, il suivit les armées comme chirurgien en Italie, Suède, Danemark et Hollande. Nommé à la chaire de chirurgie, à Bâle, en 1526, il y donna un enseignement révolutionnaire. A sa première leçon, il fit apporter au milieu

âme ; mais que celui qui a le cœur faux ou aimant seulement l'argent, celui-là ne nous portera aucun préjudice, mais il se précipitera dans le plus grand et le plus extrême péril. » (106-71).

de l'amphithéâtre les œuvres d'Hippocrate, de Galien, d'Avicenne et de Rhazès et y mit le feu disant que son chapeau, sa barbe et ses souliers connaissaient plus de médecine que tous les docteurs de l'antiquité. Au grand scandale des autres professeurs, il enseigna en allemand et non en latin (105).

Paracelse fut occultiste selon la *Kabbale* et les néoplatoniciens ; magicien en ce sens qu'il pratiqua la science traditionnelle des secrets de la nature ; alchimiste parce qu'il rechercha, dans son laboratoire, la composition intime des corps. Cette somme de connaissances, d'une part, vraiment imposante pour cette époque ; les résultats remarquables auxquels il arriva dans tous ces domaines, d'autre part, lui valurent le surnom de *Doctor miraculus*.

Paracelse puisa dans la lecture du *Fama*, de la *Confessio* et du livre *M(undi)*, la sagesse qui développa en lui l'esprit d'observation — *experimentum ac ratio* — en même temps que la prudence qui l'empêcha de dévoiler ouvertement les connaissances qu'il avait acquises des choses de la Nature. C'est pourquoi tout l'enseignement du Doctor miraculus est empreint d'un symbolisme qui nous paraît excessif aujourd'hui parce qu'il est, parfois, accompagné de pratiques cabalistiques qui cachent sa véritable signification aux yeux des profanes non avertis.

Sans vouloir entrer dans le détail des révolutions qu'apporta Paracelse à la science de son temps dans les domaines étrangers à la pharmacie, — telles que les préparations purement chimiques de composés mercuriels ; la découverte de divers acides et l'établissement de certaines techniques médicales et chirurgicales — on peut dire, pour ce qui a rapport plus spécialement à l'art pharmaceutique, que les découvertes de Paracelse, « tête ardente et fou de

génie » comme le caractérise VIREY (107), furent de la plus haute importance.

En enseignant, tout d'abord, que Dieu et la Nature ont signé tous leurs ouvrages et qu'en face du mal, Dieu a mis le remède, il entreprit, dit SCHWAEBLÉ, de « retrouver les principes fondamentaux de la langue universelle du verbe créateur » (108).

D'après lui, le signe indiquait ce qu'était la chose et pourquoi elle avait été créée. Ainsi qu'on peut lire dans le *Traité des Signatures* de CROLLIUS († 1609), élève de PARACELSE et continuateur de son œuvre : « comme l'homme est cogneu par ses fruicts, de mesmes aussi les plantes sont cogneües par leurs signatures. L'anatomie et forme des herbes se doit accorder et correspondre si la physionomie et la chyromancie tant des maladies que des remèdes ne sont essentiellement cogneües des médecins, à peine feront-ils jamais rien qui vaille, d'autant que la signature est un grand fondement tant pour la médecine que pour la philosophie » (109).

C'est pourquoi, posant ces deux axiomes :

1° La même forme donne des propriétés identiques à des êtres différents ;

2° La forme de la chose est inséparable de son essence, PARACELSE et son Ecole expérimentèrent les vertus de toutes les plantes et s'ingénièrent à découvrir la cause de leurs effets pharmacodynamiques. Très souvent, dans ces recherches subtiles, ils suppléèrent à leur ignorance en la matière par une imagination trop débordante.

Ils trouvèrent — naturellement *a posteriori* — que le pavot, par exemple, dont la forme représente la tête et le cerveau est un médicament idéal en décoction pour toutes les céphalées — ce qui est vrai — ; de même que les graines d'aconit, qui portent la

signature-des paupières, fournissent une huile très appréciée en oculistique.

Une autre innovation de Paracelse et la plus intéressante, fut l'introduction dans la thérapeutique de la notion de la *Quinta essencia* ou quintessence. Le premier, Paracelse établit les règles particulières et générales relatives à l'art spagyrique permettant de « tirer l'âme de la matière végétale ». (110).

Il compara les teintures à des ferments parce que, disait-il, le ferment modifiait, d'après sa propre nature, la substance avec laquelle il était mis en contact. Cette nouveauté dont les conséquences furent extrêmement importantes, enrichit la pharmacie des teintures alcooliques et des extraits et autorisa le remplacement de la plante elle-même par des préparations biologiques d'un volume plus réduit.

A ces acquisitions médicales ne s'arrête pas la part originale prise par Paracelse dans la thérapeutique du XVI[e] siècle. On lui doit la prospérité de l'iâtrochimie qu'il ne cessa de propager autour de lui, opposant sa théorie chimique à la doctrine galénique existante.

« L'homme est un composé chimique ; les maladies ont pour cause une altération quelconque de ce composé. Il faut donc des composés chimiques pour les combattre. » Et ailleurs : « La chimie nous donne la solution de tous les problèmes de la physiologie, de la pathologie et de la thérapeutique. En dehors de la chimie, vous tâtonnerez dans les ténèbres. »

Aussi, dès cette époque, s'établit une distinction nette entre la pharmacie galénique et la pharmacie chimique.

Paracelse s'efforça donc de substituer au système des qualités élémentaires celui des éléments chimiques. Mais sa théorie, incapable de se dégager complètement des idées dominantes de l'époque,

n'est pas exempte de l'influence de la magie et de la cabale.

L'Ecole de PARACELSE et, en général, les nombreux disciples qui reprirent ses doctrines — tels que ADAM VON BODENSTEIN et MICHEL SCHULTZ, en Allemagne ; GÉRARD DORN, en Belgique ; LEONARDO FIORAVENTI, en Italie — continuèrent et développèrent isolément l'œuvre du célèbre précurseur sans pouvoir toutefois réaliser le grand-œuvre.

Dans le domaine purement philosophique, VALENTINUS ANDREAE, le rénovateur de l'Ordre ; AMOS COMENIUS, le spiritualiste ; FRANCIS BACON, le véritable fondateur de la science expérimentale dont le système reposait sur l'*inductive philosophy* ou interprétation de la nature, et sur l'*anticipation of the mind*, source de connaissance de la nature intime des choses ; ROBERT BOYLE — *chymista scepticus*, — président de l'*Invisible Collège* qui devint la première Académie des sciences en Europe et fut dénommée, par la suite, *Regalia Societas Londini pro scientia naturali promovendi* ; tous ces CHEVALIERS ROSE-CROIX donnèrent à la chimie un développement considérable et poussèrent son évolution parallèlement à celle de la médecine et de la pharmacie.

*
* *

Le Belge VAN HELMONT (1577-1644) fut un des plus illustres élèves de PARACELSE. Il fit ses études d'humanités à Louvain : les Jésuites lui apprirent la philosophie ; MARTIN DEL RIO l'initia à la magie.

VAN HELMONT travailla sur l'eau, la fermentation, les gaz et fut le premier à employer ce terme chimique. Le passage suivant, relatif à cette dénomination nouvelle, est tiré de l'*Ortus medicinae* : « *Hunc spiritum hactenus, novo nomine gas voco,*

qui nec vasis cogi, nec in corpus visibile reduci potest. » (111, 68.)

Il fut reçu, en Bavière, dans la société mystique des Rose-Croix. Wittemans, qui affirme ce fait sur la foi d'Alph. Leroy, ne donne aucune précision sur le document qui lui aurait servi à établir cette qualité [1]. Aucune preuve n'existe, d'ailleurs, de l'entrée de la plupart des alchimistes dans l'ordre mystique.

La confrérie alchimique, théosophique et cabalistique était tenue, on le sait, à la stricte observation de l'article des statuts du *Manifeste* exigeant des Frères Illuminés de la Rose-Croix qu'ils tinssent secrète et cachée l'existence de leur société. Cette clause fut toujours si bien observée que, comme le fait remarquer Figuier, au temps même où cette société mystique brillait de son plus vif éclat, Descartes fit, en Allemagne, les recherches les plus diligentes sans pouvoir trouver une seule personne appartenant à cet ordre. (104.)

Quoi qu'il en soit, Van Helmont fut condamné en 1632 par l'Inquisition de Bruxelles, comme alchimiste, parce qu'il croyait au magnétisme animal. Poursuivi en 1634 par l'Official de la Cour ecclésiastique de Malines, il ne dut son salut qu'à la fuite. Dans son ouvrage : *Ortus medicinae*, il écrivit ceci : « Une force magique endormie par le péché, est latente dans l'homme. Elle peut être réveillée par la grâce de Dieu ou par l'art de la Kabbale. Nous trouverons en nous la pure et sainte connaissance si nous parvenons à nous isoler de toute influence extérieure et à nous laisser conduire par la lumière

[1] Il faut donc, jusqu'à preuve du contraire, entendre le terme de Rose-Croix dans le sens accordé à ces mots par les classiques du XVIII[e] siècle français et non pas dans le sens que Wittemans indique dans son ouvrage (105).

intérieure. A ce stade de concentration, l'esprit distingue chaque objet sur lequel il dirige son observation ; il peut s'y unir et même arriver jusqu'à Dieu. » (111.)

On voit, par cette citation, malgré le verbiage, l'importance qu'accordaient alors les alchimistes rosicruciens à l'observation expérimentale qui commença à présider, dès ce moment, la recherche scientifique en lieu et place des incohérences mystiques et des abstractions philosophiques.

Anticipant de deux siècles sur les connaissances de son époque, Van Helmont entrevit les deux phénomènes sur lesquels devait reposer la révolution chimique : l'élasticité des gaz d'une part ; d'autre part l'absorption d'air dans certaines opérations, points de départ de la théorie pneumatique.

A côté de ces vues scientifiques remarquables, l'œuvre de Van Helmont est, bien entendu, dominée par un mysticisme déconcertant. On lui doit l'esprit de sang humain ; l'*offa Helmontii*, mélange d'esprit d'urine et d'esprit de vin ; l'esprit de corne de cerf.

Van Helmont fut, par contre, le premier qui décrivit l'huile de soufre « *per campanam* » ou solution d'acide sulfureux, la liqueur des cailloux, et qui entreprit une étude comparative sur l'infusion, la macération et la décoction.

Ballotté entre le doute et la foi, Van Helmont se lança dans les spéculations philosophiques : c'est ce qui explique le double caractère mystique et scientifique de l'œuvre de ce précurseur.

Un dernier point de son caractère nous est révélé par cette charge de Gui Patin : « Van Helmont était un grand pendard de Flamand qui est mort depuis quelques mois. Il n'a jamais rien fait qui vaille ;

il s'insurgeait fort contre la saignée, faute de laquelle pourtant, il est mort frénétique [1]. »

*
* *

Si donc les *souffleurs* ne trouvèrent point la pierre philosophale, ni la panacée universelle, s'ils ne purent réaliser la transmutation de tous les métaux en or, ils eurent, toutefois, l'immense mérite d'avoir, dans un sol infécond et aride, posé les premiers jalons de la science chimique. Car leurs acquisitions furent importantes dans tous les domaines. Nous leur devons la découverte des acides sulfurique et azotique, de l'eau régale, de l'antimoine, de l'arsenic, du bismuth, du zinc, du phosphore, de l'ammoniaque, des principaux sels métalliques, de l'alcool, de l'éther, de la poudre à canon et de la porcelaine. (112, 21-22.)

Que l'on nous pardonne d'appuyer si longuement sur l'importance que la FRATERNITAS ROSAE-CRUCIS exerça sur l'évolution de la science. Mais l'effort des alchimistes fut si considérable, les progrès enregistrés au cours de ces deux siècles furent si importants qu'il nous a paru que la postérité, médusée par le fatras incohérent de leur littérature et rebutée par leur excès de mysticisme, s'est montrée ingrate vis-à-vis des hommes qui offrirent jusqu'à leur vie pour faire accepter un idéal dont ils pressentaient, seuls, toutes les conséquences.

*
* *

[1] Ce n'est pas la dernière fois que GUI PATIN prouvera, par des jugements aussi légers, qu'il n'était pas toujours capable d'apprécier sainement une question médicale ou scientifique.

Les Couvents, les Arabes et les Alchimistes sont les éléments qui favorisèrent, en conséquence, l'évolution de la science médico-pharmaceutique au sortir du moyen âge.

A partir du XVIe siècle, la pharmacologie se trouve influencée par le mouvement chimique intronisé par PARACELSE et son Ecole. Enrichie à cette source malgré l'hostilité des Facultés de médecine — et principalement celle de Paris — cette science prospère rapidement et s'établit sur une base de plus en plus scientifique.

Naturellement, on croit encore « *mordicus* » à l'intervention maléfique du diable. ARNAULD DE VILLENEUVE, dans sa *Pratique sommaire*, traite encore des moyens de préparer les philtres contre l'enchantement et les maléfices ; ERASTE croit toujours à l'existence des sorcières et est partisan de les juger et de les brûler dans le cas où elles seront convaincues de sorcellerie.

La plupart des auteurs étudient sérieusement sous quelles influences astrales il importe de récolter les plantes médicinales ; en quels temps et sous quels signes il convient d'administrer les remèdes aux malades (110).

Le médecin CLAUDE DARIOT observe, en 1589, que « la racine de pivoine arrachée quand la lune est conjointe au soleil guérit de l'épilepsie, étant pendue au cou du malade ; ... la purgation est à éviter quand la lune est dans le Capricorne ou le Taureau... ; les vulnéraires destinés aux maux de ventre se doivent cueillir quand le signe de la Vierge est à l'ascendant ». (113.)

Mais en général, dès le XVIe siècle, on s'applique à établir des traitements médicaux déjà plus scientifiques.

L'historique de la thérapeutique syphilitique nous

fournira un exemple remarquable de cette nouvelle orientation de l'esprit médical.

*
* *

Dès la plus haute antiquité, toutes les affections de la peau ou des organes génitaux furent considérées comme une manifestation indubitable du ressentiment divin. Il ne faut pas s'étonner, dès lors, des mesures extrêmement sévères qui furent édictées en présence de semblables maladies.

« Ce ne sera ni par le glaive, ni par le feu, ni par aucune autre peine ordinaire que le coupable sera puni, écrit JUSTINIEN, mais cousu dans un sac avec un chien, un coq, une vipère et une guenon, il sera jeté dans la mer ou dans le fleuve voisin afin que tous les éléments commencent à lui manquer même avant sa mort que le ciel soit dérobé à ses yeux et la terre à son cadavre. » (114, IV, 18, 6).

La propagation des maladies cutanées à la fin du moyen âge et à la Renaissance changea fortement les dispositions des pouvoirs publics vis-à-vis des victimes de ces affections. Les rois et les princes eux-mêmes n'étant pas épargnés, ces maladies entrèrent peu à peu dans les mœurs de l'époque [1].

Les premiers traitements de la syphilis consistèrent uniquement dans des cures purgatives et dans l'administration de thériaque ou succédanés. Ce n'est que plus tard que les médecins du XVI[e] siècle

[1] Un des premiers traités imprimés sur le mal vénérien sinon le premier est le *Tractatus* de FRANZOS. DE GRUNPEK édité à Augsbourg en 1496 ou 1497. Dans cet ouvrage la syphilis est décrite sous le nom de *mal français.*

Le premier livre écrit par un Français sur cette maladie est celui de JACQUES DE BÉTHENCOURT publié en 1527 à Paris sous le nom de *Nova Penitentialis.*

eurent recours aux traitements par le *bois saint* ou bois de gaïac, puis enfin aux cures mercurielles lesquelles devinrent, par la suite, la médication antisyphilitique par excellence. (115.)

François Ier fut, comme chacun le sait, copieusement atteint par le mal vénérien. Il se trouva ballotté — royal sujet d'expérimentation — entre le traitement opiacé prescrit par Fernel et le traitement mercuriel imposé par Lecoq, payant de la sorte son tribut aux deux modes de médications alors en usage.

Introduit en Europe peu après la découverte du Nouveau-Monde, préconisé par Ulrich de Hutten qui publia la relation de sa cure, le *boys dit Guaïacum* (116) acquit rapidement une très grande popularité en tant que spécifique de la *grosse vérole*. On savait que les habitants de Saint-Domingue l'employaient avec succès en infusion pendant un mois de suite contre certaines maladies de la peau. Aussi cette réputation suffit-elle pour attribuer à ce médicament des vertus antisyphilitiques miraculeuses. Associées aux bains, saignées et purgations, les décoctions de gaïac étaient administrées matin et soir pendant une quarantaine de jours aux nombreux malades atteints de *peste vénérienne*.

Soumis à une diète rigoureuse pendant toute la durée du traitement, ils sortaient de l'aventure généralement exténués et anéantis.

La salsepareille fut préconisée vers le milieu du XVIe siècle par Piedro de Cieza au même titre que le gaïac pour combattre le *venin d'amour*. Importée, à ce moment, du Mexique et du Honduras en très grande quantité, cette plante ne fit pas plus de merveille dans cette cure que la première.

Aussi beaucoup de médecins s'élevèrent-ils contre l'emploi abusif des remèdes empiriques — bois mi-

raculeux, salsepareille et autres succédanés moins coûteux tels que : coquilles de noisettes, bois de buis, racines de rhubarbe, etc... — Ces médecins flétrirent les charlatans qui essayaient, sur les malades, les remèdes les plus hétéroclites sans la moindre opportunité scientifique : bains de sang de bœuf, foie de loup, lézards, limaces, hannetons, plomb, iode, antimoine et toute la gamme des produits végétaux. Mais ils préconisèrent, par contre, l'usage du mercure, remède offrant le plus de garantie à leurs yeux.

Si le principe du traitement mercuriel était scientifiquement excellent, le mode d'application insensé de ce médicament donna lieu, très souvent, à des résultats catastrophiques. Par la quantité de mercure absorbée, ces traitements provoquèrent de tels ravages que FABRE recommanda beaucoup de circonspection dans leur emploi, de peur d'accidents « orageux » tels que « le gonflement de la langue, l'engorgement des glandes salivaires, l'enflure de toute la tête, la dysenterie, la fièvre, le délire, les convulsions ». (117).

Aussi a-t-on dit avec beaucoup d'à-propos que ceux qui ne moururent point de la maladie périrent du traitement qui leur fut infligé.

Contre le *cadeau de galanterie*, le mercure était effectivement prescrit en frictions abondantes, en enveloppements ou bains répétés, en fumigations nombreuses ou en emplâtres très étendus.

Pour les frictions, on utilisait le mercure éteint dans la graisse — pommade mercurielle —. Quant aux enveloppements, ils devaient intéresser toutes les parties du corps. On les appliquait directement sur la peau ou bien on enduisait du dit onguent la face interne des pantalons, chemisettes, souliers. Les bains de sublimé étaient donnés dans de grandes cuves où le patient était plongé jusqu'au cou.

Les fumigations s'opéraient à l'aide de cinabre. De nombreuses gravures de l'époque nous montrent la victime du *mauvais baiser* accroupie dans un tonneau ou dans un four *ad hoc* et subissant — *pour un plaisir mil douleur* — la cure de sudation, indispensable complément du traitement mercuriel. C'est la figuration de cette opération que l'on trouve le plus souvent reproduite dans les gravures des XVIe et XVIIe siècles traitant de ce sujet.

Quelques médicaments spécialisés furent préconisés pour combattre la *galanterie*. Citons les *dragées de Keiser* ou encore le *remède écossais* à la fois indicatif, préservatif et curatif. Ces produits jouirent d'une vogue sans pareille à une époque où la contamination par la *grande vérole* se généralisa dans toute l'Europe. C'est pourquoi un critique du temps ne manquera pas d'observer qu'à Paris — où la plus haute noblesse sera pourrie par *ces dames* du corps de ballet de l'Opéra (118) — :

La pommade Torrès
Fait en ce moment florès.

Au point de vue prophylactique, la réglementation de la prostitution, le renvoi des nombreuses filles de joie qui accompagnaient les armées, l'examen médical des femmes publiques supplantèrent avantageusement les invocations à saint Job préconisées jusqu'alors, ainsi que les exhortations à ne pas blasphémer ou les campagnes de chasteté proposées par la Diète de Worms [1].

Dès les XIVe, XVe et XVIe siècles, en effet, certaines villes prirent quelques mesures d'éloignement pour

[1] La diète de Worms décrète que Dieu punit l'humanité parce qu'elle n'a pas observé le commandement « qui interdit de jurer et de blasphémer Son nom et celui des membres de la Sainte Famille ».

éviter la contagion par la syphilis. Témoin cette ordonnance de police du 25 juin 1493 rapportée par LALARME qui nous va fixer sur la mentalité régnant à cette époque.

« L'on enjoint, de rechef, de par le Roy, et mon dist sieur le prévost de Paris, à tous les malades de ladite maladie, tant hommes que femmes que incontinent après ce présent cry, ils vuident et se déportent de ladite ville et faubourgs de Paris, et s'envoisent les dits forains faire leur résidence èz pays et lieux dont ils sont natifs et les autres hors de la dite ville et faubourgs sur peine d'estre jetés en la rivière s'il y sont pris le jourd'hui passé, et enjoint-on à tous les commissaires, quarteniers et sergents prendre ou faire prendre ceulx qui y seront trouvés, pour en faire l'exécution. » (119.)

La cure arsenicale, essayée dans le traitement de la phtisie est un autre exemple digne d'intérêt, mais l'événement le plus caractéristique et le plus instructif de l'époque est l'introduction dans la thérapeutique de l'antimoine.

*
* *

A vrai dire, l'antimoine était connu depuis la plus haute antiquité. Les femmes en préparaient un fard avec lequel elles se peignaient les sourcils et les paupières. Les plus anciens documents signalent cette coutume aux Indes ; chez les Hébreux — ROIS ; EZECHIEL ; JÉRÉMIE, — chez les Grecs — ION — et chez les Latins — GALIEN, PLINE, DIOSCORIDE, Paul d'EGINE, ARÉTÉE, ACTUARIUS, etc...

« *Vis principale stibii est circa oculos* », dit PLINE à son sujet (29, 33). DIOSCORIDE le renseigne comme cicatrisant des plaies (120, V, 59), mais jusqu'à

l'époque alchimique, jamais l'antimoine n'avait été proposé pour l'usage interne.

Basile Valentin, bénédictin du couvent de Saint-Pierre à Erfürt (XIIe, XIIIe, XIVe ou début du XVe siècle) fut le premier à s'apercevoir des propriétés thérapeutiques de ce *métal*. Ce moine, chimiste et astrologue, philosophe et médecin, avait observé, en gardant les porcs, que l'absorption d'antimoine — auquel se trouvaient, vraisemblablement mélangées des traces d'arsenic — provoquait chez ces animaux non seulement une évacuation abondante, mais encore un engraissement remarquable qu'il avait qualifié lui-même de prodigieux. Concluant de ces faits — *similia similibus junguntur* — que ce qui était bon pour les porcs devait être également excellent pour l'espèce humaine, il avait administré ce médicament à tous les bénédictins de son couvent. Ils en furent tous très malades, « d'où on commença à dire que cette drogue était un vrai antimoine » (121).

Basile Valentin, en bon logicien, conclut que ce qui convenait aux porcs pouvait parfaitement ne pas réussir aux moines et il attribua son insuccès à une sophistication de son produit. L'ayant purifié, il continua ses expériences et consigna ses observations dans son ouvrage : *Triumphwagen der Antimonii*, traité qui fut traduit en latin sous la dénomination de *Currus triumphalis antimonii* et imprimé tardivement en 1624.

Jusqu'au milieu du XVIe siècle, l'antimoine se révéla à tous comme une source merveilleuse de richesse et de santé. Paracelse avait fait un éloge extravagant de ce produit en lui attribuant le pouvoir miraculeux de « renouveler et de restaurer toutes les fonctions du corps ». Il en avait généralisé l'usage en médecine: l'introduction dans la théra-

peutique des remèdes tirés du règne minéral date, nous l'avons vu, de ce moment-là.

Répandu rapidement en Allemagne d'abord par Croll, Dorn, Badenstein, Toxitès, Libavius, Sala ; en Italie par Mattioli ; au Danemark par Séverin ; en France par Duchesne et Launay ; en Hollande par Sylvius de la Boe ; prescrit surtout sous forme d'oenolé, l'antimoine guérit avec un réel succès, pendant très longtemps, toutes les maladies. En 1556, cette préparation jouissait d'une telle vogue et était prescrite si fréquemment, à tort ou à raison, qu'à la demande de la Faculté de médecine de Paris, — depuis toujours systématiquement opposée à l'introduction dans la thérapeutique de la pharmacie chimique — un arrêt fut rendu par la Faculté de Paris en 1566 puis, la même année, par le Parlement de Paris, condamnant sévèrement l'emploi de l'antimoine.

Source de conflit violent entre les Facultés de médecine de Montpellier et de Paris, la cause de l'antimoine fut vaillamment défendue par Launay, en 1564, dans *La vertu admirable de l'antimoine* ; par Pappius, en 1618, dans son *Basilied antimonii* ; en 1628, par Solombrio dans le *Traité des merveilleuses vertus de l'antimoine* ; en 1651, par Chartier dans *La science du plomb sacré des sages* ; en 1653 environ par Renaudot dans son ouvrage : *L'antimoine justifié et l'antimoine triomphant* ; et enfin à Montpellier par Lazare Rivière (1589-1655) et Charles de Lorme (1547-1637).

Après d'interminables controverses entre médecins, malgré les sanctions nombreuses prises contre des médecins — Reneaume (1607) ; Paulmier (1609) — et contre des apothicaires — Ricolan, Duchemin, Brazer (1615) — ; malgré l'opposition systématique des Grévin, Germain, Blondel, Perreau et, plus

tard, de GUI PATIN, l'usage de l'antimoine se répandit peu à peu dans le corps médical.

La réfutation de JACQUES PERREAU dans son *Rabbatjoye de l'antimoine triomphant* est particulièrement violente. Il s'adresse d'abord à JEAN CHARTIER et EUSÈBE RENAUDOT, « ces faux-frères, cette engeance de vipère, ces conteurs de bourdes ». Il s'en prend à l'apologie de CHARTIER sur l'antimoine, « cette feuille volante n'ayant été jugée digne que pour les beurrières et pour les sales offices de l'infirmité humaine ». PERREAU n'épargne pas non plus l'*Antimoine triomphant* de RENAUDOT qu'il qualifie de « babil de gazette » et qu'il cherche à réfuter en lui opposant la nécessité de « maintenir la pure et vraie doctrine d'HIPPOCRATE et de rejeter les nouveautés ». (121).

Malgré ces efforts, le triomphe de l'antimoine était cependant proche : il finit par s'imposer grâce à la circonstance spéciale que voici :

LOUIS XIV était atteint de typhoïde à Calais. A l'issue d'une consultation présidée par MAZARIN entre les médecins de la Cour VALOT, ESPRIT, DAGUIN, YVELIN, l'antimoine fut essayé *in extremis* avec l'autorisation expresse du cardinal. Le roi en prit une once, purgea vingt-deux fois et guérit à cause ou malgré l'antimoine.

Essayé trois ans plus tard sur MAZARIN lui-même en désespoir de cause, ce médicament lui fut funeste. Aussi la critique du temps mit ce double comportement en chanson et proclama :

« Vive l'antimoine, vive le roi des métaux ! Par deux fois il sauva la France : la première en lui rendant son roi, la dernière en la débarrassant d'un faquin, de ce faquin de MAZARIN ! »

L'antimoine fut réhabilité, non sans infiniment de peines, le 26 mars 1666, par la Faculté de Paris.

Quatre-vingt-douze docteurs sur cent deux se prononcèrent pour ce médicament. Cette décision fut suivie, le 10 avril de la même année, d'un arrêt du Parlement relevant l'antimoine de l'interdit dont il avait été si sévèrement frappé. (122.)

On voit, par ces quelques réminiscences, combien nombreuses furent les péripéties par lesquelles passa l'antimoine « avant que fût permis à tous les docteurs de ladite Faculté de se servir dudit vin diurétique pour la cure des maladies. »

*
* *

Nous avons laissé la pratique pharmaceutique pendant le milieu du moyen âge aux mains d'individus spécialisés qui préparaient, dans l'officine, les médicaments prescrits sous l'œil et sous la direction du médecin.

Indiquant dédaigneusement du bout de sa canne divers ingrédients répartis dans les pots de faïence artistement décorés qui meublaient l'officine [1], le médecin choisissait de la sorte les médicaments qui devaient entrer dans la composition de ses remèdes. Ce n'est que plus tard que s'établit l'usage de l'ordonnance médicale, laquelle fut rédigée, typiquement, en latin.

Les *Apothicaires* — de ἀποθήκη, lieu de dépôt ; boîte ; boutique ; de ἀπὸ = à part et τίθημι = je place — comme s'appelaient alors nos ancêtres, étaient tenus à l'écart de tout mouvement scientifique et restaient assujettis à la tutelle médicale.

Dès cette époque, toutefois [2], apparaissent les pre-

[1] On sait que ces pots sont d'origine arabe.

[2] Ce sont les chartes de l'empereur Frédéric II qui introduisirent en 1238 ces premiers changements remarquables dans l'exercice de l'art de guérir (16).

mières règlementations tendant à fixer et à uniformiser le prix de vente des médicaments ainsi que les premières dispositions relatives aux inspections des officines dans le but de contrôler l'état de pureté et de conservation des drogues.

La découverte de l'imprimerie, moyen puissant de documentation et de vulgarisation, et celle des Nouveaux-Mondes, d'où les navigateurs rapportèrent de nouveaux médicaments exotiques influencèrent, entr'autres, favorablement les destinées de notre profession.

L'apothicairerie va se préciser peu à peu. Mais son autonomie ne s'obtiendra qu'au prix d'immenses efforts. D'une part les médecins qui étudiaient, ainsi que le rappelle Sergeysels, à l'Université, la matière médicale, la préparation des remèdes, l'étude des vertus, formes médicamenteuses et posologie des drogues et médicaments, regarderont les apothicaires dont la profession ne s'acquérait essentiellement que dans la boutique d'un praticien, comme des êtres d'une essence inférieure. Ils se considèreront comme la tête et le cerveau, le pharmacien n'étant que le bras, l'instrument du médecin (123).

D'autre part, lorsque l'organisation corporative aura canalisé en quelque sorte les diverses professions, les apothicaires faisant partie de la même corporation que les épiciers, seront les uns et les autres qualifiés de marchands à la balance et taxés comme tels. D'où s'ensuivront des luttes âpres qui, comme nous le verrons plus loin, nécessiteront très souvent l'intervention des autorités.

Le conflit entre les médecins et les pharmaciens pour l'autonomie complète de la profession pharmaceutique durera de nombreux siècles avec des alternatives de revers et de fortune. Chaque fois, ils trouveront de nouveaux éléments de désaccord à l'oc-

casion de l'établissement de *Codex* que les médecins prétendront rédiger seuls au début, ou encore des *Collèges médicaux* dans lesquels les pharmaciens seront traités en parents pauvres.

Ces luttes occuperont quelques siècles au cours desquels l'œuvre d'un seul homme amènera, par sa réalisation, à la fois un plus grand relèvement de la profession et beaucoup d'apaisement dans le conflit médico-pharmaceutique.

Cet homme sera le botaniste NICOLAS HOUEL, maître-apothicaire et bourgeois de Paris.

L'état de fortune considérable dont jouira ce philanthrope lui permettra de fonder — en 1576 — à Paris, dans le quartier des Enfants-Rouges, une Ecole où « les orphelins nés de légitime mariage seront éduqués en l'art d'apothicairerie », ainsi qu'un jardin botanique ou *séminaire des simples* (1578) où devront être rassemblées toutes les plantes médicinales indigènes et exotiques [1].

En dirigeant délibérément la pharmacie dans la voie scientifique, HOUEL créera un véritable enseignement qui apportera aux apothicaires du XVIII[e] siècle la théorie manquant à leurs connaissances pratiques et, par là même, le crédit leur faisant défaut. Et lorsque les médecins voudront empêcher les cours de se donner à l'Ecole nouvelle, ils se heurteront à l'autorité de maîtres tels que LÉMERY — médecin de LOUIS XIV et auteur de la *Pharmacopée universelle* — les GEOFFROY, VALMONT DE BOMARE et ROUELLE qui en imposeront à la fois par leur prestige personnel et par la valeur de leur enseignement.

[1] Il s'agit ici du premier jardin botanique établi en France. Le second fut celui de Montpellier créé en 1593 par Henri IV. Le jardin botanique installé aux portes d'Anvers par Pierre Coudenberg date des environs de 1548. Les plus anciens sont ceux de Padoue (1545) et ceux de Bologne et Pise (1547).

11. **L'Autonomie des Apothicaires**

> D'un homme qui n'a pas accompli son temps d'études et d'exercice, qui n'a pas été ensuite examiné et reçu par le corps des apothicaires présidé par un commissaire de la Faculté de Médecine, le roi peut, à sa volonté, en faire un comte, un duc, un maréchal de France, mais il ne peut pas en faire un maître-apothicaire.
>
> MONTEIL.

Au sortir du moyen âge, nous avons vu l'apothicairerie délaissée par les médecins qui la considéraient comme un art manuel et servile, désagréable et indigne. Elle était professée par des employés subalternes sur lesquels les médecins exerçaient une surveillance étroite et continue.

A côté de l'*Apothicairerie*, nos ancêtres s'adjoignirent peu à peu un nombre considérable de professions secondaires parmi lesquelles, en tout premier lieu, l'*espicerie* et la *cyrerie*. Ce cumul d'occupations hétéroclites qui n'avaient le plus souvent, avec l'apothicairerie que de très lointaines attaches fut reproché, aux apothicaires, avec une certaine rigueur par les autres corps de métiers et plus particulièrement par les médecins.

MAISTRE LISSET BENANCIO, un des tout premiers, leur en fit grief puisque, dans sa *Déclaration des Abuz et Tromperies...*, il leur reprocha amèrement de « se mêler de mille autres trafics qui n'étaient point de leur état ». Et effectivement ces professions acces-

soires furent extrêmement variées. Citons, parmi les associations les plus typiques les professions d'espicieret, apothicquaire et bourgeois de Paris (1400) ; marchant espicier, appothicaire et bourgeois de Paris (1499) ; apoticquaire et laboureur (1643) ; apothiquaire ordinaire de la Reine, juré moleur de bois et bourgeois de Paris (1650) ; apothiquaire, botaniste et carme toulousain (1682) (124, I) ou bien encore clerc de la paroisse, bedeau, maître d'école, etc...

Les apothicaires tenaient, pour l'exposition de leurs remèdes, boutiques ouvertes à tous vents, au même titre que tous les autres marchands et artisans [1]. Leurs boutiques étaient rassemblées dans une rue qui leur était spécialement affectée ou bien réparties, par quartier, dans le voisinage immédiat de la jurande. A Paris, les apothicaires tenaient boutique sur le Petit Pont (229).

Groupées en une corporation puissante à caractère nettement religieux, ces confréries se placèrent, au point de vue confessionnel, sous le vocable d'un Saint Patron. Ce fut : à Paris, SAINT COSME ; à Bruxelles, SAINT NICOLAS ; à Bruges, SAINT AMAND ; à Nancy, la TRÈS SAINTE VIERGE MARIE ; à Lille, SAINTE MARIE-MAGDELEINE. En général, les médecins implorèrent la protection de SAINT LUC ; les chirurgiens, le patronage des SAINTS COSME et DAMIEN ; quant aux apothicaires, ils se réclamèrent le plus souvent de SAINT NICOLAS. (126.)

Les apothicaires s'organisèrent rapidement. Ils jouèrent assez tôt [2] dans l'histoire communale, un

[1] PLAUTE nous apprend que les boutiques des *Unguentarii* étaient déjà ouvertes (125, III, 9) à son époque.

[2] Les premiers documents faisant mention d'apothicaires tenant officine destinée à la préparation et à la vente des médicaments datent du XIVe siècle. Mais les chartes du

rôle de premier plan et rivalisèrent en richesse et en importance avec les autres corps de métiers.

C'est ainsi qu'à Montpellier, les épiciers-apothicaires ou *especiayres* jouissaient d'une réputation mondiale. Le quatrième chaperon de consul majeur leur était réservé (129, 128), ce qui leur assurait une participation constante dans la direction de la cité. Les épiciers-apothicaires y occupaient, dans la hiérarchie communale, une situation intermédiaire entre celle des poivriers en gros — *plebriers soleyran* — ou riches importateurs et celle des poivriers-ciriers — *plebriers candeliers* — ou petits détaillants épiciers dont les échoppes — *étaux* — étaient adossées aux portes des églises (129).

La corporation des apothicaires chercha sans retard à s'affranchir de la tutelle des autres métiers et ne manqua aucune occasion d'affirmer ou de renforcer son indépendance. « L'art des apothicaires est un art libéral... la profession de l'orfèvre est un art mécanique... » fait remarquer (128) la corporation de DUNKERQUE, pour revendiquer la préséance sur le corps des orfèvres « ès processions et concours publicqs [1]. »

Marchands à la balance, les apothicaires étaient considérés comme de simples commerçants et taxés comme tels. Aussi tout le XVe et tout le début du XVIe siècle sont-ils remplis par les luttes de ce corps de métier pour la sauvegarde de ses privilèges contre les empiètements des autres corporations. A Bru-

XIIIe siècle réglementant la profession médicale nous montrent qu'à ce moment déjà (1238) existait un corps d'apothicaires autonome.

[1] « Les confrères étaient tenus d'assister aux cérémonies religieuses obligatoires, aux processions publiques, aux offices des morts pour le repos de l'âme des apothicaires décédés. » (123.)

xelles, par exemple, les apothicaires faisaient partie de la corporation des merciers, seuls qualifiés pour avoir des poids et mesures (123).

Cette corporation avait enrôlé tous ceux qui utilisaient la balance et l'aune ; elle régissait les marchands et artisans de son ressort, percevait les taxes et droits réglementairement redevables. Pareille tutelle ne répondait pas précisément à l'état d'esprit qui régnait dans le corps des apothicaires. Aussi ce dernier adressa-t-il au pouvoir exécutif requêtes sur requêtes pour réclamer son affranchissement.

Michel Dusseau, en 1561, s'élève contre l'obligation imposée alors aux apothicaires de tenir boutique ouverte.

« Par quoy, écrit-il, n'estoit que le dit estat est suget à marchandise et détail, à cause de l'espicerie, ce seroit une chose bien faite et ordonnée si les officines ou boutiques des dits apothicaires estoient clauses, ainsi que celles des barbiers et orbatteurs. » (127-128.)

*
* *

En général, les luttes les plus âpres ne furent pas celles qui eurent pour cause le refus de payer les redevances imposées aux apothicaires par les corporations dont ils dépendaient. Elles eurent une autre origine.

Le corps des apothicaires s'éleva rapidement — en influence morale tout au moins — au-dessus des autres associations de métiers. Le mystère dont ils entouraient leurs pratiques professionnelles ; la crainte légendaire qui enveloppait les opérations d'apothicaires — héritage de la terreur du public vis-à-vis des alchimistes, leurs précurseurs — ; la limitation de l'exercice d'un art d'où dépendait, bien souvent, la vie du malade, furent autant de facteurs

qui établirent solidement le prestige professionnel des apothicaires.

Ce crédit fut d'autant plus important que l'apothicairerie eut, très tôt, la réputation de nourrir largement son homme. Ainsi on trouve écrit dans la *Déclaration des abuz et tromperies que font les apothicaires* que « leurs parties [1] et papiers si amples et bien intentez escorchent les malades » (130) affirmation qui ne dépasse en aucune façon l'opinion que se fait le public de l'époque sur les profits du métier d'apothicaire.

Cet état d'esprit sera, comme bien l'on pense, noté plus tard par Molière qui s'empressa de charger son Monsieur Fleurant de tous les travers de la profession et en particulier de celui d'établir des « parties toujours fort civiles » (131).

Cette réputation paraît, cependant, quelque peu surfaite. Nous pouvons lire, en effet, d'autre part dans la satire anonyme du *Roman de Renart le Contrefait* traitant de l'apothicairerie qu' :

Espicerie est bon mestier
Tous en meurent pauvres, c'est la somme
Car, c'est Escripture divine :
Qui mal acquiert, très mal défine (132).

Si de semblables circonstances permirent à la corporation pharmaceutique d'affirmer rapidement sa puissance et sa richesse, ce furent précisément là aussi les principaux facteurs qui lui attirèrent la jalousie des autres corporations de métiers. Cette jalousie dégénéra, très souvent, en graves querelles, lesquelles durent être fréquemment vidées devant la juridiction locale.

Les nombreux conflits qui caractérisèrent les rap-

[1] Parties = honoraires.

ports des épiciers et des apothicaires, finirent cependant par se résoudre en faveur de ces derniers.

D'août 1484 date la première réglementation organisant le *Corps des Apothicaires* en France. Dues à Charles VIII, ces lettres patentes érigèrent en métier-juré les épiciers-apothicaires de Paris. Toutefois ce décret plaça la profession sous le patronage du corps des médecins. Ces ordonnances différencièrent les deux métiers d'apothicaire et d'épicier, en ce sens que l'apothicaire fut tenu, à partir de cette date, de faire quatre années d'apprentissage [1], de passer un examen et de faire un chef d'œuvre « tant en cire, confitures que dispensation de poudres, composition de recettes et connaissance de drogues ».

On sait que la surveillance médicale fut exercée, dans quelques contrées, avec une certaine bienveillance et assez de douceur — à Bruxelles, à Marseille, à Nancy par exemple — tandis qu'à Paris la tutelle de médecins bornés et têtus — type Gui Patin — pesa, dure et impitoyable, sur le corps des apothicaires et devint une source de nouveaux conflits.

*
* *

A côté des luttes entreprises pour la libération matérielle et morale de l'apothicairerie, la défense des intérêts corporatifs se poursuivit activement contre ceux qui exerçaient en marge de la profession : chirurgiens, triacleurs, charlatans, droguistes, épiciers, herbiers et religieux marchands de toutes sortes. Les

[1] A Bruges, une ordonnance de 1582 exigeait trois années d'apprentissage. Cependant en 1632, à la requête de quinze praticiens apothicaires de la ville, le magistrat exigea des apprentis apothicaires, cinq années d'études avant qu'ils pussent exercer la profession.

corporations qui, en vertu d'articles statutaires précis, détenaient ce monopole des autorités supérieures étaient armées pour une lutte efficace contre ces nombreux parasites. Les pouvoirs qu'elles détenaient de ce chef étaient considérables et elles cherchèrent à en user très largement.

On relève, dans tous les registres à procès-verbaux de la profession un nombre considérable de procès pris à charge des communautés pour la défense de ce privilège. Signalons à titre d'exemples :

Action contre une veuve et son gérant [1] lequel, comme « valet » de la dite épouse ne paraissait au serment de la corporation ni « docte » ni « bien appris » (133, 187).

Poursuites contre une demoiselle « pour la contravention par elle commise d'avoir vendu des médicaments composés » (134).

Recours contre divers apothicaires de districts voisins cherchant à s'établir dans le ressort de la communauté sans vouloir représenter devant le jury local : « requeste pour estre receu juré et maitre au dit art d'apothicaire en ladite Ville, aux offres de faire le chef d'œuvre accoutumé en pareil cas, en la présence de tel des sieurs médecins et apothicaires etc... » (135, 422.)

Poursuites contre épiciers-droguistes, personnes religieuses et autres « portant, distribuant, vendant en gros ou en détail remèdes secrets ou compositions médicamenteuses dont ils se prétendaient inventeurs et possesseurs » (136).

Poursuites contre apothicaires du ressort pour infractions aux règlements des bonnes mœurs, pour

[1] Il était permis aux veuves d'apothicaires de continuer l'exercice de ces fonctions sous la responsabilité d'un maître-apothicaire ou d'un garçon reconnu apte.

« coups et blessures » vis-à-vis des confrères ou des autorités (137), etc.

La défense des intérêts corporatifs s'étend aussi à la répression des abus commis par les apothicaires tant dans la préparation que dans le débit des médicaments. Parmi les nombreuses condamnations que l'on trouve rapportées dans les divers documents de l'époque, extrayons à titre d'exemple des archives de la Corporation des Apothicaires de Bruges les deux procès suivants (138).

Tout d'abord la saisie effectuée en 1549 d'un important lot de racines d'hermodactes du Levant prétendûment de mauvaise qualité. Le délinquant en appela devant l'autorité communale ; mais celle-ci se rangea à l'avis des apothicaires, approuva la saisie faite et condamna le marchand à une amende importante.

Le second cas, aussi typique, a rapport à la saisie d'une grande quantité de safran falsifié. Les Juifs qui tentèrent de l'introduire en 1707 sur le marché brugeois « trouvèrent le moyen de se soustraire à la justice, mais le prétendu safran fut livré aux flammes sur le pont Saint-Jean, en présence du magistrat, du serment de la corporation et d'un grand concours de curieux ».

Ces procès furent, à certain moment, si nombreux et si onéreux pour le trésor du *Collège médical* [1] que les médecins cherchèrent à reporter sur les apothicaires seuls toute la charge de ces interventions. C'est pourquoi la *Convention du Conseil du Brabant* — 10 février 1724 — stipula, entre autres points, que : « désormais les apothicaires devaient solder eux-

[1] Le *Collegium medicum* ou *Corpus medicum* fut institué dans la plupart des villes par le MAGISTRAT pour la défense des prérogatives du corps des médecins et des apothicaires.

mêmes les débours des procès intentés pour infractions personnelles des apothicaires, pour empiétement des étrangers, pour exercice illégal » (123).

*
* *

Chaque autorité communale réglementa à sa guise l'exercice de la profession d'apothicairerie dans l'étendue de sa juridiction. Des ordonnances précises en fixèrent les droits et obligations.

Les statuts des apothicaires traitaient de leur formation professionnelle : les membres de la confrérie devaient préparer leurs médicaments « *bona fide et sine fraude* ». Les statuts indiquaient de plus les conditions à remplir par les élèves pour l'obtention de la maîtrise ; les règles religieuses propres à la confrérie ; les questions relatives à la gestion financière de la corporation.

Les premières réglementations n'apparurent pas à la même époque dans toutes les villes.

A Paris, les ordonnances de PHILIPPE VI du 22 mai 1336 obligent les apothicaires, leurs valets et les herboristes, à soumettre leurs préparations à l'examen des médecins de la Faculté.

Les décrets d'août 1353 ordonnent que « nul ne pourra entreprendre commerce d'apothicaire s'il ne sçait lire ses receptes ». C'est là une réaction contre le fait que beaucoup d'individus totalement ignares s'installaient comme apothicaires sans savoir ni lire ni écrire, se faisant alors aider dans le déchiffrement des prescriptions médicales par des aides qui avaient, précédemment, servi chez un médecin ou un autre apothicaire.

Ce décret de 1353 est le plus important des premières ordonnances royales. Il est l'œuvre du roi JEAN et stipule, entre autres obligations que « jure-

ront les dicts apothiquaires qu'ils feront loïaument le mestier de l'apothiquairie et qu'ils auront leur livre qu'on appel antidotaire Nicolas, corrigé par les maistres... » (139),

A Marseille, d'autre part, on retrouve, de 1200 à 1262 dans les statuts de la République marseillaise, quelques ordonnances relatives à la corporation des apothicaires, ordonnances traitant de la préparation des médicaments, des rapports des maîtres « *cum subditis et scholaribus* » ainsi que des relations avec les médecins « *qui non societatem habebunt cum apothicariis* » (140).

A Bruges, le premier règlement concernant les apothicaires se rapporte à l'année 1497. « Voulant prévenir la fraude que les apothicaires ou autres pourraient commettre, tant dans la préparation que dans le débit des médicaments, il était ordonné au doyen et au serment de la corporation des épiciers de faire une inspection très scrupuleuse, et, au besoin, d'appliquer la pénalité d'après les circonstances, sans aucune dissimulation, les seuls cas qui étaient du ressort du prince ou de la commune étaient exceptés. » (141, pp. 49-50.)

En 1582, « le corps municipal voulant restreindre le nombre d'apothicaires qui avait beaucoup augmenté dans cette ville vers la fin du XVI[e] siècle, fit publier une ordonnance portant qu'à l'avenir nul ne pourrait ouvrir officine ou boutique d'apothicaire, sans avoir préalablement étudié l'art de la pharmacie pendant trois années et donné des preuves théoriques et pratiques de ses connaissances et de son aptitude devant le doyen et le serment de la corporation des épiciers-droguistes » (141, p. 52).

A Bruxelles, nous savons que cette réglementation date d'un placard de Charles-Quint du 8 octobre 1540. Elle vise la pratique de la médecine par des

individus des deux sexes « se disant médecins ou médecines » et les abus sans nombre qui existent dans le débit et la préparation des drogues simples et composées (123-9).

A Rouen, une ordonnance du 13 janvier 1508 remarque qu' « il n'avoit été encore donné loy, ordre et police en l'un des estats et mestiers de la dite ville, que l'on pourroit dire le plus nécessaire et dangereux ; c'est à sçavoir l'estat d'apothicairerie et d'espicerie, tellement qu'il a esté toléré le temps passé à un chacun qui a eu vouloir, tant experts et apprins, que non experts et ignorants, de se entremettre dudit estat... » (142).

De nombreux édits et des ordonnances additionnelles furent très fréquemment nécessaires soit pour rappeler certains articles tombés en désuétude, soit encore pour mieux préciser certains privilèges professionnels et apaiser, de la sorte, quelque conflit en cours.

Ces prescriptions de l'autorité locale n'eurent de valeur — tant que dura l'hégémonie communale — que dans l'étendue des terres soumises à cette juridiction. Cette mesure qui était pour le surplus commune à toutes les corporations d'un même ressort se retrouve aussi bien à l'occasion de la défense des intérêts des médecins, des apothicaires ou des chirurgiens. Elle donne lieu à maints procès retentissants dont un des plus célèbres est celui que perdit en 1733 Dalibour, chirurgien-juré de Paris.

S'appuyant sur un article des règlements de Paris, Dalibour voulut se faire agréer par la communauté des chirurgiens de Rouen « sans faire de nouvelle expérience ni payer les droits autres que ceux de la bourse commune et sans observer aucune des conditions des statuts en vigueur dans l'étendue du parlement de Normandie » (142).

La communauté de Rouen invoqua ses privilèges et DALIBOUR fut débouté de ses prétentions.

*
* *

La séparation définitive entre épiciers et apothicaires fut officiellement consacrée par LOUIS XII au début du XVI[e] siècle. En réalité les apothicaires exercèrent l'épicerie jusqu'à la Déclaration du 25 avril 1777 instituant le *Collège de Pharmacie de Paris*, et même plus tard. Car on trouve dans cet arrêté le correctif suivant :

« Ces maîtres en pharmacie qui composeront le Collège ne pourront à l'avenir, cumuler le commerce de l'épicerie... Permettons néanmoins à ceux d'entre eux qui à l'époque de la présente déclaration exerçaient les deux professions, de les continuer de leur vie durant. »

On constate donc, par ces dispositions, qu'il faut en arriver à l'aube du XIX[e] siècle pour assister à la séparation effective de l'apothicairerie et de l'épicerie.

*
* *

Quels étaient jusqu'alors les produits qui devaient se trouver en tout temps dans une boutique bien et suffisamment garnie ?

JEAN DE RENOU nous en donne la liste.

A côté des herbes, produits animaux et minéraux habituellement prescrits ; à côté des préparations magistrales ou emmagasinées à l'avance, on trouvait des bougies et luminaires de luxe ; des amandes, citrons, raisins ; des denrées alimentaires, des épices, des pruneaux pour « lâcher le ventre » ; des confitures de prunes et d'abricots ; des « sucrades » ou confiseries fines et des préparations spéciales de

beauté, telles que produits aromatiques ; poudres pour cheveux ; pâtes à laver les mains ; eaux pour les dents ; pastilles odorantes.

Jean de Renou conseille, d'ailleurs, avec énergie aux apothicaires amis des bonnes mœurs de se refuser à la vente de ces préparations « santeurs » à base de musc, iris, civette, benjoin « de peur que les p... et autres femmes de joye n'y trouvent de quoy attraper et prendre à la pipée les jeunes hommes par trop imprudents ». (143).

Les *épiciers* ne pouvaient vendre que des confitures, des épices, des confits, des fleurs, des fruits, des racines « conservées en miel ». Ils devaient renoncer à la vente et à l'importation de tous les médicaments composés tels que poudres, sirops, eaux distillées, thériaque, mithridate, hyacinthe, etc...

Les *estassoniers* ne pouvaient débiter que chandelles et graisses.

Ainsi que nous l'avons indiqué, ces commerçants cherchèrent souvent à empiéter sur la pratique pharmaceutique ; mais ils se heurtèrent toujours à l'autorité des corporations d'apothicaires qui, ayant pris la précaution de prévoir dans leurs statuts et règlements des mesures répressives ou sanctions rigoureuses contre les délinquants, ne manquaient jamais de poursuivre activement les parasites de leur profession.

*
* *

On a vu qu'aux Xe, XIe et XIIe siècles, les épiciers et les apothicaires vendaient, dans leurs boutiques, les plantes médicinales et préparaient, sous les yeux des médecins, les drogues prescrites à l'intention des malades. Ces subalternes étaient recrutés géné-

ralement dans le bas clergé ou la petite bourgeoisie.

Les conditions à remplir, au début, par le candidat qui désirait exercer la profession d'apothicairerie n'étaient pas excessives : il suffisait, vers 1336, à Paris, de travailler proprement à la satisfaction des médecins de l'endroit.

Quelques années plus tard, c'est-à-dire en 1353, on exigea du candidat apothicaire qu'il sût : lire les receptes, dispenser et « confire » — ordonnance de JEAN I.

A Bruxelles, vers 1540, il fallait également savoir lire, préparer et confire. Il fallait également posséder l'antidotaire approuvé. Les apothicaires étaient, comme le rappelle SERGEYSELS, tenus en plus « d'avoir des poids justes, des balances précises, d'exécuter scrupuleusement les ordonnances des médecins, de se garder de préparer des médecines prescrites par de faux médecins et médecines, par des guérisseurs nomades, des charlatans empiriques ». (123, 10).

JEAN DE RENOU définit clairement les conditions morales nécessaires pour exercer l'apothicairerie. « Celui qui veut estre honoré du nom de vray pharmacien doit estre doué d'une probité de mœurs pareille à celle d'un philosophe : car il tient en ses mains la maladie et la santé, la vie et la mort des hommes ». Il devra posséder en outre « un bon jugement et bien rasssis, estre infatigable au travail, vivre sans envie, sans avarice et chicheté ». (143, p. 3).

Le contrôle médical sur l'art d'apothicaire s'exerça à l'occasion des visites des boutiques. Celles-ci avaient lieu une, deux ou trois fois l'an. Elles étaient faites par une députation de médecins comprenant

le doyen des médecins et un de ses confrères et par deux maîtres jurés.

Les médecins commis à cette opération étaient désignés par les magistrats. Parfois un conseiller de chambre de la ville accompagnait les membres de la Commission dans ses visites chez les apothicaires, les marchands-droguistes et les épiciers.

L'examen des drogues portait principalement sur leur falsification et sur leur état de conservation. Les médicaments non conformes étaient enlevés et détruits.

La présence des médecins dans les comités d'inspection des boutiques gêna considérablement les apothicaires. Aussi ceux-ci cherchèrent-ils à s'affranchir de leur tutelle. Ils réussirent, dans certains endroits, tout au moins pendant quelque temps, à s'en libérer jusqu'au jour où les médecins se vengèrent de cet ostracisme soit en rentrant dans le Comité d'Inspection, soit en excluant les apothicaires du Collège médical.

C'est ainsi qu'à Bruxelles, les apothicaires reçurent, le 23 juillet 1646, du MAGISTRAT l'autorisation de procéder seuls à la visite des boutiques. Ce décret fut rapporté trois ans plus tard — 12 novembre 1649 — et remplacé par une ordonnance établissant la composition et les attributions du Collège médical au sein duquel le nombre des apothicaires fut fortement réduit. L'effort de ces derniers porta, dès lors, sur la suppression de cet organisme. Elle fut décrétée le 18 mars 1659 par le Magistrat de Bruxelles. Ce décret fut obtenu, dirent les médecins, *par astuce*, les apothicaires ayant conditionné le vote de l'impôt trimestriel dit *du gigot* à cette abrogation. Mais la même année, après que l'impôt eut été voté grâce au concours des apothi-

caires, les médecins réussirent à faire rétablir, par arrêté du 9 septembre 1659, le Collège médical dans toute son intégrité et dans toutes ses prérogatives. (123, 18.)

*
* *

Le contrôle des médecins s'exerça également à l'occasion des examens de maîtrise. Les apprentis apothicaires étaient choisis parmi les jeunes gens suffisamment instruits en langue latine pour qu'ils puissent déchiffrer et comprendre les diverses prescriptions médicales.

« Elevés en la foi catholique et romaine, nourris dans la crainte de Dieu », les apprentis étaient tenus d'effectuer un stage de trois années chez un maître apothicaire. Celui-ci leur enseignait, au fond de l'officine, les rudiments indispensables à la connaissance des drogues et à leur préparation.

Le programme de cet examen était assez variable selon les jurys, mais en général, cependant, le récipiendaire était invité à « répondre sur les principes de la pharmacie, l'explication des auteurs latins, ordonnances des médecins et la connaissance des drogues, plantes vertes et sèches et ingrédiens qui entrent dans les compositions ordinaires ». (133, 186).

L'examen se passait devant un jury constitué de médecins et d'apothicaires-jurés. L'élément médical — qui seul, à cette époque, avait reçu un enseignement supérieur universitaire — y était prédominant. Les apothicaires-jurés qui avaient été choisis parmi les maîtres les plus méritants étaient, en réalité, les seuls qualifiés pour apprécier la valeur des récipiendaires. Ils se gaussaient des examinateurs médecins qui, pour s'assurer du nom des simples qu'ils pré-

sentaient aux candidats, « devaient consulter les listes annexées ».

La corporation procédait avec une grande sévérité dans la réception des élèves. « En 1633, elle rejeta un candidat qui avait manqué les trois préparations qu'on lui avait données à faire pour son chef-d'œuvre ; et quoique celui-ci en appelât devant le conseil communal, sous prétexte qu'il avait déjà monté toute une boutique, la décision de la corporation fut maintenue ; force lui fut de refermer son officine et de se remettre à l'étude pendant toute une année, afin de pouvoir se présenter plus tard et avec plus de succès. » (141, 54.)

Cet examen se compliqua bientôt lorsque les apothicaires établirent, unifièrent et développèrent l'enseignement pharmaceutique. Tout d'abord, le préfet du Collège médical ou ses assesseurs fut chargé de faire deux ou trois fois l'an des lectures botaniques et d'entreprendre des herborisations hors ville pour identifier les plantes indigènes. Ensuite des particuliers — médecins ou apothicaires — se mirent à la disposition des candidats pour leur apprendre ou leur faire répéter les notions indispensables à l'exercice de leur profession [1].

[1] Ces cours publics, dus à l'initiative privée, furent très longtemps suivis par les candidats. On sait qu'en mai 1760 encore, le sieur Royer, marchand épicier droguiste, rue du Faux-bourg Saint-Martin à Paris ouvre un cours public pour lequel il prend « six francs la première année ; trois livres la seconde ». Ce cours est « gratis pour ceux qui auront payé ces deux années là ». (144-229.)

Ce même Royer « ouvre tous les jours et à toutes heures son cabinet d'Histoire naturelle ; il a aussi des jardins de botanique où l'on peut herboriser moyennant douze livres une fois payées ».

Il donne un catalogue.

Il rappelle « qu'il fait aussi chez lui tous les ans un cours de botanique et de matière médicale » (145).

Quoiqu'il en soit, l'épreuve orale devint assez rapidement plus sérieuse et la préparation du chef-d'œuvre plus difficile [1].

L'examen réussi, le nouveau maître prêtait serment de fidélité aux statuts de l'ordre. Comme tous les gens de métier, il jurait de « tenir et garder loyaument » sa profession. Les médecins introduisirent dans ce serment l'obligation de ne point dépasser les bornes de l'apothicairerie, c'est-à-dire de ne pas empiéter sur le domaine médical.

Le serment des apothicaires chrétiens et craignant Dieu devait être prêté devant le maître de métier ou son lieutenant. Les médecins exigèrent — et obtinrent tout un temps — que les apothicaires tinssent leur serment devant la Faculté de Médecine. Mais, comme le dit Dorveaux, cette obligation dura peu et plus tard les maîtres apothicaires de Paris durent prêter serment par devant le substitut du Procureur général au Châtelet ou le Lieutenant civil et enfin, à partir de 1667, par devant le Lieutenant général de Police (146, 301).

Quant au serment lui-même, on reproduit habituellement à ce propos un texte calqué sur le *Serment d'Hippocrate*.

Dorveaux s'élève contre l'authenticité de ce document qui, selon lui, aurait été imaginé en vers latins par Jean de Renou, médecin-écrivain de Paris (1608) et traduit en langue vulgaire par la suite (1624), par Louis de Serres, médecin de Lyon. (146.)

Dans tous les cas, le nouveau maître était tenu de

[1] Le candidat avait trois préparations à effectuer pour son examen pratique ou chef-d'œuvre. Voici le libellé d'un chef-d'œuvre proposé à Bruges en 1633. « *Tabellae letitiae Galeni ; Elect. de succo ros. ; Ung. apostolorum. — Tab. diarhodonis ablatis ; elect. diacathol.; Empl. de pelle aretina Arnoldi de Villa Nova.* » (141-54[1].)

jurer fidélité : il s'engageait en outre au secret professionnel pour les maladies secrètes et vénériennes.

*
* *

Le contrôle médical exercé à l'occasion des visites des officines ou encore des examens, ne fut pas la seule cause des graves dissensions qui mirent aux prises apothicaires et médecins. Nous avons signalé, antérieurement, que la publication des Codex par des commissions officielles d'où étaient, le plus souvent, exclus les apothicaires, fut également une source féconde de conflits.

On sait aussi que la plupart des règlements et statuts des Collèges médicaux assignaient aux pharmaciens un rang inférieur à celui des médecins : cela tint, dès le début, lors de l'érection du corps des apothicaires en communauté, à ce fait que les connaissances requises pour exercer la pharmacie étaient strictement élémentaires tandis que la pratique médicale n'était autorisée qu'après des études universitaires très compliquées. Aussi, afin d'empêcher l'émancipation intellectuelle que les apothicaires réclamaient depuis le XVIe siècle, un très grand nombre de médecins s'opposèrent à l'établissement de cours officiels spéciaux, cherchèrent à obtenir la fermeture des écoles libres et des jardins de démonstration, se refusèrent à reconnaître toutes les améliorations qui pouvaient se montrer susceptibles d'élargir l'horizon intellectuel du pharmacien.

Ce sera là l'objet de luttes nouvelles, de conflits répétés, desquels l'apothicaire sortira presque toujours vainqueur grâce à l'appui de quelques médecins influents et éclairés, sans pouvoir réussir, toutefois, au cours des siècles qui vont se succéder, à déraciner de l'esprit médical cette impression

fâcheuse de supériorité qui caractérise le médecin du XVII[e] siècle... et que certains retardataires ont jalousement conservée...

*
* *

A côté de ces facteurs d'ordre sentimental, on trouve enfin, à la base des querelles qui divisèrent les deux corporations, tout un faisceau de conflits d'intérêts qui alimentèrent pendant très longtemps cette mésentente entre médecins et apothicaires.

Aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire de ces professions, on note, effectivement, de fréquentes frictions dues à une délimitation très imparfaite de leurs prérogatives respectives. Mais tandis qu'au début ces luttes se limitaient à des altercations plus ou moins violentes entre praticiens, elles devinrent infiniment plus sérieuses lorsque ces griefs réciproques furent repris pour le compte de chacune des corporations et portés, avec des revers de fortune, devant l'autorité de la juridiction locale.

En 1532, Symphorien Champier, médecin à Lyon, ouvre le premier les débats par une campagne de presse retentissante. Dans son *Myrouel des Appothiquaires et des Pharmacopoles*, il signale les abus nombreux qui relèvent de l'exercice de la profession pharmaceutique. (147.)

Vingt ans après, ces griefs sont repris par Lisset Benancio — anagramme de Sébastien Colin, médecin de Fontenay-le-Comte — lequel fait, aux apothicaires, le reproche non seulement, ainsi que nous l'avons dit, « de se mêler de mille autres trafics qui n'étaient point de leur état », mais encore de falsifier leurs médicaments, de tromper les acheteurs sur le poids des marchandises, d'« escorcher » les malades. Ce dernier grief — et cela paraît être le

point dominant de toute la critique — est traité avec une telle naïveté qu'il est pour le moins amusant d'en rappeler l'argumentation [1] :

« Pour mieulx vendre leurs drogues esventées, ilz se contenteront à dix solz et sept solz et demy — qui est beaucoup — par jour ; mais ilz mettront en leurs parties à vingt solz ce qui n'en vault que cinq et, si on leur veult rongner quelque chose, ilz diront qu'ilz ne gangnent pas grande journée et qu'il n'y a point de propos de leur rongner leurs parties. » (137, 37.)

« Ils achètent la marchandise latine [2] au poids marchant et la rendent au poids de la médecine, plus léger de quatre onces ». C'est sans aucun doute à cause de ce « larrecin », fait remarquer P. Dorveaux, que Sébastien Colin a traité les apothicaires de « succristes ». (148, 178.)

Les attaques des médecins ne restèrent pas longtemps sans répliques. Peu de temps après la parution du *Myrouel*, en effet Pierre Braillier, apothicaire de Lyon, dans une note extrêmement curieuse réfute non seulement l'argumentation des médecins, mais — passant à son tour à l'attaque — dévoile leur ignorance et les abus auxquels ils se livrent (149) [3].

Cette mise au point est immédiatement suivie d'une réplique de Jean Surrhel, médecin à Saint-Galmier

[1] Le latin était encore, en ce temps-là, exclusivement utilisé pour la rédaction des ouvrages scientifiques. Toutefois l'emploi de la langue vulgaire dans cette campagne démontre l'intention très nette des auteurs de mêler la masse du public à cette polémique.

[2] Marchandise latine = sucre.

[3] Le pamphlet de Pierre Braillier a été considéré, pendant très longtemps, comme le premier écrit publié par un pharmacien. On sait que cette priorité a été réclamée pour l'Anversois P. Coudenberg (139, 214). Jusqu'alors, les médecins étaient seuls autorisés à écrire sur l'art pharmaceutique.

(150) puis d'une réponse de LISSET BENANCIO (151) auxquelles, enfin, LAURENT JOUBERT de Bordeaux, voulant expliquer et réfuter les « erreurs populaires et propos vulgaires touchant à la médecine » oppose ce raisonnement marqué au coin du bon sens :

« Et que faut-il tant baraguigner ? S'il vous ha bien et fidèlement servy (comm' il faut présuposer) payez le libéralement et il sera toujours plus affectionné à vous servir loyaumant et diligemmant. » (142, 131.)

C'est là un écrit d'apaisement vraiment remarquable qu'il nous a paru intéressant de souligner.

*
* *

JEAN DE RENOU, dès les premières années du XVIIe siècle, articule un dernier grief dont l'importance n'échappera à personne. « C'est pourquoi toutefois et quantes qu'il arrivera qu'un apothicaire se voudra émanciper de franchir les bornes de son art et de sa connaissance et se promettre des montagnes dorées de science, il mérite et doit être tenu pour téméraire, triacleur et charlatan.

» Quant à moi, je connais beaucoup de semblables charlatans apothicaires ès beaucoup de provinces, villes et villages de ce royaume, lesquels sont si impudents qu'ils ne font difficulté de séduire les femmelettes en leur arrachant insensiblement leurs petits trésors, sous promesse de leur donner quelque pommade pour les faire paraître belles ou à leurs maris ou à leurs amants, ou de les guérir de leurs infirmités, comme de la stérilité, de l'ivrognerie et autres semblables : mais ne pouvant pas tenir ce qu'ils leur promettent, après avoir arraché d'elles le plus beau et le meilleur qu'elles aient, se moquent d'elles et leur font la moue...

» Au reste, pour conclure ce chapitre, je dis que le devoir du vrai apothicaire est de se mêler tant seulement de sa boutique et de la connaissance, préparation et mixtion des médicaments qui sont en icelle pour être employés par ordonnance du médecin à la santé des malades qu'ils servent. »

Ces abus dans l'exercice de la profession pharmaceutique causèrent aux apothicaires les plus sérieux ennuis : ils s'attirèrent l'inimitié de la plupart des médecins des XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Les apothicaires, de leur côté, s'aperçurent que les médecins avaient des officines chez eux et délivraient des médicaments à leurs malades.

Les apothicaires brugeois « représentèrent en 1683 à S. M. Charles II, le désavantage qui résultait de cette pratique illégale pour les pharmaciens de la ville, et les graves abus qui pouvaient en être la suite. En conséquence, il plut à Sa Majesté de défendre à tout médecin de vendre des médicaments sous peine d'une amende de vingt-cinq florins pour chaque contravention ». (18 novembre 1683). (141, 58-59).

Ces infractions réciproques aux conventions conclues entre médecins et apothicaires furent très préjudiciables aux bons rapports entre les deux ordres. Les médecins montrèrent surtout de l'animosité dans ce conflit et cherchèrent à jeter le discrédit sur la corporation pharmaceutique tout entière.

Ph. de Marnix de Sainte-Aldegonde qui passe, cependant, pour avoir été un esprit tout à fait supérieur à son époque, se laisse prendre aussi à cette campagne de dénigrement et n'hésite pas à transcrire en 1601 l'état de son cœur vis-à-vis des apothicaires en ces termes :

« Bref, ce maistre Durandus est un mirifique apo-

thiquaire sans sucre, un Docteur décretalypotent, un maistre aliborum... » (153, III, 202.)

Cette opinion est partagée par la plupart des médecins : Gui Patin, ce Parisien atribe, paraît avoir réservé le meilleur de sa bile pour l'apothicaire qu'il définit — non sans une pointe de jalousie — « *animal fourbissimum, faciens bene partes et lucrans mirabiliter...* ». (154, III, 790.)

*
* *

C'est dans cet état d'esprit que médecins et apothicaires s'affronteront au cours des siècles qui vont suivre, nourrissant les uns vis-à-vis des autres une méfiance non exempte d'hostilité.

Cette rivalité, un instant apaisée par le Concordat du 10 septembre 1631[1], reprendra bientôt, s'accentuera même par la suite lorsqu'ils chercheront une formule de conciliation permettant de délimiter très exactement les attributions de chacune de ces professions.

Signalons à ce propos la haute tenue du corps pharmaceutique belge qui, un des premiers, s'appliqua à « établir la nécessité de maintenir la séparation la plus complète possible entre la médecine et la chirurgie d'un côté et la pharmacie de l'autre ». (155). Posant ce principe que « la prescription et et l'application des médicaments sont interdites au pharmacien, la préparation et la vente des remèdes devant lui être exclusivement réservée », la Société de Pharmacie d'Anvers, en séance du 5 juillet 1853, proposa d'abandonner à la médecine « l'administra-

[1] Ce Concordat fut signé dans la maison du Dr Pierre Pijart, Régent de la Faculté, par le Doyen René Moreau accompagné de deux docteurs régents d'une part et d'autre part par quatre apothicaires délégués de la Corporation.

tion des lavements, l'application des sangsues et des vésicatoires et autres opérations analogues » ainsi que « de bannir cet usage de l'exercice de la pharmacie ».

En particulier, Pijpers fit observer dès 1844 que « l'administration des lavements est dégoûtante pour les pharmaciens parce qu'elle ne rentre point dans leurs attributions » et non pas en tant qu'opération proprement dite. (156.)

Il faudra donc la fin du XIX[e] siècle pour que ces pratiques soient définitivement soustraites à l'exercice de la pharmacie.

---

12. Le XVII[e] siècle

Combien en a rendu de malades la seule force de l'imagination ! Nous en voyons ordinairement se faire seigner, purger et médeciner pour guérir des maux qu'ils ne sentent qu'en leur discours. Lorsque de vrais maux nous faillent la science nous preste les siens ; cette couleur et ce teint vous présagent quelque défluxion catarreuse ; cette saison chaude vous menasse d'une émotion fiévreuse ; cette coupeure de la ligne vitale de vostre main gauche vous advertit de quelque notable et voisine indisposition. Et enfin elle s'en adresse tout détroussément à la santé mesme : cette allégresse et vigueur de jeunesse ne peut arrester en une assiete ; il luy faut desrober du sang et de la force, de peur qu'elle ne se tourne contre nous mesmes.

MONTAIGNE, *Essais* (157, II, 12).

Le XVII[e] siècle marque une étape de transition dans l'évolution de la pharmacie.

« Au commencement du XVII[e] siècle, écrit FIGUIER, (104, 7) quelques savants, effrayés du long débordement des erreurs alchimiques, commencèrent à arracher la science aux voies déplorables où elle s'égarait depuis longtemps. »

Les théories de DESCARTES (1596-1650) rappelant après LIBAVIUS et VAN HELMONT, la nécessité d'une unité dans les méthodes de recherches [1] commencent,

[1] On lit dans le *Discours de la Méthode* de DESCARTES : « Au lieu de ce grand nombre de préceptes dont la logique

petit à petit, à pénétrer les masses et à germer au milieu du plus pur empirisme.

« Ils me semblent pareils à un aveugle qui, pour se battre sans désavantage contre un qui voit, l'aurait fait venir dans le fond de quelque cave fort obscure », s'écrie DESCARTES en parlant de ses devanciers et de leurs méthodes de travail. (158, VI.)

Les théories de BACON gagnent de plus en plus en importance et porteraient déjà leurs fruits si l'expérimentation n'était encore trop souvent tenue éloignée de tout travail scientifique.

De son côté, COPERNIC réussit à faire accepter le rôle primordial qu'est susceptible de jouer la mathématique dans la formation médicale tandis que DESCARTES — suivi en cela plus tard par THÉOPHILE DE BORDEU — pose en principe que la philosophie devrait être considérée comme une introduction indispensable à l'étude de la médecine.

Dès le début du XVIIe siècle, « les observations innombrables recueillies par les alchimistes... ouvrirent bientôt une voie favorable à l'étude de vérités naturelles ». (104, 7).

Aussi la thérapeutique puise-t-elle sans cesse dans

est composée, je crus que j'aurais assez des quatre suivants pourvu que je prisse une ferme et constante résolution de ne manquer pas une seule fois à les observer.

» Le premier était de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle...

» Le second de diviser chacune des difficultés que j'examinerais en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux résoudre.

» La troisième, de conduire par ordre mes pensées en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître pour monter peu à peu comme par degrés jusques à la connaissance des plus composés...

» Et le dernier, de faire partout des dénombrements si entiers et des revues si générales que je fusse assuré de ne rien omettre. » (158, II.)

la science chimique les éléments nouveaux capables de révolutionner l'art médico-pharmaceutique.

On progresse à grands pas dans ce nouveau domaine. Des *pharmacopées* paraissent un peu partout. Des apothicaires se distinguent par des découvertes importantes :

Beguin trouve le calomel ; Glauber le sulfate de soude ; Seignette prépare le tartrate sodico-potassique dit sel polychreste ; Homberg, Bötticher, Hoffman, Juncker, Glazer, Dippel, Boerhaave étendent la pharmacie chimique par leurs découvertes et mettent en usage un nombre considérable de nouvelles préparations.

Stahl (1660-1734), reprenant et développant les idées de J.-J. Becker, cherche pour des propriétés déterminées un support matériel. Ces recherches nous valent la théorie stérile du phlogistique [1].

On sait, à propos de cette théorie, que Stahl, pour expliquer les phénomènes de combustion et les changements éprouvés par les métaux lorsqu'on les chauffe à l'air, admit que les « métaux renferment un principe de combustibilité, le phlogistique, qu'ils abandonnent lorsqu'on les brûle ou les calcine, n'hésita pas à attribuer à ce principe un poids négatif pour répondre à l'objection : que les métaux augmentaient de poids pendant la calcination » (160).

C'est la théorie du *phlogiston* que Lavoisier (1743-1794) s'illustrera plus tard à combattre et à laquelle il réussira à substituer la théorie infiniment plus

[1] S'il est vrai que cette théorie du phlogistique arrêtera l'essor de la science chimique pendant près d'un siècle, elle n'en est cependant pas moins intéressante par ce seul fait qu'elle représente un des premiers et des plus importants essais d'affranchissement de la chimie pure, du joug de la médecine utilitaire.

féconde de la chimie « *pneumatique* » théorie qui est restée à la base de la chimie moderne.

Au XVII[e] siècle, l'art chimique paraît encore entièrement inféodé aux sciences médico-pharmaceutiques.

Pas de méthode définie pour relier les connaissances chimiques entre elles ; pas de doctrine fondamentale pour asseoir les bases de cette science naissante ; pas de langage régulièrement établi pour en faciliter l'étude ; pas de théorie autre que celle du phlogistique pour en favoriser le développement.

Tous les efforts des chimistes de ce temps tendent vers l'obtention de produits à application uniquement thérapeutique. La chimie reste, de ce fait, utilitaire : elle n'a pas encore réussi à dégager sa voie véritablement scientifique puisqu'elle cherche encore et toujours la *panacée universelle* !

Baumé parlant des progrès de la pharmacie à cette époque écrit que la « chymie l'a peu à peu éclairée. On s'est aperçu, dit-il encore, que toutes les préparations qui en dépendoient, devoient être assujetties à des manipulations constantes, afin qu'elles n'apportassent point de variété dans les effets des remèdes » (159-585).

Ainsi donc, le chimiste d'alors apparaît comme le digne descendant de l'alchimiste rosicrucien étant donné que l'un et l'autre conjugent leurs efforts vers le soulagement de la misère humaine.

*
* *

Une foule de médicaments minéraux, végétaux et animaux viennent compléter la thérapeutique empirique médiévale.

La *pétrothérapie* — à laquelle croient depuis long-

temps la majorité des médecins — est en pleine faveur au XVII[e] siècle. Ce n'est, d'ailleurs, qu'une réminiscence de certains rites chaldéens. On sait qu'effectivement les *Mages* recherchèrent les pierres précieuses pour en utiliser l'influence bénéfique. Portée autour du cou, au bras, au doigt ou dans le vêtement, telle pierre protégeait le corps de telle maladie.

Cette croyance s'était transmise de siècle en siècle et de peuple en peuple. C'est surtout à l'époque des Egyptiens que les pierres et les métaux furent utilisés comme éléments magiques importants. Chacun d'eux reçut un nom mystique en rapport avec son origine, son aspect ou ses propriétés : sourcil du soleil, sourcil de la lune par exemple. On trouve ces dénominations symboliques ainsi que beaucoup d'autres dans le *Papyrus 65* dans lequel se trouvent caractérisées les pierres ou les métaux les plus remarquables.

Les Arabes continuèrent à accorder le même crédit à ces remèdes spéciaux. C'est pourquoi au VIII[e] siècle, l'arabe SALMANAS condense en un traité les connaissances de son époque sur les vertus thérapeutiques des pierres précieuses artificielles et des verres (161, 772).

La période médiévale exagéra encore le pouvoir curatif des pierres, de telle sorte qu'au siècle qui nous occupe leurs vertus s'en trouvèrent accrues.

LEMERY (1645-1715), toutefois, commence à douter des propriétés magiques des talismans — quoique le peuple leur reconnût encore des effets miraculeux —; mais il attache, par contre, aux amulettes une activité bénéfique propre.

Dans le *Lexicon pharmaceutique* qui ouvre sa *Pharmacopée universelle*, il écrit à l'article AMULETTA : « Amuletta — sont des remèdes qu'on porte

pendus au col ou attachez au poignet pour guérir la fièvre ou pour résister au venin ; ils agissent par leurs parties volatiles qui, étant échauffées pénètrent les pores jusque dans les humeurs où elles apportent diverses altérations par les fermentations qu'elles y exercent. » (162, 18.)

On trouve écrit, d'autre part, dans le même ouvrage : « Talisman — figure gravée sur une plaque de métal avec des caractères que les Astrologues prétendent avoir fait suivant les dispositions du ciel et auxquels ils attribuent de grandes qualitez médicinales et une correspondance avec les astres pour en attirer les influences ; ils recommandent de porter cette figure métallique sur quelque partie du corps, voulant persuader qu'elle rend les personnes qui en sont munis invulnérables ; mais ces beaux effets de talismans ne trouvent fondement que dans les imaginations creuses de ceux qui sont entêtez de l'astrologie judiciaire, et par conséquent, il n'y a nul fondement raisonnable à faire sur cet article. » (162.)

Les propriétés curatives ou préservatives des pierres précieuses sont consignées dans différents ouvrages très connus. Celui de Rutebeuf († vers 1285) surtout faisait foi en la matière. On y trouve écrit, par exemple :

« J'en ai rapporté des gemmes qui font ressusciter les morts. Ce sont des ferrites, des diamants, des crespérites et des rubis et des jagences, des margarites, des grenats et des topazes, des tellagons et des galofaces. Celui qui les porte n'a pas à redouter les menaces de la mort. » (163.)

Les écrits d'Albert le Grand signalèrent également les propriétés médicales des pierres.

Marbode, évêque de Rennes (1035 à 1123) loua, lui aussi, dans son fameux *Lapidaire*, les vertus médicales et curatives de soixante pierres nobles.

D'après lui, le rubis préserve de la peste et des autres maladies ; l'éméraude, gardienne de la chasteté se suspend au cou et protège contre la fièvre tierce et les « actes illégitimes de Vénus »; la turquoise réconcilie les cœurs « un instant désunis » et constitue un excellent spécifique pour les maladies des yeux ; les perles ou margarites retardent l'heure de la mort; la galactite, prise dans du vin, à jeûn, au sortir du bain, favorise la lactation (164).

« Mêlée à l'eau, dit BOETIUS, elle lui donne l'apparence du lait. Les médecins s'en servent pour sécher les ulcères ; il y en a qui en donnent aux nourrices pour augmenter leur lait. » (165) [1].

Au sujet de la propriété de l'éméraude que nous venons de rappeler, BOUTAREL cite les quelques lignes suivantes empruntées au « *Hortus sanitatis* » :

« En noz temps a esté ésprouvé que ceste pierre smaraldus, si elle est vrayment verte et bonne, retient le cohit. Par quoy le roi de Hongrie qui regnoit en noz temps, avoit ceste pierre en son doid à l'heure du cohit avecques sa femme et en icelluy cohit la pierre se divisa et rompit en trois parties. Et pour ce est probable ce que est dit que ceste pierre incline celluy qui la porte à chasteté. » (167) [2].

[1] Cette dernière vertu était connue des anciens et en particulier des Egyptiens. ORPHÉE la célébra, lui aussi, en ces termes : « On a pensé qu'il fallait appeler cette pierre galactite parce que, si on la brise, il coule à l'intérieur une moelle blanche semblable à du lait. Quand tu verras des mamelles de tes brebis diminuées et pendantes, que ferastu cher enfant ?... Offre à la jeune mère une boisson qui sera mêlée à la galactite, afin qu'elle reporte à son berceau son jeune enfant nourri des trésors de son sein. » (166.)

[2] Voyez aussi RABELAIS, *Gargantua*, Liv. I, ch. VIII, au sujet de l'esmeraugde : « Car (ainsi que dict Orpheus, *libro de Lapidibus*, et Pline, *libro ultimo*) elle a vertu erective et confortative du membre naturel. »

L'usage thérapeutique des pierres se maintiendra durant tout le XVIIe siècle. Au cours du XVIIIe siècle le *Codex* 1758 indiquera encore la « *preparatio fragmentorum lapidum pretiosorum* » que l'on ordonnera encore, à cette époque, sous forme de *trochisques*. Mais ce sera là, avec les yeux d'écrevisse et le corail, les dernières manifestations de l'usage des pierres en thérapeutique : les sciences chimiques auront également porté, à cette partie de l'art médical, un coup mortel.

*
* *

Le XVIIe siècle est aussi le siècle de la chrysothérapie sous toutes ses formes.

L'*or*, le métal-roi, qui a hanté l'imagination des alchimistes pendant tant de siècles et que Paracelse lui-même préconisa contre la lèpre, l'or domine pendant tout un temps tous les autres remèdes.

Basile Valentin avait déjà écrit à ce sujet : « Ainsi l'or est sans tache, fixe, glorieux et pouvant subir toutes les épreuves, mais il meurt à cause de ses frères et sœurs imparfaits et malades ; et bientôt ressuscitant glorieux, il les délivre et les teint pour la vie éternelle ; il les rend parfaits en l'état d'or pur. » (168.)

On prescrivait fréquemment la poudre d'or, l'huile d'or, l'or potable (frai), le magistère du soleil. Le frai était obtenu par macération d'une pièce d'or dans de l'eau pendant quelques jours. Le bouillon d'or se préparait en faisant bouillir un poulet farci de pièces d'or.

Lemery s'élève contre l'usage des préparations auriques. Il exprime comme suit son opinion relativement à l'or potable. « On croit communément, dit-il, que c'est de l'or dont on a si bien divisé et

séparé les principes qu'on ne peut pas les réunir et rassembler pour les remettre en masse d'or ; mais cette division si exacte a paru impossible jusqu'à présent ; aussi l'on ne peut pas dire qu'il y ait de véritable or potable » (162).

Les électuaires composés « d'or, jacinthes, rubis, émeraude et perles d'Orient » sont des remèdes capables d'entretenir la santé, d'écarter certaines maladies, de prolonger la vie, etc... Louis XI qui fut, comme on le sait, sujet au haut mal ou mal caduc, reçut l'or sous toutes ses formes — potions, clystères, frictions — pour combattre ses crises d'épilepsie. Chrétien de Montpellier considère l'or comme spécifique de la syphilis. Il traite cette affection par des frictions linguales au muriate d'or.

Astruc rappelle (169) que la nourrice de Louis XIII ayant perdu son lait, on lui appliqua de l'or battu au bout des mamelles pour calmer les tranchées de l'enfant-roi.

Louis XIV reçut du médecin Vallot des tablettes de rubis et d'or en 1655. En 1664, le même médecin prescrivit à son royal client un mélange de perles, de corail et d'or.

*
* *

Il y aurait peut-être intérêt à signaler ici quelques remèdes tirés du règne animal dont la vogue fut également caractéristique de ce siècle.

Il suffit d'ouvrir la *Pharmacopée royale galénique et chimique* de Moyse Charras (1618-1698) ou bien la *Pharmacopée universelle* de Nicolas Lemery (1645-1715) pour trouver des exemples nombreux et remarquables de ces préparations animales. Chiens, taupes, vers de terre, castors, scorpions, lézards, crapauds et surtout vipères y sont mis à sérieuse con-

tribution et interviennent en compagnie parfois de produits provenant de l'homme lui-même — mumie, poudre de crâne, usnée, etc... — dans la composition des remèdes extraordinaires plus ou moins spécifiques contre les affections les plus disparates.

Il ne faut pas s'étonner en conséquence de relever chez les pharmacologues à côté d'une foule d'observations judicieuses et scientifiques, des recettes extravagantes en usage dans la thérapeutique populaire tel ce liniment préconisé contre la sciatique : « on prendra trois petits chiens nouveaux-nés et trois taupes en vie, une livre de vers de terre, feuilles de laurier, romarin, etc... »

Les médecins les plus savants et les plus sceptiques sacrifient à la vogue de ces prescriptions saugrenues. Je n'en veux pour exemples que les quelques relations suivantes extrêmement suggestives :

Jérôme de Montreux, médecin de Henri II prétend que « pour garder que la femme mariée ne s'abandonne à un autre qu'à son mari, luy faut donner à boire secrètement le foye d'une hirondelle bruslé et mis en poudre et meslé au vin » (170).

Christoforo a Costa conseille d'administrer aux dames « l'herbe d'amour » « *ad stimulum veneris* » (171).

Jean de Renou, médecin de Henri III préconise l'ongle du pied gauche de l'élan contre l'épilepsie parce que, dit-il, « cet animal, sujet au haut mal, arrête de lui-même ses accès en se mettant le pied gauche dans l'oreille gauche » (143).

Ces exemples nous paraissent suffisants pour montrer dans quel empirisme fantaisiste les praticiens les plus en vue pouvaient encore se fourvoyer à cette époque.

Il faut trouver la raison de ces erreurs dans ce fait que tous les chercheurs n'ont pas encore été éclairés

par la conception lumineuse de BACON (1561-1626) sur la valeur exclusive de la recherche expérimentale, conception qui nous paraît si évidente aujourd'hui et qui semble être, comme on l'a remarqué déjà, un des premiers cris de l'indépendance scientifique contre le dogme de l'autorité puisqu'il consacra définitivement, à partir du siècle suivant, le divorce entre la science et la métaphysique (172).

Nous verrons, par la suite, que les découvertes de BROWN-SÉQUARD sur les sécrétions internes remettront la zoothérapie en honneur. En attendant, le XVIIe siècle voit fleurir toutes ces médications miraculeuses qui serviront, pendant quelques années encore, de base à la préparation des remèdes secrets, œuvres des charlatans et des aventuriers.

*
* *

Egalement suggestive est l'utilisation, comme médicaments, des *produits naturels de sécrétion et d'excrétion.*

Ces produits frappèrent de tout temps l'imagination populaire et de nos jours même, ils sont encore parfois utilisés dans les campagnes.

La *salive* est conseillée contre les morsures de chiens enragés. Elle aide la cicatrisation des petites plaies. C'est un remède émollient.

Le *cerumen* est prescrit pour les écorchures. D'après GEOFFROY, ce produit « possède une qualité savonneuse, abstringente et détersive. L'amertume de cette cire et sa consistance donnent bien à croire qu'elle est de nature vulnéraire » (173).

Le *lait de femme*, déjà préconisé par HIPPOCRATE est prescrit contre la stérilité ou encore en injections contre la blennorragie. Essayé pour exciter la croissance des cheveux, « le laict de femme est réfrigé-

ratif, lénitif ; il guérit la rougeur des yeux et convient mieux aux phtisiques qu'aucune autre espèce de laict » (174).

La *graisse humaine* « anodyne, émolliente et résolutive » est préconisée à l'intérieur « contre le marasme, les maladies de consomption et pour dissoudre le sang coagulé dans quelque viscère » (173). Provenant d'un pendu, cette graisse se montre plus spécialement efficace pour l'usage externe « pour les rhumatismes ou autres maladies provenant de causes froides » (175).

L'*urine humaine* et celle des animaux est renseignée en compresses et lotions contre les rhumatismes.

Les Chinois l'avaient utilisée contre les saignements de nez et les abcès dentaires. Les Hindous avaient préconisé celle de la vache, de l'homme et des chèvres. Chez les Egyptiens, l'urine d'hommes, d'enfants et d'oiseaux (!) intervenait fréquemment dans la thérapeutique.

Hérodote raconte même dans ses *Histoires* qu'un roi d'Egypte fut guéri d'une cécité rebelle au moyen d'urine provenant d'une femme vierge n'ayant eu aucuns rapports avec son mari — ce qui, fait observer malicieusement Carnot, serait très difficile à trouver aujourd'hui (176).

Un remède d'origine orientale, d'après Delpeuch, très en vogue au temps de Dioscoride, consistait en l'application d'urine de mulet recueillie en cachette et cuite avec de l'huile, de la cire et de la litharge. Cette préparation était efficace contre la goutte à condition, disait plus tard Philagrius « de cracher dans la marmite en prononçant certains mots mystérieux » (177).

Lusitanius ordonnait, pour faciliter les couches de la femme, de lui faire absorber l'urine de son mari ;

Primerose, d'autre part, déclarait que l'urine de chien calmait les caries dentaires et faisait disparaître les verrues (178, IV).

Aux temps qui nous occupent, cette médication baroque et dégoûtante était encore en vigueur. On utilisait en plus l'essence d'urine dont la préparation était consignée dans la *Pharmacopée* de Moïse Charras. Réputée fort bonne pour les vapeurs « si on la donne à flairer », l'essence d'urine fut fabriquée en grand par les Capucins du Louvre qui en retirèrent d'énormes profits.

L'usage des *excréments* dans la médecine populaire date des temps les plus reculés. C'est Asclepiade Pharmacion qui introduisit dans la thérapeutique l'habitude de manger des excréments animaux et humains pour combattre certaines maladies. Antonius Musa, médecin d'Auguste, guérissait, comme nous l'avons vu, l'angine avec les excréments de chien — *album graecum* — (69, 12, 955). Les Romains utilisaient de la même manière les excréments de crocodile en cataplasmes, la fiente de chèvre, de paon, de pigeon, de musc et de civette.

Saint Jérôme, au IVe siècle, devait s'élever avec violence contre l'emploi que faisaient les femmes de son époque des excréments humains en guise de crème de beauté.

Au XIIIe siècle, le pape Jean XXI vantait, comme topique, les emplâtres à la fiente de lièvre.

Au XVIIe siècle, la fiente humaine appliquée chaude calmait la douleur de la podagre et apaisait la souffrance due aux bubons en attirant le venin. Charras ordonnait d'en préparer une huile par distillation à l'alambic après dessiccation au soleil. Cette huile stercorale guérissait les érésipèles, ulcères et la teigne (179, 573).

D'après Jean Liebaut, l'eau distillée par l'alambic

de fiente d'homme « rouge ou rousseau » était souveraine « pour les fistules, rougeurs et obscuritez d'yeux, pour ôter la taie des yeux, estancher les larmes » (180).

Alors que fiente, huile et eau stercorales sont couramment prescrites en médecine populaire et que JEAN DE RENOU conseille au pharmacien « d'en tenir dans sa boutique » sans qu'il soit, pour cela, « messéant » (143), ces produits ne sont plus indiqués dans les pharmacopées du XVII[e] siècle en nature pour barbouiller le visage dont on veut conserver la fraîcheur, mais ils y figurent encore pour la préparation d'une huile par distillation, huile qui se serait montrée d'une efficacité réelle dans des cas de teigne et dans certaines dermatoses rebelles [1].

Le sang menstruel est un médicament également populaire. Considéré comme cause importante de souillure, le sang menstruel est impur pour les peuples primitifs. Les Babyloniens interdisent, par exemple, à l'homme tout rapport avec la femme qui a ses règles. La *Bible* décrète la peine de mort contre l'homme qui cohabite avec une femme au moment de son impureté (181-XVIII, 19).

L'usage du sang menstruel est, de ce fait, extrêmement limité. La plupart des auteurs de l'époque romaine — tels que PLINE, PLUTARQUE, COLUMELLE — lui reconnaissent même des propriétés toxiques. DIOSCORIDE, cependant, le préconise ouvertement et ALEXANDRE DE TRALLES écrit à son sujet : « Frotte-toi avec un linge souillé des premières règles d'une vierge : tu n'auras pas la goutte si tu le fais. »

Rarement utilisé comme fortifiant dans les anémies, les cachexies, les aménorrhées, le sang des

[1] C'est, d'ailleurs, la même propriété basique de la crotte de chien que l'on utilise encore aujourd'hui dans certaine industrie du cuir (*confit*).

règles entre, au moyen âge, dans la composition des philtres amoureux. Comme aphrodisiaque, pur ou associé aux cantharides, à la poudre de taupe desséchée ou au sang de chauve-souris, il joue un rôle psychique considérable dans la médecine populaire. Borellus raconte qu'un moine devint tellement furieux après en avoir bu dans l'intention de se rendre amoureux, qu'il tua son père dans un accès de folie furieuse.

Matthiole ajoute à propos de ce remède : « Le sang dict menstruel des femmes, principalement cholères et qui tansent volontiers contre leurs voisines, ensorcelle tellement et infecte ceux qui en boivent qu'il les rend insensez et lunatics. Pour ce, il y a des femmes méchantes et malheureuses qui poussées du diable en baillent à leurs propres maris et à d'autres qu'elles ont en haine. Toutefois on y remédie avec perles pulvérizées prinses du poids d'un drachme en eau de mélisse. » (174.)

Daniel Becker signale encore l'usage du sang menstruel en 1620 mais dès la fin du XVIIe siècle, ces vertus mystérieuses sont mises en doute par beaucoup d'auteurs et, malgré les recherches de divers expérimentateurs qui montrent que le sang des règles ne renferme « quelque chose qui ne soit point naturel » (182), ce médicament tombe dans l'oubli.

Les investigations des chercheurs se poursuivent également dans un autre domaine très voisin. Alors que les empiriques latins renseignèrent contre les douleurs rhumatismales « la crasse râclée par la strigile sur le corps des baigneurs » ou encore « la boue, mélangée de sueur, d'huile et de poussière que fournissaient les lutteurs de la palestre » (183-7), au XVIe siècle dans son *Théâtre de la Nature*, Jean Bodin (1529-1596) étudie « quel usage peut être des

ordures de l'homme comme de ses ongles et de ses cheveux » (184).

« Les *cheveux*, dit Geoffroy, sont propres pour calmer les vapeurs ; on les brûle et l'on en fait sentir l'odeur aux malades. Ils donnent par distillation un sel volatil très pénétrant, qui est recommandé contre l'épilepsie, l'apoplexie, la léthargie et autres affections vaporeuses. » (173.)

« Les *ongles des doigts et des pieds*, selon Ettmüller, purgent avec violence par en haut et par en bas ; c'est un remède d'armée qui ne convient qu'à des gens robustes comme les soldats ; on le reconmande aussi contre l'épilepsie. » (185.)

« Les *crins* de cheval étaient prescrits contre la dissentérie, et les vapeurs de son sabot brûlé contre l'hystérie, ses excréments crus ou calcinés contre les hémorragies, et mélangés à de la bière, contre la pleurésie. » (186.)

Mais il ne semble pas que ces derniers produits aient été employés après le XVIIe siècle autrement que dans la préparation des philtres et compositions similaires de sorcellerie.

En réalité tous ces médicaments spéciaux ne jouèrent un rôle important que dans la thérapeutique empirique des praticiens irréguliers : aventuriers, charlatans et sorciers. Mais il est bon de noter à propos de la faveur dont jouissaient ces drogues composées d'ingrédients étranges que non seulement le public, mais encore la grosse majorité des médecins de l'époque les adoptèrent sans contrôle ni discernement.

Nous reparlerons plus tard de ces médicaments lorsque nous traiterons la zoothérapie appliquée. Nous pourrons, à cette occasion, mieux encore constater combien les esprits simplistes des médecins

donnèrent libre cours aux élucubrations les plus ahurissantes !

*
* *

L'importance des *drogues d'origine végétale* dans la thérapeutique du XVII[e] siècle n'échappera à personne.

Les denrées coloniales ramenées d'Amérique, envahirent bientôt le marché européen. Malgré des controverses en général assez violentes, le thé, le café, le cacao, le maïs, le manhiot finirent par s'implanter en Europe.

Il en fut de même des drogues d'origine végétale. Elles furent très rapidement diffusées dans tous les pays et acceptées très inégalement par le corps médical.

Des luttes épiques divisèrent en effet les médecins en deux camps à l'arrivée de chaque nouveau médicament exotique sur le marché et il fallut très fréquemment, pour réussir à les imposer, beaucoup de méthode dans les expérimentations et beaucoup de persévérance dans les tentatives de leurs défenseurs.

Tout d'abord, chacune des denrées nouvelles fut, en particulier, accusée de jouer un rôle essentiel dans l'origine de certaines maladies : l'abus du thé désaxant le système nerveux et provoquant l'épilepsie ; l'usage de la pomme de terre propageant la scrofule ; la passion du tabac engendrant la folie.

Les « pernicieuses délices » du café furent l'objet de nombreuses répressions. MAHOMET aurait été le premier à en interdire l'usage après avoir, sous l'empire de l'excitation due à cette boisson, tué son maître SERGIUS. Au XVII[e] siècle, en Turquie, on punissait de cent coups de bâton ceux qui étaient surpris à boire du café : les récidivistes, par surcroît,

étaient condamnés à être cousus dans un sac en cuir et jetés dans le Bosphore.

Le cacao lui-même fut accusé de « brûler le sang », de pousser à la débauche et à la dissipation. « *Dezian que era para tener açeso con mugeres* » écrit DE HEREDIA au sujet du cacao (187).

« Il me rabêtit » avoue ZIMMERMANN en 1774 (188) alors que Mme DE SÉVIGNÉ, au siècle précédent, attribue au chocolat une vertu plus remarquable encore :

« La marquise DE COËTLOGON, écrit-elle, prit tant de chocolat étant grosse l'année passée, qu'elle accoucha d'un petit garçon noir comme le diable, qui mourut. » (189.)

Petit à petit, cependant, ces préjugés s'effaceront et les denrées coloniales nouvelles connaîtront aux siècles suivants une période de vogue qui ne fera que s'accentuer.

*
* *

Le *quinquina*, lors de la découverte du Nouveau Monde était déjà utilisé en décoctions par les Incas qui s'en servaient avec succès comme fébrifuge.

« Les seuls Indiens, dit la légende, connaissaient les admirables propriétés de l'écorce salutaire du quinquina et, par un pacte solennel et fidèlement observé, par les sermens les plus redoutables et souvent renouvelés, ils étaient tous engagés entre eux à ne jamais révéler à leurs oppresseurs les importants secrets. » (190.)

Ce remède fut essayé, cependant, au début du XVIIe siècle, dans les circonstances que nous allons rapporter, par la COMTESSE DEL CINCHON, femme de FERNANDEZ DE CABRERA BORODELLAY MENDOZA, vice-roi du Pérou. Cette comtesse souffrait de fièvres inter-

mittentes. D'après la légende, ZUMA, jeune indienne attachée au service personnel de la Princesse, navrée de la voir dépérir, voulut lui faire prendre à son insu pour combattre la maladie qui la minait la poudre de l' « arbre de santé ». Accusée par la suivante de la comtesse d'avoir voulu empoisonner sa maîtresse, ZUMA échappa au bûcher grâce aux révélations des « Indiens » qui, par un accord unanime, dégagèrent ZUMA de l'engagement pris de ne pas dévoiler la vertu mystérieuse de la plante et livrèrent leur secret aux Espagnols.

Ce traitement s'étant révélé radical, JUAN DE VEGO, médecin privé de CINCHONDE introduisit le quinquina en 1640 dans la thérapeutique européenne sous le nom de *Poudre de la Comtesse*. L'écorce de quinquina fut ramenée en Europe par le père jésuite JUAN LOPEZ.

L'usage de ce médicament se répandit avec rapidité en Angleterre, en France et en Allemagne. Cette diffusion eût encore été plus rapide si cette drogue n'eût rencontré l'hostilité farouche d'une grande partie du corps médical.

Après qu'en 1642 BARBA eût publié un mémoire dans lequel il signalait le premier l'efficacité de ce médicament dans la fièvre tierce, surgirent de violentes attaques contre son usage — CHIFFLET en 1653 ; PLUMPIUS en 1655 par exemple — Ces attaques furent toutefois réfutées par BADIUS de Gênes et par beaucoup d'autres auteurs ; mais la controverse dura jusqu'en 1738, date à laquelle DE LA CONDAMINE adressa son mémoire à l'Académie royale des Sciences de Paris (191).

Parmi les nombreux adversaires qui s'élevèrent contre l'emploi de la poudre de quinquina, il faut citer les galénistes purs qui, frappés par les particularités médicales de cette drogue, ne purent trou-

ver une théorie susceptible d'expliquer l'action thérapeutique d'un produit qui ne présentait aucune des propriétés médicales habituelles.

D'autre part le commerce de l'écorce de quinquina ayant été monopolisé par les Jésuites qui en retiraient d'immenses revenus, certains médecins, jaloux de ces richesses, combattirent le médicament avec vigueur.

Les efforts des adversaires du quinquina furent cependant vains : recommandée puis imposée aux pays catholiques grâce à l'intervention du pape Innocent X (242, IV, 308) ; défendue par quelques auteurs qui consignèrent par écrit les résultats encourageants de leurs observations cliniques (192), la *poudre des Jésuites* eut tôt fait son tour d'Europe triomphal.

On la trouve déjà mentionnée en 1669 dans les textes pharmaceutiques de Francfort.

Introduite en France par Robert Talbot de Cambridge, pharmacien-épicier du Roi, cette drogue fut essayée avec succès sur Charles II d'Angleterre, Condé, Colbert, le duc de Bourgogne, le duc d'Anjou et autres personnages de la cour de France.

En 1679 Louis XIV acheta à Talbot le secret de ce remède qu'il paya 2.000 pistoles plus 2.000 livres de pension annuelle (193).

La poudre de quinquina fut rendue obligatoire dans toutes les officines du royaume.

On resta longtemps dans l'incertitude quant à l'origine botanique de cette plante. Il fallut en 1727 un voyage spécial en Amérique de l'astronome Charles de la Condamine et du botaniste de Jussieu pour obtenir les premières descriptions morphologiques qui permirent de situer ce végétal dans la systématique ainsi qu'une expédition du français Weddel en Bolivie en 1845 pour rapporter en 1848 enfin, les

graines qui, dans les serres du Museum de Paris devaient donner les premiers plans européens de quinquina (194) [1].

*
* *

Les *racines d'Ipecacuanha* étaient, tout comme l'écorce de quinquina, fréquemment utilisées au Nouveau Monde bien longtemps avant la découverte de ces continents.

Le moine Tristan nous révèle que les Incas les utilisaient non seulement comme expectorant, mais encore comme vaso-constricteur dans les cas d'hémorroïdes.

Introduites dans la thérapeutique parisienne en 1672 par Legras sous le nom de *racines d'or*, les racines d'ipéca furent mises en vente sous forme de poudre spécialisée par Helvetius qui en avait étudié les propriétés.

Le secret de la poudre de *Radix brasiliensis* comme Helvetius appelait ce médicament fut vendu à Louis XIV pour la somme de 1.000 louis d'or avec privilège pour Helvetius de pouvoir continuer, de son vivant, la vente de cette spécialité à son profit.

*
* *

A peu près en même temps que le quinquina et l'ipéca fut introduit dans la thérapeutique européenne un végétal bizarre ramené d'Amérique par les moines espagnols. Ces moines l'avaient nommé *Grenadille* à cause, dit Monard Nicolas « qu'il ressemble aux grenades car il est presque de mesme grosseur et de mesme couleur quand il a atteint sa

[1] Ce furent ces plans qui servirent aux premiers essais culturaux du quinquina dans les Indes néerlandaises (240-46).

parfaite maturité sinon qu'il n'a point de couronne » (195).

L'historien espagnol PIEDRO DE CIEZA fut peut-être le premier qui vit, dans les organes floraux de cette plante, la représentation des principaux instruments de supplice employés dans le crucifiement de JÉSUS LE NAZARÉEN : les cinq lances, la couronne d'épines, les trois clous, les marteaux, l'éponge et les fouets (196, I, 28). C'est ce qui valut à cette plante son nom de *Passiflore.*

MONARD NICOLAS traduit cette particularité en ces termes : « ... sa fleur est fort semblable à la rose blanche aux feuilles de laquelle on voit comme certaines figures empreintes de la passion de JÉSUS-CHRIST, lesquelles on jugeroit avoir été dépeintes avec une grande diligence. » (195.)

De tels caractères mystérieux séduisirent l'imagination du peuple : la passiflore s'imposa comme spécifique de toutes les affections chez lesquelles l'intervention bienfaisante de la divinité devait nécessairement s'exercer en raison de ces particularités merveilleuses. La vertu thérapeutique nouvelle de la drogue échappant, on en fit une panacée universelle « bonne à tout et propre à rien ». Mais l'analyse végétale qui, à partir du XVIIIe siècle commencera à mettre en évidence les principes actifs des plantes en utilisant la méthode des dissolvants successifs, jointe à la recherche expérimentale, auront tôt fait d'interdire l'emploi abusif de la Passiflore et de déconsidérer ce médicament.

*
* *

Un autre cas intéressant à rapporter est celui de la *Mandragore*, solanacée méditerranéenne dont l'usage, en thérapeutique, remonte à la plus haute antiquité.

Les vertus miraculeuses de cette plante l'ont indiquée pour les traitements médicaux et pour toutes les opérations de sorcellerie à travers les âges.

Une inscription égyptienne nous parle déjà de la vertu soporifique de la mandragore : un brutolé préparé à partir de racines broyées d'*alraun*, prend l'aspect de sang humain et provoque le sommeil.

Les livres sacrés des Hébreux parlent de la plante *dudaïm*, la fleur d'amour (197, 30 ; 198, 7, 13) qu'Hieronimus et beaucoup d'autres auteurs assimilent à la mandragore.

Hippocrate nous apprend au sujet de cette drogue « qu'une petite partie de mandragore, moindre que celle capable de produire le délire, prise dans du vin, guérit les personnes mélancoliques et disposées au suicide, de même que celles qui sont inquiètes et maladives ». (53.)

La légende rapporte aussi que Cléopâtre, abandonnée par Antoine, réclama de la mandragore pour dormir jusqu'au retour de son amant.

Silvester, d'autre part, signale que, d'après l'ouvrage persan *Ikligarat Badé*, la mandragore, donnée à l'intérieur, insensibilise au point qu'elle permet de sectionner un membre sans douleur (199). Cette indication précieuse nous montre l'emploi de cette plante comme anesthésique chirurgical à une époque très reculée.

Cet effet thérapeutique particulier fut également bien connu des Latins. Presque tous leurs auteurs médicaux — Arétée, Aëtius, Aeginitus, Celse, etc., — signalent la mandragore comme un précieux auxiliaire pour provoquer la léthargie.

Dioscoride nous donne les renseignements les plus intéressants au sujet de cette plante. Il existe, explique-t-il, deux sortes de mandragore : la blanche et la noire. Elles sont caractérisées l'une et l'autre par

leurs feuilles entières, largement étalées ; leurs fleurs en tube, leurs fruits capsulaires et surtout par leur racine napiforme qui se divise presque toujours en deux racines secondaires, plus rarement en trois ou quatre. La mandragore, dit Dioscoride, peut être administrée « à la dose d'une drachme — 3 gr. — ou mêlée à du gruau dans le pain ou les aliments ». On peut aussi la faire bouillir dans du vin jusqu'à réduction au tiers. Cette décoction filtrée est administrée par tasses pour calmer l'insomnie, guérir les douleurs trop aiguës ou encore comme narcotique « *ante sectiones, ustionesque, ne sentiantur... ciet atque partus* ». (120, 4, 65).

Pline signale également les propriétés anesthésiques de la mandragore. (29, XXXV, 94.)

Cependant, vers la fin de la période romaine, la conformité bizarre de la plante — dont le système radiculaire bifurqué au collet reproduit plus ou moins l'aspect de la forme humaine [1] — frappe l'imagination populaire toujours avide de merveilleux. C'est ainsi qu'à l'époque de Flavius Josèphe, la mandragore est douée de mouvement et fuit qui veut la saisir. L'aspersion d'urine de femme en ce cas, ou encore de sang menstruel peut seul l'immobiliser. On sait en outre que lorsqu'on arrache la mandragore elle rend des gémissements en quittant le sol. Quiconque entend sa plainte, tombe mort sur-le-champ.

Pendant la période médiévale, on retrouve sans grand étonnement la mandragore dans l'arsenal thérapeutique. Elle jouit d'une vogue peu ordinaire en tant que remède surnaturel.

On la trouve alors dans la composition d'un grand

[1] C'est sur ce caractère que s'est appuyé Théophraste lorsqu'il a donné à cette plante le nom d'*Anthropomorphos*.

nombre d'électuaires, panacées, onguents, etc... a propriétés hypnotiques. Le philosophe-alchimiste J. B. PORTA la signale cependant encore comme capable de provoquer sommeil et stupeur. Il décrit très exactement les effets produits par de fortes doses de cette drogue (200). MONTEIL, d'autre part, déclare dans son *Histoire des Français* que « la mandragore prise en infusion jette l'homme dans un doux sommeil qui lui fait supporter sans douleur les opérations de la chirurgie ». (201, 197).

Ces faits paraissent démontrer qu'on utilisait encore la mandragore comme anesthésique aux XIIIe et XIVe siècles.

La pratique superstitieuse s'empara complètement de la plante. Les gravures du XVe et du XVIe siècle représentent la mandragore personnifiée sous l'aspect d'un homme ou d'une femme nus coiffés de feuilles et de fruits. La meilleure mandragore est celle qui croît au pied des gibets et des potences. La récolte s'effectue selon un rituel strictement établi. L'arrachage s'opère nécessairement avec le secours d'un chien noir : celui qui assiste à l'opération se bouche les oreilles à l'aide de cire pour ne pas entendre les plaintes de la plante.

De telles pratiques superstitieuses eurent tôt fait de déconsidérer la mandragore comme médicament. A force de vouloir lui trouver des vertus mirifiques, on perdit de vue ses propriétés hypnotiques réelles.

Les médecins s'en désintéressèrent peu à peu, après en avoir vainement cherché les effets miraculeux qu'on lui attribuait[1]. C'est ainsi que l'usage de cette

[1] On peut lire dans l'HORTUS SANITATIS TRANSLATÉ DE LATIN EN FRANÇAIS. — Paris, A. VÉRARÉ. ± 1500, I, fol. 139 que « plusieurs donnent à manger la racine de mandragore pour attirer la personne à leur amour ».

plante tomba bientôt dans un oubli tel qu'elle n'en est pas encore sortie aujourd'hui.

*
* *

Au point de vue social, la place occupée par les médecins et apothicaires dans la société du XVIIe siècle est déjà plus importante. Les critiques de l'époque, parmi lesquels MOLIÈRE (1622-1673), ANTOINE FURETIÈRE (1620-1688) et LESAGE (1688-1747) reprennent l'esprit satirique de Fr. RABELAIS (±1483-1553) et de CONRAD BADIUS (1510-1568), s'attaquent à l'envi aux petits travers de ces professions et cherchent à marquer les efforts que font les unes et les autres pour affermir leur influence. Dans des pages pleines d'esprit, ces auteurs montrent la suffisance et la grandiloquence des médecins dont le système thérapeutique ou le souci constant est de :

Clysterium donare
postea seignare
ensuita purgare (202).

La vogue des médecines, à ce moment, fut inimaginable. On peut en juger par ce seul fait que LOUIS XIII reçut en une même année 47 saignées, 215 laxatifs et 312 clystères. Certains auteurs dignes de foi rapportent même qu'on « les insinuait subrepticement aux grandes dames » dans les salons du Palais en présence de la noblesse qui, parfois, y jouait un rôle actif sous les yeux mêmes du Roi (169).

Nous possédons des documents suggestifs relatifs à cette orgie de lavements. Ils nous permettent de constater que cette médication joua pendant trois siècles un rôle de premier plan dans la thérapeutique.

L'usage des lavements était très ancien. PLU-

TARQUE, PLINE, GALIEN ont rapporté la légende de cette origine. D'après ces auteurs, les Egyptiens remarquèrent que l'ibis sacré « puisait de l'eau de la mer avec son bec et se la mettait au fondement pour lui ouvrir le ventre qu'il avait constipé » (186). A la suite de cette observation, ils introduisirent les lavements dans la thérapeutique.

Le professeur GILBERT rapporte, par le détail, « l'histoire d'un procès que fit à un chanoine de Troyes, du nom de FRANÇOIS BOURGEOIS, une garde-malade spécialisée dans l'administration des lavements, du nom prédestiné d'ETIENNETTE BOYAU, parce que le dénommé FRANÇOIS BOURGEOIS lui aurait refusé le payement des innombrables lavements qu'elle lui avait administrés ». (203).

Son avocat rédigea un mémoire destiné au tribunal, mémoire typique s'il en est que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier faute de place et duquel nous devons cependant extraire les quelques passages suivants capables de faire ressortir la situation spéciale du pharmacien de l'époque.

« Ledit chanoine de Troyes aurait pu s'adresser au sieur JONDEL, le phénix des apothicaires de cette ville, mais le sieur JONDEL gagne beaucoup d'argent dans sa boutique et ne se déplace qu'à grands frais. ETIENNETTE BOYAU jouissait alors de la réputation la plus brillante... Le sieur BOURGEOIS jeta les yeux sur elle... Etiennette lui ayant donné un essai de son savoir-faire, il la combla des éloges les plus flatteurs et la pria de lui continuer, par la suite, ses bons offices.

« Etiennette a servi le sieur BOURGEOIS deux ans consécutifs. Le fait n'est pas douteux : chaque année est composée de 365 jours, ce qui fait pour 2 ans, 730 jours. Or le sieur Bourgeois prenait au moins 1 lavement par jour et souvent 6. Aussi en évaluant

l'un dans l'autre 3 lavements par jour, on trouve un total de 2190 lavements lesquels à 2 sous 6 deniers font la forte somme de 273 livres 15 sous. » (203.)

*
* *

Des divergences de vues souvent grotesques séparaient les médecins en deux classes également importantes qui rivalisaient par leur entêtement. Galénistes, d'un côté ; néo-hippocratiques de l'autre se disputaient au chevet du malade sur le traitement à appliquer dans telle ou telle affection. « Hippocrate dit oui ; Galien dit non. » Où trouver dès lors le terrain d'entente capable d'établir, pour le malade, un remède judicieux ?

Souvent ces discussions dégénéraient en querelles car une grande suspicion réciproque caractérisait les rapports des médecins de cette époque. Gilibert, praticien lyonnais, écrivit à leur sujet au XVIII[e] siècle :

« Les médecins sont encore plus entichés de leur mérite que les autres membres de la république des lettres. Tous se persuadent aisément avoir un mérite éminent. Pleins de cette idée, ils souffrent avec impatience que leurs confrères s'élèvent au-dessus d'eux. L'envie est leur vice dominant. De tout temps ils se sont fait une réputation indélébile à ce sujet. Ils ont fourni un si grand nombre d'exemples de la rage qui les domine, qu'ils ont donné lieu à un proverbe très connu : on cite l'envie des médecins comme la dernière période de cette passion : *invidia medica.* »

Comme on le voit par ces quelques exemples, il existait alors de merveilleuses occasions pour un critique d'exercer son esprit satirique avec énormément de justesse et d'à-propos.

Aussi Molière ne manqua-t-il pas de le faire et son *Malade Imaginaire* et surtout son *Médecin malgré lui*

resteront des documents impérissables de l'esprit médical de l'époque.

*
* *

Le rôle de l'apothicaire n'est pas moins largement critiqué que celui du médecin. N'oublions pas que c'est lui l'exécuteur fidèle des prescriptions doctorales et que le clystère est encore, à ce moment-là, l'apanage exclusif de sa profession.

Aussi les caricatures et dessins du temps ne manquent-ils jamais de le représenter armé de la seringue traditionnelle.

Embarrassée de nombreuses données empiriques contre lesquelles certains praticiens élèvent cependant leur voix autorisée, la pharmacie demeure à peu près stationnaire pendant toute cette longue période.

---

13. Le XVIII[e] siècle

> Mon Système paraît à une époque qui sera célèbre dans les annales du monde : le dix-huitième siècle est à ses derniers jours ; les esprits, éclairés par les travaux des hommes qui l'ont illustré dans toutes les branches des connaissances humaines, et surtout dans les sciences naturelles, se portent à de nouvelles et à de plus hautes conceptions. Un nouvel ordre de choses se prépare pour le dix-neuvième siècle qui va commencer.
>
> FOURCROY (96).

Alors que le XVII[e] siècle marque une étape intellectuelle importante dans le domaine de la littérature et des arts et détermine un mouvement décisif dans les idées philosophiques et économiques, les conditions indispensables au progrès scientifique — édification de systèmes originaux ; établissement de méthodes générales de recherches ; mise en œuvre de règles traditionnelles de travail — ne se trouvent entièrement réalisées qu'au cours du XVIII[e] siècle.

Il résulte de ce retard dans l'évolution des sciences naturelles que les progrès de l'art médical — qui ne purent se marquer précédemment d'une manière très sensible — se précipitent tout à coup et que la médecine, délivrée du dogmatisme galénique aussi bien que de la tutelle aristotélicienne, se trouve dans la nécessité de « construire de nouveaux édifices pour remplacer ceux que l'on croit ou que l'on veut détruire. » (11, p. 475.)

Tandis que Linné (1707-1778) jette, dans ses *Fundamenta botanica* (1737) les bases de son système de classification et de nomenclature des plantes et que Bernard de Jussieu (1699-1777) d'un autre côté, établit une classification botanique basée sur des données plus théoriques ; tandis que Buffon (1709-1788) entreprend la philosophie de l'histoire du globe et de la nature ; tandis que Lavoisier (1743-1794) arrête sa méthode générale de recherches et, avec Priestley (1733-1804) et Scheele (1742-1783) la nomenclature chimique ; tandis que la médecine cherche d'une part « une tendance à construire des systèmes s'efforçant d'expliquer les faits les plus importants de la vie physiologique et de la vie pathologique ; d'autre part — et simultanément sous la pression des découvertes faites dans le domaine des sciences exactes — une tendance durable à expérimenter, à essayer et à réessayer et par conséquent à donner toujours plus de valeur aux forces de la nature » (11, p. 477) ; pendant ce temps la pharmacie, en dépit des immenses progrès réalisés par les autres sciences au XVIIIe siècle se montre incapable de progresser.

Elle est encore tellement ancrée dans les procédés de travail routiniers qu'elle ne parvient pas à se libérer de l'empirisme et du mysticisme qui la régissent depuis de nombreux siècles : car bien que la plupart des savants condamnent l'emploi des remèdes étranges et miraculeux, ce n'est que vers la fin du XVIIIe siècle que les nouvelles drogues se feront connaître et commenceront à supplanter les anciens médicaments.

*
* *

La particularité dominante de la thérapeutique du

XVIIIe siècle, c'est la vogue dont jouissent certaines préparations magistrales.

Ainsi que l'attestent beaucoup d'écrits de l'époque, les esprits, alcoolats, eaux de toutes sortes destinés à soulager et à guérir furent mis en vente sous les dénominations les plus diverses. Ce furent les premières *spécialités pharmaceutiques* : elles profitèrent de la crédulité et de l'ignorance du siècle pour se diffuser et s'enraciner dans le public.

L'*Eau de Mélisse des Carmes* ou *Eau de la Reine de Hongrie* compte parmi ces spécialités de la première heure. Son histoire est typique et mérite d'être rapportée.

En 1610, les Carmes déchaussés de la Nouvelle Réforme, qui avaient fondé une maison-mère rue de Vaugirard, à Paris, reçurent du Père Damiens le secret de la composition de cette préparation. Les *Frères barrés*, ainsi surnommés à cause de la singularité de leur accoutrement [1], créèrent, pour l'exploitation de la dite Eau, une apothicairerie dans leur couvent proche le palais du Luxembourg.

Leurs jardins, si l'on en croit un auteur de l'époque, (205) mesuraient 42 arpents. Ils assuraient, sans le moindre souci de la vérité [2], en retirer la totalité des plantes devant servir à leurs préparations.

Nous savons que c'est le jour de la Pentecôte, en 1611, que, pour la première fois, fut fabriquée et vendue la dite Eau de Mélisse dans le monastère de

[1] Les Carmes déchaussés portèrent jusqu'en 1286 une robe et un scapulaire zébrés de bandes blanches et brunes. A partir de cette date, ils prirent, selon la décision du pape Honorius IV, « gonne grise et chape blanche » (204).

[2] A. Sorel a exhumé, en effet, des Archives de l'Hôtel de Ville de Paris une facture de l'herboriste Bourlier pour fourniture importante de plantes médicinales (207).

Saint-Joseph des Carmes déchaux. (206.) Les débuts de la préparation furent très brillants. Introduite tout de suite dans la haute société parisienne et au Palais, elle réussit à s'implanter sans aucune difficulté dans ces milieux grâce à un heureux concours de circonstances.

GIRARDIN rappelle que l'Eau de Mélisse fut recommandée à la DUCHESSE DE BOURGOGNE par son confesseur (206). Celui-ci était un Carme de la rue de Vaugirard : il lui fit promettre de répandre le plus possible l'Eau de Mélisse à la cour. Elle y devint rapidement indispensable.

La mère du RÉGENT l'utilisait pour « faire passer le boudin » qu'elle adorait manger mais qu'elle digérait mal.

MADAME DE MAINTENON y recourait pour ses « vapeurs et indispositions ».

LEMERY la signale comme un remède excellent pour toutes les maladies où l'on a besoin « de raréfier, de pénétrer et d'exciter le mouvement des esprits, comme en l'apoplexie, en la paralysie, en la léthargie ». (162).

MADAME DE SÉVIGNÉ déclare s'en enivrer tous les jours et en avoir constamment en poche. « C'est une folie comme du tabac », écrit-elle. « Quand on y est accoutumé, on ne peut plus s'en passer » (208) et, un peu plus tard : « J'en suis folle, c'est le soulagement de tous mes maux. » (209.)

Après avoir joui d'une faveur exclusivement mondaine, l'Eau de Mélisse des Carmes devint rapidement populaire en France et à l'étranger. La vente de ce produit devint si considérable que les Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard en vendirent pour plus de 3.000 livres par mois, ainsi que l'attestent certains états qui existent encore, assure GIRARDIN, dans les Archives de l'Hôtel de Ville de Paris. (206.)

Aussi les Frères barrés cherchèrent-ils à obtenir des monopoles de fabrication.

Après avoir reçu deux brevets du roi (15 février 1773 et 9 janvier 1776), ils se heurtèrent, lorsqu'ils en réclamèrent un troisième, à l'hostilité des pharmaciens de Paris qui voulurent leur interdire la fabrication de leur spécialité. Une transaction s'établit, toutefois, entre les parties. Par acte passé en l'étude de maître Lefèvre, notaire, rue de Condé à Paris, les Carmes déchaussés s'engagèrent, à condition que soit renouvelé ledit monopole, à payer « chaque an au collège de pharmacie la somme de 1000 livres en deux fragments égaux ».

La Révolution ayant dissous l'ordre des Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard, quarante-cinq d'entre eux reformeront un peu plus tard une association purement commerciale pour l'exploitation de ladite préparation. Le dernier d'entre eux, le frère Paradis, s'associera en 1831, quelques années avant son décès, à un particulier qui continuera, par la suite, la fabrication de ce remède.

Telle est l'histoire de cette Eau de Mélisse merveilleuse qui, durant plusieurs siècles, jouit d'une popularité exceptionnelle.

L'Eau de Mélisse des Carmes rencontra un peu plus tard sur le marché pharmaceutique une rivale redoutable. Cette autre préparation jouit d'une faveur, si l'on peut dire, encore plus considérable quoique son monopole fût beaucoup moins âprement défendu parce que détenu par un simple particulier.

Je veux parler de l'*Elixir de Garrus*.

Ce médicament, d'après Bouvet, ne figurait pas encore parmi les spécialités en vogue en 1689 (210). Conseillé avec succès à la Duchesse de Berry (1719),

au Maréchal de Villars (1719), au Maréchal de Villeroy (1722), à Madame la Duchesse d'Orléans (1723), l'Elixir jouit d'une réputation exceptionnelle.

La formule en fut vendue au Roi en 1723. Celui-ci accorda à la veuve Garrus un brevet de permission de vendre cet Elixir et un brevet de pension.

Malgré ce monopole royal, l'Elixir fut « contrefait par une infinité de personnes sans intelligence », à Paris d'abord, puis ensuite dans toutes les villes de France et de l'étranger où il se répandit bientôt et fit fureur.

Préconisé dans toutes les affections nécessitant un dépuratif sanguin agréable, un tonique apéritif, un reconstituant aromatique, l'Elixir de Garrus fit des merveilles. Comme toutes les préparations en vogue, il eut une longue période de célébrité pendant laquelle il se comporta comme une sorte de *guérit-tout* miraculeux, au point que l'on peut lire, au sujet du traitement du Maréchal de Villars, que l'Elixir de Garrus le débarrassa d'une *plaie et carie*, affections contre lesquelles les autres médicaments s'étaient montrés, jusque là, parfaitement inactifs.

Telle est l'histoire de ces spécialités pharmaceutiques qui, en tant que remèdes secrets, envahirent le marché et acquirent une vogue insensée. D'autres spécialités furent préparées et mises en circulation durant le XVIIIe siècle. Leur abondance, à un certain moment, fut telle que des édits sévères durent chercher à réprimer le débordement exagéré des remèdes secrets. Mais certaines spécialités se montrèrent parfois si efficaces et les moyens chimiques d'analyse dont on disposait à cette époque étaient encore si précaires que les Rois eux-mêmes en achetèrent le secret à prix d'or, ainsi que nous l'avons indiqué

pour les poudres de quina, d'ipéca, l'Elixir de Garrus, etc...

*
* *

Il y aurait encore intérêt à signaler ici l'importance que prennent les prescriptions d'hygiène dans la thérapeutique sociale du XVIII[e] siècle devant les nombreux cas d'épidémie qui ravagèrent, au XVII[e] et au XVIII[e], tous les pays européens. Nous avons déjà effleuré ce sujet en parlant des réglementations prophylactiques édictées contre l'envahissement par la syphilis. Nous avons vu, à cette occasion, les coutumes bizarres et superstitieuses qui trouvaient application journalière non seulement dans le public, mais encore dans les classes les plus cultivées de la société.

Nous ne sommes plus au temps où les Athéniens, par exemple, font fermer les portes de leur ville pour empêcher l'entrée de la peste ou bien encore à l'époque de Thucydide accusant cette même peste du progrès de l'incrédulité à Athènes (9, II, 53) [1]. Les idées astrologiques et les considérants théologiques ne constituent plus les seules armes à opposer à l'envahissement par les épidémies, expliquant les ravages effroyables exercés par malaria, typhus, variole, diphtérie et peste chez les populations de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre et des Pays-Bas au XVII[e] siècle.

Non. Les idées ont fortement évolué en quelques années. Au XVIII[e] siècle, apparaissent quelques travaux importants sur l'assainissement des villes et des habitations ; des précautions prophylactiques

[1] Thucydide verse par ce fait, comme le fait observer Pareto (66) dans une des erreurs habituelles du raisonnement éthique.

très sévères sont prises dans les armées, dans la population civile ; des mesures législatives importantes sont édictées par les Etats en vue d'éviter le retour de ces fléaux. Ces procédés de défense contre les épidémies constitueront une des plus importantes acquisitions médicales de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Nous verrons, à partir de ce moment, participer à cette croisade sociale et législative les plus brillants esprits de la profession médicale qui consigneront enfin dans leurs écrits les observations les plus minutieuses sur l'étiologie des épidémies, sur leur prophylaxie et leur traitement.

*
* *

Au cours du XVIIIe siècle, un revirement complet s'effectue dans les traditions médico-pharmaceutiques. Les attributions exactes des deux professions sont à nouveau revisées.

La médecine se dégage définitivement de l'alchimie et de l'astrologie. Elle s'adjoint peu à peu la chirurgie et l'obstétrique, mais cette fusion ne se réalisera, en fait, qu'au siècle suivant.

On a remarqué que, jusqu'ici, il n'a été aucunement question des chirurgiens et des accoucheurs. C'est qu'en effet ceux-ci formaient des professions indépendantes avec lesquelles les médecins refusaient toute compromission. Ce mépris « que les médecins affectaient de montrer aussi bien pour les accouchements — œuvres serviles et manuelles — que pour tout ce qui avait rapport à la chirurgie » (211, 119) ne doit pas nous étonner puisqu'il est à rapprocher de la mésestime dans laquelle était tenue la profession pharmaceutique depuis son origine.

Les *chirurgiens-barbiers* formaient donc, à ce moment encore, une corporation tout à fait indé-

pendante, régie par des lois propres. Ils exerçaient, comme les apothicaires, de multiples occupations qui avaient des rapports plus ou moins rapprochés avec leur profession spéciale. Une réclame reproduite par le journal *La Tribune sociale*, du 25 janvier 1899, nous fournit des détails pittoresques à ce propos. La voici dans toute sa naïveté :

« Isaac Macaire, barbier, perruquier, chirurgien, clerc de la paroisse, mestre d'Ecole, maréchal et accoucheur. Raze pour un sout, coupe les cheveux pour deux sous et pommade par dessus le marché les jeunes demoiselles joliment élevées, allume les lampes par année et par quartier. Les jeunes gentilhommes à prêne ainsi leur langue grand'mère de la manière la plus propre. On prend grand soin de leurs mœurs, on leur enseigne à épler. Il à prêne à chanter le pleinchant et à ferrer les chevaux de main de maître. Il fait et raccommode aussi les bottes et les souliers, enseigne le hautbois et la guimbarde, coupe les cors, soigne et met les vésicatoires au plus bas prix. Il donne des lavemens et purge à un sous la pièce ; enseigne au logis les cotillons et autres danses et vat en ville. Vend en gros et en détail la parfumerie dans toutes ses branches. Vend toutes sortes de papeteries, cires à décrotter, harengs salés, pain d'épices, brosses à frotter, souricières de fil d'Archal et autres confitures, racines cordiales et gode frais, pommes de terre, salsifis et autres légumes. »

Pour ce qui est des *accoucheurs*, si l'on en croit NOEL et CHARPENTIER (212) l'emploi des chirurgiens dans les accouchements remonterait à 1663, époque des premières couches de MADAME DE LAVALLIÈRE [1].

[1] Il semble cependant que l'assistance des chirurgiens dans les accouchements remonte à une époque infiniment plus avancée. Un seul exemple : nous savons que SORANUS

Ces couches devant, par la volonté expresse de ladite dame, être tenues absolument secrètes, on n'osa les confier aux matrones qui en étaient habituellement chargées, tant MADAME DE LAVALLIÈRE avait conscience du peu de discrétion des représentants de son sexe !... On fit alors appel à JULIEN CLÉMENT, chirurgien très réputé, lequel accoucha la maîtresse du roi préalablement affublée d'un bonnet qui lui cachait le visage !... JULIEN CLÉMENT assura plus tard les autres couches de MADAME DE LAVALLIÈRE, mais celles-ci s'effectuèrent sans plus aucune espèce de mystère.

Les grandes dames de la cour prirent, elles aussi, l'habitude de se faire assister dans ces moments par un chirurgien. Cette pratique se généralisa assez lentement dans la bourgeoisie jusqu'au jour où la gynécologie et l'obstétrique rentrèrent dans le cadre des études médicales.

Ainsi qu'on le voit par ces exemples, la position sociale du médecin s'affirme, au cours de ce siècle, plus solide de jour en jour. Petit à petit il étend le champ de ses expérimentations et augmente la somme de ses connaissances : il devient le médecin de famille, l'homme de bons conseils, exerçant sa profession dans toutes ses branches.

*
* *

La place occupée dans la société dès la fin du XVIIIe par l'apothicaire est également très importante.

La considération dont il jouit à cette époque auprès des médecins et auprès du public est due, d'une part,

d'EPHÈSE, contemporain de GALIEN, excella à la fois dans toutes les parties de l'art médical, chirurgie, anatomie, et accouchements.

à ce fait qu'un enseignement sérieux se place à la base de la profession et, d'autre part, que des personnages très respectés et très influents l'illustrent dans le monde scientifique.

Cette considération résulte aussi de cette particularité que l'officine devient le lieu de rendez-vous de tous les esprits éclairés du moment. C'est là, comme le dit Jadin, qu'on « potine » et qu'on discute des problèmes politiques et scientifiques d'actualité.

Après avoir joué, ainsi que nous l'avons vu, un rôle primordial dans la thérapeutique, les médecines et purgations diverses sont, à la fin de ces siècles, plus judicieusement dispensées. Le clystère tombe le premier, tué par le ridicule, et la pharmacie s'en trouve heureusement allégée.

La chimie, toutefois, reste encore soumise à la recherche médicale. Elle attend, pour évoluer pour son propre compte dans la voie scientifique, de pouvoir se libérer de cette étreinte utilitaire. Mais en attendant, liée au sort de la pharmacie, elle prépare ses théories fondamentales, élargit le champ de l'iatrochimie en l'enrichissant d'une foule de médicaments nouveaux.

La profession pharmaceutique, limitée à la pratique du comptoir, se trouve peu à peu protégée contre les empiètements de l'épicerie et le cumul médical.

Canalisée dans cette voie, plus efficacement garantie, elle ne peut désormais que prospérer.

---

14. Le XIXe siècle

> En un mot, les vénérables préparations de galénique empirique ont fait leur temps; le seul, le véritable bienfait thérapeutique, c'est l'alcaloïde, c'est le glucoside...
>
> ASTRUC (213).

La RÉVOLUTION qui ouvrait, en Europe, l'ère des sociétés nouvelles, vota les *Constitutions*, proclama les *Droits de l'Homme*, créa l'égalité des citoyens, mais enjamba la législation pharmaceutique sans s'y arrêter.

Elle se contenta, toutefois, de rejeter la dénomination d'apothicaire qui était encore attachée à notre profession — mais avec le sens nettement péjoratif qu'elle avait acquis au XVIIe siècle — et la remplaça par celle de *pharmacien*, plus en rapport avec l'esprit de l'époque empreint d'hellénisme et plus adéquat à la dignité de cet art.

A ces nouvelles conditions sociales devaient, évidemment, correspondre d'autres exigences. Le souffle d'indépendance qui venait de passer sur les vieilles monarchies européennes en libérant les esprits, inspira une foule d'idéalistes qui, dans tous les domaines, envisagèrent sous un jour nouveau l'essence même des choses.

LAVOISIER en France ; SCHEELE en Suède ; PRIESTLEY en Angleterre avaient, dès la fin du siècle dernier, assis la science chimique sur des bases nouvelles. La théorie du *phlogistique* n'avait pu résis-

ter à la loi de la conservation de la matière d'où sortait la chimie pneumatique moderne. Un vaste champ d'expérimentation s'ouvrait, de ce fait, à tous les chercheurs : la chimie, libérée de la tutelle médicale, allait pouvoir commencer son évolution scientifique propre.

Et c'est précisément en ce moment que la liste des pharmaciens qui apportèrent leur pierre à la construction de l'édifice chimique devint importante.

Alors qu'au XVIIIe siècle on avait vu, pour ne citer que les principaux, BAUMÉ créer des aéromètres et se distinguer par des ouvrages de chimie pharmaceutique réputés ; FOWLER indiquer la formule de la préparation qui porte son nom ; SCHEELE isoler le chlore, le baryum, le molybdène et identifier toute une série d'acides organiques — acétique, oxalique, tartrique, citrique, urique, etc. — ; SOUBIERAN découvrir le chloroforme; ROSE le néobium, etc., au cours du XIXe siècle, DAVY isole le potassium et le sodium ; VAUQUELIN découvre le chrome et le beryllium, prépare les acides cyanhydrique et benzoïque ; BALARD trouve le brome ; COURTOIS, l'iode ; BUSSY, le magnésium ; KLAPROTH isole le zirconium, le cerium le titane ; BERZÉLIUS sépare le baryum du calcium et du strontium, crée l'électrochimie et pose les premiers jalons de l'isométrie et de la catalyse ; PROUST établit la loi des proportions définies ; HERMBSTADT crée la série des réactifs analytiques ; WESTRUMB, WIEGLEB, BUCHOLZ, TROMMSDORFF et bien d'autres se signalent par des découvertes qui rendent les plus éminents services à l'art pharmaceutique ainsi qu'à la science chimique.

*
* *

Les recherches analytiques ne furent pas les seules

qui tentèrent les chimistes. Au cours de la première moitié du XIXe siècle, l'étude des composants chimiques des plantes prit un rapide essor.

C'est à ce moment-là que commence l'histoire des *alcaloïdes*.

En 1803, Derosne isole, à Paris, une substance cristallisée qu'il nomme *sel d'opium*. Il lui reconnaît un caractère basique qu'il attribue à une impureté ; Sertütner, en 1806, assimile la nature basique de ce produit à celle de l'ammoniaque. En 1809, Vauquelin entrevoit la nicotine sans pouvoir la caractériser. En 1817, la narcotine est découverte par Robiquet ; l'émétine par Pelletier. En 1818, Meissner isole la vératrine, Pelletier et Caventou, la strychnine. En 1819, ces deux chercheurs caractérisent la brucine ; en 1820, la cinchonine et la quinine. Cette même année, Runge signale la caféine. Puis c'est le tour de la berbérine — Chevalier et Pelletan —. En 1831, Geiger isole la conicine. En collaboration avec Hesse, la même année, il découvre l'atropine puis, en 1833, l'aconitine, la colchicine et l'hyoscyamine. La cocaïne, enfin, n'est isolée qu'en 1855 par Gaedeke.

Fin du XIXe siècle, le nombre des alcaloïdes isolés dépassait la centaine.

« Depuis lors, conclut Pictet, les recherches sur les alcaloïdes végétaux se sont multipliées ; elles ont abouti aujourd'hui à la connaissance complète de la constitution d'un très grand nombre d'entre eux et à la synthèse totale de quelques-uns. » (214, 5.)

A l'heure actuelle, c'est incontestablement l'édifice le plus solide de la science pharmaceutique.

*
* *

Comme on peut le constater, le XIXe siècle fut

donc, en quelque sorte, au point de vue chimique, l'ère des alcaloïdes. Signalons de plus qu'à cette époque une autre classe nouvelle de corps a apparu dont la thérapeutique s'est tout de suite emparée : les *hétérosides*.

Leur découverte remonte à 1830.

C'est LEROUX qui isola la salicine des écorces du saule. BOUTRON et ROBIQUET, la même année, retirèrent l'amygdaline des amandes amères. HOMOLLE et QUÉVENNE, en 1844, caractérisèrent la digitaline, ouvrant la voie à de fructueuses recherches qui vont occuper tout le XXe siècle.

La découverte des alcaloïdes et des glucosides a donc été une des plus riches conquêtes de la chimie pharmaceutique moderne. Ce ne furent pas les seules acquisitions de la science pharmaceutique.

*
* *

Alors que J. B. DUMAS établissait solidement sa théorie de l'atomicité et découvrait une philosophie de la chimie, FLÜCKIGER rédigeait la monographie du genre quinquina ; KELLER, celles du seigle ergoté et de la digitale ; DRAGUENDORFF se dépensait en recherches phytochimiques et toxicologiques de la plus haute importance ; BECKÜRTS différenciait les ptomaïnes des glucosides.

En 1886, JORISSEN pénétrait les secrets chimiques de la germination et établissait, par des données expérimentales précises, les procédés détaillés du métabolisme constructif de la plante. L'étude comparative des principes qui prennent naissance dans le cours de ce phénomène permit à JORISSEN de conclure que la plupart d'entre eux peuvent être considérés comme provenant des matières albuminoïdes.

Les travaux de JORISSEN éveillèrent l'attention de

toute une pléiade de chercheurs parmi lesquels l'Ecole belge avec Errera, Maistriau et Clautriau est brillamment représentée (215).

Les travaux de Clautriau notamment relatifs à la genèse des alcaloïdes dans les graines de pavot montrèrent très nettement que dans ces graines non seulement les alcaloïdes ne se forment qu'au cours de la germination, mais que leur apparition est étroitement liée au développement des matières albuminoïdes (216).

Ces principes nouveaux — et plus spécialement les alcaloïdes — sont-ils le produit d'une intime dislocation des matières albuminoïdes ou bien, au contraire, faut-il les considérer comme une étape dans leur édification ? Ce dernier problème n'a pas encore reçu, jusqu'ici, de solution définitive mais il montre toute l'importance des observations fondamentales si parfaitement entrevues par Jorissen.

Le perfectionnement du microscope autorise, en plus que les découvertes anatomiques dans lesquelles excellent les biologistes de tous les domaines, le développement d'une technique nouvelle de recherche: la pratique microchimique.

Cette méthode appliquée, dès l'origine, par Achille Herlant à la caractérisation des drogues de provenance végétale, permet comme le fait judicieusement observer Jorissen « non seulement de déterminer la nature de certains principes, mais encore de suivre, pour ainsi dire, la substance étudiée dans les divers tissus » (217).

Malheureusement la plupart des procédés microchimiques manquent encore de précision et ne permettent de déceler qu'un petit nombre de substances. Aussi force est-il de recourir alors à l'analyse proprement dite.

Toutefois, les résultats acquis à ce jour dans la

caractérisation microchimique des drogues sont déjà tels qu'ils permettent d'espérer qu'un jour viendra où l'analyse microchimique nous permettra de caractériser les drogues avec une certitude quasi aussi grande que pourrait le faire l'analyse chimique.

En résumé, l'activité pharmaceutique au cours du XIXe siècle fut largement féconde : nous allons voir qu'elle s'étendit bien au delà de son domaine propre.

***

Comme l'a dit DORVAULT au seuil de son *Officine*, « la pharmacie peut revendiquer une grande part des découvertes humaines, découvertes sans lesquelles toutes ces industries, tous ces arts qui florissent de nos jours et qui ont tant contribué à accélérer la marche de la civilisation seraient encore au néant » (146).

C'est ainsi qu'en agriculture se généralisa la culture de la pomme de terre grâce aux travaux de PARMENTIER qui l'imposa en France malgré les préjugés hostiles. Ce même philanthrope s'efforça d'améliorer les techniques de la meunerie et de la boulangerie. La fromagerie se perfectionna et se généralisa à la suite des recherches de DEYEUX. La culture de la betterave à sucre — introduction nouvelle due au blocus continental de l'époque napoléonienne — donna naissance à l'industrie sucrière. DEROSNES en perfectionnant les appareils pour l'évaporation des jus sucrés ; LEPLAY en trouvant le moyen d'extraire les quarante-cinq centièmes du sucre qui constituait l'incristallisable de la mélasse, rendirent cette industrie tellement prospère que la betterave eut tôt fait de supplanter en Europe la canne à sucre.

MARTIN industrialisa la fabrication de l'amidon. La sériciculture, cruellement frappée dans le midi de la

France par la flacherie fut soudainement relevée par les études de PASTEUR sur la pébrine.

Durant le XIXe siècle encore, VAUQUELIN modernisa les techniques de tannage ; il établit le désuintage des laines. CADET DE VAUX ET CURANDEAU introduisirent le blanchîment des étoffes à la vapeur. La découverte des propriétés décolorantes et désinfectantes du charbon date de cette époque. Elle est due à LOWITZ. Des études sur les matières colorantes furent poursuivies avec succès par ROBIQUET sur la garance, l'orseille, l'indigo et par PELLETIER sur le carmin. Des travaux sur les composés détonants sont signés SÉRULLAS. BRACONNOT, par ses recherches sur la gélatine, le ligneux et le caséum, ouvre la voie à la préparation du fulmicoton tandis que FONTAINE prépare les bombes incendiaires et les explosifs qui sont à la base de la guerre moderne.

L'hygiène publique trouva en LABARRAQUE le vulgarisateur de l'emploi des hypochlorites comme désinfectants.

QUINQUET perfectionna l'éclairage à l'huile tandis que CARREAU arrivait à épurer ces mêmes huiles à brûler. HOUZEAU-MUISEN retira le gaz d'éclairage des eaux industrielles, préparant ainsi, en quelque sorte, le règne de la lumière durant le XXe siècle.

La galvanoplastie prit naissance des données de BRUGNATELLI ; la gravure électrochimique de celles de VIAL et BOYER ; la photographie des recherches de VERIGNON.

Nous nous contenterons d'arrêter là cette liste importante de pharmaciens qui ont contribué par leurs découvertes au bien-être de la société.

Déjà considérable mais forcément incomplète, cette longue énumération permettra cependant de mesurer l'apport social fait par la pharmacie durant le XIXe siècle.

*
* *

La pharmacologie, pendant cette époque, est, comme bien l'on pense, entièrement bouleversée par les acquisitions incessantes des sciences chimiques et physiologiques.

L'expérimentation clinique sur les animaux d'abord, sur l'homme ensuite, tue en effet les remèdes empiriques.

La polypharmacie, elle aussi, a vécu parce qu'elle ne résiste pas aux critiques de l'observation. Toutes ces préparations miraculeuses et compliquées qui avaient joui au cours des siècles précédents d'un succès si considérable, disparaissent en un rien de temps des pharmacopées.

Cette déchéance frappe surtout les médicaments qui avaient jusqu'alors résisté à toutes les poussées réformistes et qui avaient acquis du fait même de leur ancienneté une réputation surfaite.

Parmi les préparations galéniques qui s'effacèrent à ce moment de la thérapeutique officielle, il convient de citer le plus célèbre et le plus extraordinaire de tous les médicaments polypharmaques : la *thériaque*.

L'histoire de la thériaque mérite de nous arrêter quelques instants ; aussi allons-nous, pour l'étudier, faire un important retour en arrière. Cette vue rétrospective nous permettra d'indiquer avec quelque détail les diverses étapes de l'évolution de ce médicament.

*
* *

Né dans les cours des Princes du second ou de premier siècle avant notre ère, le plus célèbre antidote de cette époque fut, comme nous l'avons dit déjà, celui de MITHRIDATE VI EUPATOR, roi du Pont, qui

l'imagina dans le but de se protéger contre les tentatives d'empoisonnement de ses adversaires.

Mithridate composa cet électuaire alexitère d'après les données les plus en vogue de la polypharmacie alexandrienne. « Ce roy qui, comme l'écrit Montaigne, par son moyen rangea son estomac à se nourrir de poison » (157, I, XXIII), fit rentrer dans cette préparation 54 drogues parmi lesquelles des feuilles de rue, des amandes, des figues et divers sels (29, XXV, 3). Nous avons vu qu'en multipliant le nombre des constituants, les auteurs de ces compositions pharmaceutiques pensaient — pour reproduire l'opinion de Lémery sur la valeur thérapeutique de ces préparations — « qu'en mêlant ensemble une grande diversité de mixtes, ils obtiendroient par l'un ce qu'ils ne pourroient pas obtenir par l'autre, le remède se trouvant quelquefois plus sçavant que celui qui le donne » (218, 627).

Aelius Gallus, Euclide, Zénon, Antiochus, Damocrate composèrent des préparations similaires. Mais celle d'Antiochus fut, d'après Pline, la première digne de ce nom (29, XX, 100). Si celle de Damocrate fut caractérisée par la présence d'épices orientales et de baumes dans sa composition (69 XIV, 115), celle de Mithridate fut la plus estimée vraisemblablement à cause de la circonstance plutôt merveilleuse qui présida à la mort tragique de son auteur, événement que nous avons signalé par ailleurs.

L'électuaire de Mithridate était un antidote universel destiné à immuniser l'organisme avec des quantités toujours croissantes de poisons. D'après Galien elle se composait en ordre principal de sang de canard, de scille et de suc de pavot (69, XIV, 114).

Andromaque, aschiâtre (ἄρχων τῶν ἰατρῶν) impérial sous Néron, reprit la formule de l'*Antidotum Mithridaticum* que Pompée avait vulgarisée dans le

monde médical romain après avoir fait traduire par LOENUS les tablettes du roi vaincu (29, XXV, 3). ANDROMAQUE compléta cette préparation pour en augmenter les effets généraux et la rendre plus efficace comme contre-poison, le *mithridate* ne contenant en effet rien qui fût capable de combattre les morsures des animaux venimeux.

L'électuaire d'ANDROMAQUE se composa dès lors de 64 drogues parmi lesquelles on trouve pour la première fois renseignée la poudre de chair de vipère « élément constituant principal, principe fondamental et véritablement actif » de la préparation (219). ANDROMAQUE dénomma ce médicament *galènè* c'est-à-dire calme, d'après la propriété thérapeutique dominante. Un peu plus tard CRITO donna à cet antidote la dénomination de *Theriaca magna Andromachi* ou, par abréviation *Thériaque*, « à cause de la vipère, dit LÉMERY, qui en fait la base » (162).

Tous les empereurs romains en usèrent après NÉRON. L'empereur ANTONIN en absorbait tous les jours « comme d'une viande délicieuse » et la faisait confectionner sous ses yeux dans son palais parce qu'il était établi, à ce moment déjà, que la préparation de la thériaque exigeait de très grands soins. On sait, d'autre part, que GALIEN lui-même fut requis par MARC-AURÈLE et par LUCIUS VERUS pour confectionner ce médicament de ses propres mains.

A partir de COMMODE, l'usage de la thériaque fut délaissé. Elle ne reparut que plus tard dans la thérapeutique, lorsque les écrits des anciens furent remis en lumière.

Pendant tout le moyen âge, l'usage de la thériaque se répandit dans le peuple. En augmentant jusqu'à 150 le nombre des substances qui entraient dans la composition de cet opiat, on en étendit les usages : antidote de tous les poisons, remède assuré contre tous

les venins, la thériaque devint le produit de choix auquel on eut recours dans toutes les maladies, panacée universelle tant en raison de ses propriétés calmantes que pour ses vertus cordiales, cicatrisantes, adoucissantes, antihelmintiques, etc., etc... [1].

Une à une, les substances originaires d'Orient et d'Amérique entrèrent, au fur et à mesure de leur apparition sur le marché européen, dans la composition de la thériaque. Les villes italiennes qui avaient le monopole du commerce maritime avec l'Orient et surtout Venise, Gênes et Rome devinrent des centres d'exportation de thériaque extrêmement florissants.

Au XVIe siècle, à Venise, cette préparation se faisait, d'après ce que rapporte Théophile de Bordeu (1722-1776) au milieu d'un grand apparat « *coram populo* » en présence des prieurs et des conseillers de médecine et de pharmacie. La thériaque de Venise jouissait d'une réputation mondiale parce qu'elle était censée préparée à partir de drogues rigoureusement sélectionnées et sévèrement contrôlées. On l'appelait la thériaque fine. On sait que ce contrôle était impitoyable. En 1402, un préparateur fut puni de 400 florins d'or pour avoir falsifié ce produit à l'aide de rhubarbe, d'amomum et d'opoponax. La préparation fut confisquée, détruite et le droit de préparer la thériaque lui fut enlevé. Le débit de Venise en thériaque était énorme. En 1747 Venise utilisa 2.200 vipères pour cette fabrication. En

[1] Ces propriétés remarquables étaient reprises de Galien qui consacra à la thériaque deux traités de seconde importance : *La Thériaque à Pison* et *l'Usage de la Thériaque à Pamphilianus*, ainsi que le premier livre de son traité des *Antidotes*. Dans ces ouvrages, Galien fait l'apologie de la thériaque, remarquable par ses vertus admirables, capable de guérir autant les affections du corps que celles de l'esprit.

l'an XIX Silvestrini seul vendit à Venise 300.000 livres de ce produit et en 1836, de nouveau 30.000 livres (220).

A Bologne, un peu plus tard, cette préparation fut confectionnée dans la cour de l'archi-gymnase sous le contrôle des médecins les plus réputés.

A Pise et à Florence, d'après Corradi, l'opération était effectuée « par les pharmaciens mêlés aux médecins et à toutes les autorités dudit art ».

En France, l'inauguration de cette coutume paraît due à Laurent Catelan, maistre-apothicaire montpelliérain (221). Un statut paru le 16 octobre 1576, avait décidé qu'à Montpellier la thériaque serait préparée chaque année par un des maîtres apothicaires à tour de rôle, sous le contrôle des professeurs de la Faculté de médecine puis répartie, selon les besoins, dans toutes les officines. Lorsque Laurent Catelan dut entreprendre cette préparation en 1606, afin de rehausser la pompe de cette cérémonie, il « convoque le théâtre anatomique, les hauts personnages de la cité, les Messieurs de la Justice et les professeurs en l'Université et dans un cours de 15 leçons en 15 journées, démontre publiquement et en termes pompeux les ingrédients de la thériaque, conte son histoire et donne sa formule.

« Après son exposé oral se met à l'œuvre, pulvérise, tamise, dissout et délaie ; fixe les règles de la conservation... Une délégation de deux apothicaires de la ville est chargée d'en effectuer la vente d'une certaine partie à la foire de Beaucaire. » (169.)

L'exemple de cette démonstration publique fut suivi dans toute la France : à Lyon en 1619 ; à Paris en 1667 ; à Toulouse en 1689 et également à l'étranger.

A Paris, Moyse Charras prépara en 1667 publiquement la thériaque et fit imprimer une thèse rela-

tant les détails de cette opération. Le maître apothicaire Henri Rouvière l'imita et fit apposer des affiches pour donner plus de relief à cette cérémonie. La vogue de cette préparation était telle à cette époque qu'en moins de quatre ans les apothicaires de Paris délivrèrent les 8.000 livres de thériaque que Rouvière avait préparées au cours de cette dernière opération.

En 1674, la cérémonie s'effectua à Paris dans les jardins et laboratoires de la corporation des apothicaires, rue de l'Arbalète faubourg Saint-Marcel, en présence des magistrats et de la faculté de médecine — *saluberrima Facultas Pariensis* — sous les auspices du corps pharmaceutique tout entier. L'exposition des divers constituants fut publique et dura quinze jours.

La démonstration se déroula avec la pompe habituelle en présence d'une très grande affluence (222). Rouvière effectua une seconde démonstration publique en 1649 sur « 1.400 livres pesants de thériaque » puis une troisième en 1702 de 2.200 livres. Cette dernière fut enfermée dans un seul et unique vaisseau construit spécialement à cet effet.

Le 2 juillet 1792, la thériaque fut préparée pour la dernière fois en séance solennelle à Paris, par le collège de pharmacie.

« Cette fois, dit encore Astruc, la cérémonie fut plus brillante que d'ordinaire. Le maire de Paris et de nombreux députés de l'Assemblée nationale s'étaient joints aux assistants habituels pour rehausser de leur présence l'éclat d'une coutume séculaire qui ne devait plus se renouveler. » (169.)

Lorsque l'Ecole de Pharmacie eut cessé de préparer officiellement la thériaque, un des professeurs, Trusson, en spécialisa la préparation dans son officine.

Chaque collège des apothicaires procéda dans toutes les villes importantes de France, d'Italie et d'Allemagne aux mêmes opérations.

En Belgique, nous possédons quelques documents relatifs à la préparation de la thériaque. A Liège, une démonstration publique des « ingrédients de la grande thériaque d'Andromachus » fut faite par le maître-apothicaire Desaive de cette ville, le 18 avril 1774 et les 5 jours suivants depuis trois heures de l'après-midi jusque cinq dans la première place à gauche, en entrant, dans l'hôtel de ville.

La supplique du sieur Desaive au Conseil de la noble cité aux fins d'obtenir de l'autorité cette permission de démonstration est intéressante à reproduire en raison des arguments fournis par le demandeur pour motiver sa requête.

La voici :

« Le soussigné a l'honneur de représenter très humblement à vos seigneureries que désirant de faire connaître son zèle pour l'honneur et le bien de sa profession et se trouvant dans le cas de devoir préparer la thériaque qui est une des premières préparations de la pharmacie, il souhaiterait que vos seigneureries voulussent lui permettre d'occuper dans l'Hôtel de Ville, une place à fermer, telle qu'on voudrait bien lui accorder, pour y tenir exposées pendant six jours toutes les drogues qui entrent dans la composition de la thériaque pour en faire une démonstration raisonnée vis-à-vis des médecins, des gens de l'art et d'autres personnes qui y seroient invitées.

» Le suppliant a l'honneur de faire observer à vos Seigneureries qu'ordinairement cette préparation se fait à Rome, à Venise, à Paris, à Londres et dans plusieurs autres grandes villes sous les yeux des magistrats et que même il y a des règlements très positifs

qui ordonnent aux apothicaires de ne faire cette composition que préalablement ils n'ayent soumis à la visite des supérieurs toutes les drogues qui entrent dans la thériaque. Le suppliant, en outre, pour prouver que la permission qu'il demande n'a d'autre but que le bien réel et l'émulation pour le progrès de l'art de la pharmacie, il propose de donner un des meilleurs livres de pharmacie par forme de prix à celui des apprentis apothicaires qu'au jugement des maîtres dans la ditte profession auroit le mieux expliqué la nature et les qualités des drogues exposées. Le suppliant ose se flatter que vos seigneureries voudront bien lui faire la justice de reconnaître dans tout le sujet de la présente supplique le véritable esprit d'attachement à l'honneur d'une profession dont l'exactitude n'intéresse non tant que la santé des citoyens quoi faisant. *Signé* F. DESAIVE. »

Cette autorisation fut accordée en Conseil de la noble cité de Liège tenu le 11 avril 1774.

L'ordonnance, signée par M. LARUELLE, permit que l'opération fut effectuée dans « la place au marbre dans l'hôtel de ville ».

DESAIVE y prépara 72 livres 4 onces de thériaque suivant la formule de la pharmacopée de Londres qui, à ce moment, comportait une soixantaine de substances.

La marche suivie dans cette opération est consignée dans un document annexe intitulé : *Processus ad theriacam.* Il indique par le détail les règles à suivre pour l'obtention d'un produit irréprochable.

La préparation de la thériaque fut minutieusement codifiée, de même que sa conservation. Tous les ouvrages pharmaceutiques nous donnent le détail des manipulations avec de nombreuses remarques relatives à son action.

Les *Eléments de Pharmacie* de BAUMÉ (1773) trai-

tent la question de long en large et proposent même certaines réformes à la formule originale de la thériaque.

Pour ce qui est de sa conservation, MICHEL DUSSEAU nous apprend que « quant aux conserves, sirops et opiates, nous les réservons en pots, boïtes et chevrettes, peintes et dorées de plusieurs couleurs, que par ceste cause, on appelle de Damas » (127, p. 128).

NICOLAS HOUEL, apothicaire et bourgeois de Paris nous donne le détail des précautions à prendre pour la conservation.

« Reste maintenant à parler de la manière de garder la thériaque selon la doctrine de Galien. Doncques la main estant oincte avec de l'opobalsamum, tu prendras la thériaque qui a esté quarante jours ou deux mois dedans le mortier, comme il a été dit cy dessus et la mettras dedans un vaisseau prétieux, comme d'or ou d'argent fin, de marbre ou alebastre, ainsi que nous avons amplement discouru ci dessus au chapitre des trochisques de vipères. Au reste, ledit vaisseau ne doit être emply qu'à demy et pour le moins la troisième partie doit demeurer vyde affin que la Thériaque puisse bouillir sans surmonter les bords du vaisseau et mesmes les cinq premiers moys. » (223.)

La formule de la thériaque fut constamment modifiée au cours des siècles. Constituée, comme nous l'avons vu, par 54 drogues à l'origine puis, d'après GALIEN, par 64 au temps d'ANDROMAQUE, elle se composa tout un temps, au moyen âge, de 150 produits différents.

Le *Dispensarium magni Nicolaï Praepositi*, publié à Lyon en 1528, indiquait 70 composants. Au XVIe siècle, BENEDICENTI signale une thériaque comportant 57 substances. En 1734 LÉMERY, dans sa *Pharmacopée universelle* renseigne 65 drogues.

Baumé dans ses *Eléments de Pharmacie*, reproduit en 1773 la même formule, mais propose, afin d'éviter des réemplois une thériaque réformée qui ne renfermerait plus que 27 produits.

Les *Codex* de 1819, de 1866 et de 1884, — y compris la réédition de 1895 — renseignaient encore respectivement 72, 60 et 57 composants tandis que la *Pharmacopée d'Anvers* n'en signalait plus qu'une vingtaine ; celles de Bavière et de Hambourg, une dizaine ; celles de Londres et d'Amsterdam 5 ou 6 seulement.

Ce n'est que dans le *Codex* de 1884 que l'on supprime, de la formule thériacale, la chair de vipère qu'Andromaque y avait introduite au premier siècle de notre ère !

Après cette vogue de vingt siècles, l'étoile de la thériaque qui avait fortement pâli devant l'éclat des méthodes thérapeutiques nouvelles s'effaça tout à coup. Mais il fallut cependant le *Codex* de 1908 pour ne plus trouver mentionnée cette préparation polypharmaque.

Aujourd'hui, elle est tombée totalement dans l'oubli.

La thériaque fut l'objet de fréquentes imitations et substitutions. « Les charlatans distribuent de la thériaque qu'ils prétendent meilleure que toutes les autres, parce qu'elle a la propriété de faire vomir et de faire sortir le poison hors de l'estomac lorsqu'on a le malheur d'en avaler », écrit Baumé dans ses *Eléments de Pharmacie*.

« La propriété émétique de cette thériaque ne lui vient que du verre d'antimoine qu'ils y mêlent ; mais ils s'efforcent de faire croire que cette thériaque a une antipathie pour le poison : il n'est pas rare de trouver parmi le peuple des gens assez simples pour les en croire sur leur parole. » (159, p. 611.)

On vendait sous le nom de *diatessaron* un électuaire dont la composition se rapprochait de celle de la thériaque (224). Les produits coûteux en étaient exclus. On sait, en effet, d'après ce que rapporte SCHELENZ qu'une once de trochistes de vipères coûtait vers 1544 un florin d'or (19, p. 127). Le *diatessaron* était un électuaire destiné aux pauvres. LÉMERY en donne la formule dans sa *Pharmacopée Universelle.* Elle était constituée par un mélange de quatre produits dans du miel. « On l'appelle thériaque des pauvres, dit LÉMERY, parce qu'il se fait à peu de frais et en peu de temps. » (218, p. 628.)

Un produit analogue, préparé avec des médicaments de qualité inférieure était mis en circulation dans le public sous l'appellation de *triacle*, altération du nom thériaque.

De même on délivra sous le nom d'*Orviétan* une espèce d'opiate composée de 54 produits qui jouit d'une très grande popularité à Paris au XVIIe siècle. Cet électuaire fut inventé par FERRANTO D'ORVIETO. Il prit son nom, dit LÉMERY, « d' ORVIETE, ville d'Italie où il a été premièrement fait et mis en usage » (162).

Le *Damocrate* ; l'*Opiate de Salomon* ; le *Requies Nicolaï* ; le *Philonium romanum*, le *Diascordium* sont des variantes du type primitif tandis que la *Thériaque céleste d'Hoffmann* ; la *Thériaque réformée* ; la *Triphéra magna* en sont des simplifications.

Cet ensemble de préparations était vendu sur les places publiques par des médecins-saltimbanques à l'issue d'une comédie ou d'un vaudeville destiné à attirer les gogos ou encore par des charlatans ou *triacleurs* qui parcouraient les villes juchés sur des estrades au son des trompettes et des tambours.

Tous ces ambulants exploitaient la crédulité populaire en vendant dans les foires ou sur les places

publiques, à grand renfort de boniments et de réclames, des drogues de composition plus ou moins secrète : triacle, orviétan d'abord ; eaux de jouvence, élixirs de longue vie ; mirlifiques, etc... par la suite.

Le chevalier TAYLOR en Angleterre ; les comtes de CAGLIOSTRO et de SAINT-GERMAIN en France sont les types les mieux réussis de ces imposteurs du XVIIIe siècle, concurrents redoutables des médecins et des apothicaires.

Du goût du populaire pour les sornettes, il ne faudrait pas nous étonner outre mesure : pareille situation existe encore, en fait, de nos jours [1].

***

L'état d'esprit dans lequel évoluent les classes moyennes de la société du XIXe siècle n'est pas encore nettement affranchi de l'empirisme et du merveilleux qui ont fleuri durant les nombreux lustres précédents.

Un livre répandu dans le peuple en 1848 par exemple, donne la liste des saints spécialistes auxquels il convient de recourir en cas d'affections diverses : BONAVENTURE pour les panaris ; MARCOUL pour les écrouelles ; EUTROPE pour l'hydropisie ; LABRE pour la lèpre ; BONIFACE en cas de maigreur ; AIGUEBAUT contre la frigidité en amour ; FRANÇOIS DE SALES contre les chancres et les ulcères ; JOB contre la gale et la vérole (225).

L'histoire nous enseigne aussi que PHILIPPE DE NÉRI — qui créa l'Ordre des ORATORIENS en 1540 — guérit le pape CLÉMENT VIII de la goutte. On l'invo-

[1] Il est aisé de s'en assurer par la simple lecture de la quatrième page des journaux qui nous offre encore des thériaques, des élixirs de longue vie et même des horoscopes.

qua, en conséquence, dans les maladies des articulations (226, p. 37).

Les recettes pieuses abondent au XIX[e] siècle. Elles sont répandues partout. Il en existe pour toutes les affections. En voici une très efficace, en son temps, pour guérir le mal de dents :

« 1° Avoir la foi ;

» 2° Réciter la prière suivante (suit l'invocation);

» 3° Réciter cinq *Pater* et cinq *Ave* et faire, chaque fois avec le doigt un signe de croix sur la joue qui correspond au mal. » (227, p. 182.)

L'influence religieuse dans la pratique médicale proprement dite est, cependant, moins évidente dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, conséquence du réalisme scientifique défendu par GŒTHE, HERDER, LAMARCK, GEOFFROY SAINT HILAIRE, etc... [1].

C'est ainsi que l'interdiction pour un malade de prendre un médecin juif sous peine d'excommunication est virtuellement levée. L'obligation décrétée par PIE V, renforcée par LOUIS XIV et confirmée par LOUIS XV, pour le médecin praticien d'abandonner tout malade quelqu'il soit qui, dans les trois jours, ne s'était confessé, n'est plus en vigueur à cette époque de plus grande liberté individuelle. « Les divinités perdent leurs pouvoirs souverains que leur conférait l'imagination des peuples », fait observer judicieusement GUST. LE BON (8, p. 161).

En conséquence, dans ce domaine encore, nous assistons à un affranchissement d'ordre moral qu'il nous a paru opportun de souligner.

*
* *

[1] Remarquer, cependant, les pratiques actuellement encore en honneur chez le peuple : petits sachets, colliers de dentition ,etc., pour préserver les enfants de certaines maladies.

Un véritable miracle s'accomplit donc, en quelques années, dans le domaine du médicament. Le progrès scientifique affirme sa marche en avant. En lieu et place des anciennes préparations fantaisistes s'installent, dans les *Codex* du XIXe siècle, les dernières acquisitions de la chimie organique introduites dans la thérapeutique à la suite de recherches précises et systématiques. C'est de 1830 que date cet essor de la chimie organique. Les laboratoires de Dumas, de Liebig, de Berthelot, de Kékulé, de Hofmann, de Bunsen mettent à l'étude la composition des corps par voie d'analyse — ou de décomposition — et par voie de synthèse — ou de recomposition —. Les découvertes se multiplient avec grande rapidité grâce au zèle infatigable de tous les chercheurs : la thérapeutique est la première à bénéficier de ces études.

Les essais auxquels sont soumis tous les nouveaux médicaments sont rationnellement entrepris et sévèrement contrôlés soit dans les laboratoires universitaires, soit dans les cliniques hospitalières dont la diffusion est très rapide en Europe dès cette époque.

De ce moment date aussi le remplacement presque complet des drogues végétales complexes par les principes actifs qu'elles renferment. Les alcaloïdes et les glucosides, en tout premier lieu, supplantent toutes les préparations pharmaceutiques à base des simples correspondants. On voit alors, par exemple, la digitaline administrée de préférence à la feuille de digitale ; l'opium et la tête de pavot remplacés par la morphine ; la strychnine supplanter la noix vomique ; l'atropine détrôner la belladone.

Le monde savant tout entier est d'accord pour préconiser ces substitutions.

« La thérapeutique, dit Claude Bernard, à l'occasion d'une étude sur les principes de l'opium, offre

déjà assez de difficultés par elle-même pour ne pas les augmenter en employant des médicaments composés qui n'agissent que par une résultante variable. »

Le docteur Crocq, parlant de la variabilité de l'action pharmacodynamique des extraits de colchique et de digitale — variabilité qu'il observait dans les proportions de 1 à 100 — dit à son tour :

« Ce serait un plus grand perfectionnement pour la thérapeutique de substituer à toutes ces teintures, à tous ces extraits qu'on ne peut doser, des principes actifs d'une force constante, susceptibles d'être dosés avec exactitude. »

Le pharmacien belge Van Bastelaer enfin, chargé d'établir un rapport officiel en 1876 sur cette question, note d'une part la confusion et le manque de netteté dans l'action d'un médicament complexe.

« Les rares spécifiques reconnus comme créés par la nature pour détruire le germe de certaines maladies, écrit-il, sont des corps chimiques définis. »

Il étudie, d'autre part, la variabilité de la puissance thérapeutique des végétaux au cours de leur récolte, de leur préparation galénique et de leur conservation.

Faisant remarquer la facilité d'administrer les principes immédiats aux malades, Van Bastelaer propose l'usage de grains et de granules au milligramme ainsi que d'alcoolés au cinquantième, chaque goutte correspondant à un milligramme de principe actif (228).

Nous verrons ailleurs que la thérapeutique moderne délaissant à son tour plus ou moins l'idée du principe actif, reviendra à l'étude des complexes synergiques des drogues.

En attendant, ces substitutions deviennent générales. Elles s'étendent rapidement et abusivement à

d'autres groupes de médicaments tels que les essences.

L'anéthol peut, de la sorte, être substitué à l'essence naturelle d'anis ; l'aldéhyde cinnamique à celle de cannelle ; l'aldéhyde benzoïque à celle d'amandes amères et ainsi de suite.

Certains *Codex* vont même jusqu'à sanctionner ces dernières substitutions et ne font absolument plus aucune distinction entre les essences naturelles et les produits synthétiques correspondants, alors qu'à côté du principe actif proprement dit, interviennent d'autres constituants en quantité souvent importante. Chez l'essence de cannelle naturelle, par exemple, les composants secondaires peuvent atteindre jusqu'à 15 % de l'essence totale. Or ceux-ci possèdent également une activité thérapeutique propre qu'il est regrettable de voir négliger.

Nous ne pouvons nous étendre davantage sur les problèmes qui transformèrent, en ce moment, la thérapeutique de fond en comble. Ce sont là des questions extrêmement complexes qui, pour être entièrement dégagées, exigeraient des développements auxquels nous ne pouvons songer dans le cadre de cette étude.

Toutefois nous verrons, par la suite, combien les formes pharmaceutiques nouvelles, ébauchées durant la seconde moitié du XIXe siècle, réussiront, au cours de la période suivante, à atteindre un développement parfait grâce à l'impulsion toujours plus pressante des découvertes physiologiques et microbiologiques et aussi grâce à l'apparition de quelques facteurs dominants que nous essayerons de dégager dans l'étude des problèmes qui intéressent la pharmacie moderne.

Cette observation nous a paru nécessaire pour faire constater combien il est difficile de consigner dans

le cadre étroit d'un groupement artificiel, les périodes plus ou moins ordonnées des diverses étapes parcourues au cours de l'évolution des idées et des faits.

*
* *

L'importance qu'acquiert la médecine au XIXe siècle est considérable.

Le double rôle social et moral du médecin se dessine peu à peu. Poursuivant sa formation scientifique au laboratoire, d'une part, à l'hôpital d'autre part, le médecin exerce son art à la fois dans tous les domaines de sa profession. Il n'a pas encore très bien ressenti le besoin de diviser la pratique médicale en ses nombreuses spécialisations. Cette division sera précisément la caractéristique la plus frappante de la médecine du XXe siècle.

Toutefois, suivant le courant positiviste et biologique qui prépare le triomphe du matérialisme philosophique et du réalisme scientifique, l'idée médicale subit, depuis la seconde moitié du XIXe siècle, l'évolution la plus nette et la plus féconde qu'elle ait jamais enregistrée au cours des temps.

Si bien que le médecin d'alors n'est plus, comme le dit admirablement CASTIGLIONI « le sorcier des époques reculées, ni le prêtre des temps antiques, ni le clerc du premier moyen âge, ni l'astrologue ou l'alchimiste du XVe siècle, ni le barbier du XVIIe, ni le philosophe académicien du XVIIIe. Il ne revêt plus ni le lin blanc, ni la robe rouge ni la cape de soie. Il ne vit plus au temple, ni dans la boutique de l'apothicaire, ni à l'Académie. Il ne dépend plus ni de l'Eglise, ni de l'Etat, ni des petits cénacles conservateurs d'académiciens à perruque. » (11, p. 623.)

Mais c'est, enfin, l'homme de science, cherchant

à concilier l'observation directe au lit du malade et les données expérimentales du laboratoire.

Quant au pharmacien, son rôle n'est pas moins important. Les Ecoles en ont fait un homme de science aux connaissances étendues, apte à se distinguer dans tous les domaines. Collaborateur du médecin, chargé d'une responsabilité très lourde, le pharmacien est de bon conseil : il devient *homme de confiance* dans la société moderne.

---

15. **Le XXe siècle**

> La tendance de la réaction vivante à accroître sans cesse sa complexité et sa self-organisation, exprimée par la loi du progrès obligé, se traduit socialement et indépendamment de la tendance au groupement par la tendance et la nécessité d'améliorer constamment le bien-être intégral de l'homme universel moyen. C'est l'accroissement du bien-être social en qualité aussi bien qu'en quantité qui représente le progrès social.
>
> *L'Energétique Sociale* de SOLVAY (230).

Le XXe siècle voit s'épanouir les acquisitions faites au cours des années qui précèdent : c'est le siècle d'or de la pharmacie.

La synthèse chimique s'est organisée. Elle s'étend à un nombre considérable de corps, puis s'industrialise. Des usines importantes naissent. De nombreux pharmaciens-chimistes étudient les combinaisons et les réactions nouvelles. C'est de ce moment qu'apparaissent tous ces médicaments synthétiques qui, après de sérieux essais physiologiques, viennent enrichir le domaine de la thérapeutique moderne.

Le rôle des *ferments* s'éclaircit peu à peu. Le pharmacien BUSSY découvre l'action hydrolisante de l'émulsine et de la tyrosine ; BOURQUELOT et BERTRAND étudient plus particulièrement la chimie des oxydases. Ces notions nouvelles amènent ces savants à envisager tout spécialement les phénomènes d'oxydation chez les plantes et à préconiser la stabilisation

des végétaux — l'expérimentation physiologique servant ici aussi de moyen de contrôle — avant leur utilisation pharmaceutique.

Les théories nouvelles de la *biochimie végétale* et plus spécialement les connaissances plus approfondies sur le mode d'action des ferments suscitent un très grand nombre de travaux de phytochimie. Depuis 1912 Bourquelot et son Ecole réussissent à préparer les glucosides par voie biochimique. Parmi les chercheurs qui se sont spécialisés dans ces questions, notons encore en France Hérissey, Bridel, Aubry ; en Belgique, Wattiez. Ces pharmaciens distingués pénètrent de plus en plus le sujet et y vont, actuellement encore, chacun de leur contribution à la phytochimie [1].

L'étude détaillée de la composition chimique intime des végétaux a pour conséquence immédiate un retour en faveur de la théorie de la quintessence établie par Paracelse ainsi que nous l'avons signalé plus haut. On s'aperçoit de plus en plus que l'activité thérapeutique des plantes n'est pas uniquement due à la présence d'un seul principe déterminé dont les propriétés à l'état isolé sont parfaitement établies, mais que cette action dépend également du complexe chimique naturel dont l'activité totale est, de loin, supérieure à celle propre à tel ou tel constituant pris en particulier. Aussi l'étude des complexes synergiques est-elle, en ce moment, en très grand honneur et c'est là ce qui explique la vogue croissante des préparations modernes constituées par l'ensemble des principes actifs des drogues, telles que le *pantopon*, le *pavéron*, la *pandigitale*, etc...

Les découvertes de Pasteur — qui ne fut pas phar-

[1] Depuis décembre 1931, le décès inopiné du très regretté savant professeur Bridel, a privé la science phytochimique d'un de ses chercheurs les plus dévoués.

macien mais dont le génie scientifique s'éveilla au cours d'un stage pharmaceutique — introduisirent dans les mœurs la pratique de la stérilisation qui fut bientôt étendue aux objets de pansement et à la chirurgie. Après que Limousin eut fait connaître ses ampoules, une vogue considérable fut réservée à la médication hypodermique et c'est ainsi que les solutions de principes actifs, les vaccins, les sérums, occupent, de nos jours, une place si remarquable dans la thérapeutique.

Le renouveau dont jouit la *zoothérapie* — succédant avec plus ou moins de retard à l'usage médical du sang de vipère, du cœur de crapaud, de la poudre de crâne, de l'extrait de cornes de cerf, etc... — est dû principalement à la découverte des sécrétions internes que firent Claude Bernard et Brown Séquard. L'opothérapie a pris, à la suite des observations de ces auteurs, un développement considérable dont il convient de ne pas sous-estimer l'importance.

Par ce qu'établie sur les bases de la bactériologie, de la physiologie et de la chimie, une nouvelle science progresse chaque jour, ouvrant à l'expérimentation et à l'étude chimique des champs nouveaux et immenses : c'est l'*analyse médicale*.

Alors que dans certains pays, comme la France, par exemple, elles sont presque exclusivement aux mains des pharmaciens, les analyses biologiques viennent, enfin, d'être introduites dans nos nouveaux programmes universitaires parce qu'elles répondent, dans les campagnes surtout, ainsi que dans les petits centres où les médecins sont éloignés des laboratoires, à un besoin réel du corps médical.

*
* *

On a dit du XXe siècle qu'il marquait l'ère du *machinisme.* C'est une assertion qui se vérifie tout spécialement dans notre domaine.

Chez nous, en effet, l'art pharmaceutique a donné à l'industrie une occasion exceptionnelle de développement en raison de l'orientation nouvelle que le pharmacien moderne fut amené à prendre. Les raisons de cette évolution ne doivent pas se rechercher dans un manque de connaissances ou de savoir : c'est la multiplicité des services exigés actuellement du pharmacien ; l'immixtion de l'Etat dans l'établissement des honoraires pharmaceutiques, la réduction exagérée de ces honoraires, la bureaucratisation de la profession, qui ont mis le pharmacien d'aujourd'hui dans l'obligation de se livrer, malgré lui, à la tutelle de l'industrie.

L'outillage mécanique a, de plus, inondé le marché de formes pharmaceutiques nouvelles — comprimés, granulés, ampoules —. D'autres formes délicates — dragées, sparadraps — sont, de nos jours, préparées industriellement dans des conditions essentiellement favorables et surpassent, lorsque leur fabrication a été sérieusement contrôlée, en présentation les produits similaires qu'une main, si habile fût-elle, pourrait préparer.

La conséquence la plus directe et la plus grave de cette intrusion de l'industrie dans la profession pharmaceutique, c'est la diffusion de la *spécialité.* Cette dernière venue a pris, en très peu de temps, une importance telle qu'elle menace aujourd'hui les fondements mêmes de notre art.

Et cependant, d'autre part, la mécanique industrielle a provoqué des transformations heureuses dans le matériel de production. C'est ainsi que les appareils d'épuisement et d'évaporation se sont perfectionnés ; la lixiviation a succédé à la macération

et s'est révélée supérieure à elle. La distillation simple a fait place à la distillation sous pression et même à la distillation dans le vide. Ces méthodes nouvelles ne touchent pas à la molécule albuminoïdique la plus fragile : c'est ce qui explique leur fortune et leur généralisation à toutes les solutions extractives délicates.

Des concasseurs, des pulvérisateurs, des tamis puissants permettent l'obtention rapide de produits impeccables dans des conditions particulièrement économiques. Des malaxeurs, des mélangeurs, des émulsionneuses perfectionnées assurent une fabrication soignée et parfaite.

Les procédés de stérilisation, quoique d'introduction plus récente, s'améliorent eux-mêmes sensiblement en trouvant une application remarquable dans l'industrie pharmaceutique. L'aseptisation des boîtes de pansements par la vapeur saturée, par exemple, a été récemment perfectionnée de telle façon que, de nos jours, on est arrivé à garantir une stérilisation parfaite en opérant en vapeur saturée sous pression à 125° au milieu de vapeur pure, rigoureusement privée d'air (brevet Buot) (231).

On voit, dès lors, par ces quelques faits, que si la mécanique enlève au pharmacien une partie de sa pratique professionnelle en industrialisant les préparations les plus remarquables de son art, elle a, par contre, ouvert dans ce domaine tout un nouveau champ d'activité tant pour l'ingénieur que pour le pharmacien lui-même.

*
* *

Voilà donc la situation actuelle telle qu'elle nous apparaît. Elle répond à des besoins nouveaux qui trouvent leur source dans les transformations pro-

fondes qui se sont produites dans le monde économique depuis, principalement, la période d'après-guerre.

Elle nécessite une révision complète de nos conceptions traditionnelles. La difficulté devant laquelle chaque profession en général, et la nôtre en particulier, se retrouve aujourd'hui est celle de l'organisation d'un ordre nouveau correspondant au stade d'évolution auquel les peuples sont parvenus.

A ce nouveau tournant de l'histoire évolutive de la pharmacie, c'est avec cette orientation nouvelle qu'il convient de compter désormais.

Faisant, en conséquence, le bilan actuel de la situation créée à la profession pharmaceutique nous constaterons, d'une part, que la mécanique, la phytochimie, la sérothérapie et l'opothérapie ont marqué les principaux progrès scientifiques et matériels de la pharmacie du XXe siècle, tandis que, d'autre part, ces mêmes innovations ont précisément, par leur industrialisation, amoindri la pratique professionnelle.

Faut-il le regretter ?

Il nous paraît que non.

Car si nous recherchons maintenant la façon dont il convient de réagir pour maintenir l'intégrité du privilège qui est à la base de la profession pharmaceutique depuis son origine, nous constaterons que le seul salut de la pharmacie réside dans son élévation scientifique.

Nous savons qu'en Chine cet art est demeuré stationnaire, pendant des siècles et des siècles, faute de l'élément scientifique vivificateur. Nous avons vu, en Europe, ces poussées évolutives survenir à la période égyptienne quand on a imposé l'observation comme moyen d'investigation ; lors de l'invasion arabe, quand la pharmacie est devenue

purement expérimentale ; à l'époque rosicrucienne, lorsqu'elle a posé le problème chimique dans toute son ampleur. Nous l'avons vue sortir triomphante de la lutte engagée contre les épiciers et les médecins grâce à son propre prestige.

Renforçons donc l'armature scientifique de la profession et des horizons nouveaux s'ouvriront devant nous. « L'ancien art pharmaceutique, a dit Goris, est fort heureusement, pour une grande partie, remplacé par des nouvelles techniques, toutes subordonnées aux directives scientifiques à l'élaboration desquelles elle continue à concourir activement. » (232).

C'est pourquoi le pharmacien d'avenir devient de plus en plus un homme de recherches contrôlant, analysant dans son laboratoire les médicaments qu'il délivre et qu'il couvre de sa responsabilité. Et c'est précisément dans cette responsabilité pharmaceutique que réside la source de la considération et du crédit qui ont toujours été, depuis ses origines, l'apanage de notre profession.

Les pratiques biochimiques et microscopiques sont largement ouvertes à la pharmacie. Les techniques biologiques et bactériologiques entrent peu à peu dans nos mœurs : elles feront bientôt du pharmacien le collaborateur fidèle du médecin en vue du contrôle de certains diagnostics.

Alors qu'en France, par exemple, c'est au pharmacien que l'on a recours pour les analyses de liquides pathologiques, d'eaux potables, de substances alimentaires, de matières toxiques, d'engrais, ainsi que pour les recherches physiologiques et bactériologiques, les enseignements de chimie biologique — nouveaux en Belgique — vont augmenter encore notre capacité scientifique. Ils rapprocheront, dans une même corporation de chercheurs et méde-

cins et pharmaciens et chimistes et biologistes. Le but commun auquel chacun d'eux concourra en apportant sa contribution modeste sera l'élargissement de la voie qui conduit au bien-être social.

*
* *

Nous n'en dirons pas davantage sur les tendances de la pharmacie au cours du XXe siècle. Ce chapitre exigerait, à lui seul, des développements tellement considérables que force nous est de laisser là cet exposé succinct et imparfait, nous réservant toutefois d'étudier prochainement le problème de la pharmacie moderne dans toute son ampleur avec ses techniques et ses conceptions nouvelles.

L'exposé de cette orientation particulière des sciences pharmaceutiques fera donc l'objet d'un ouvrage d'ensemble qui viendra, en quelque sorte, compléter celui-ci.

En attendant, il convient de n'attribuer aux questions effleurées au cours de ce dernier chapitre qu'un intérêt indicatif et de considérer, pour le surplus, qu'à côté des quelques points ci-dessus indiqués il existe, en outre, tout un ensemble d'autres facteurs importants que nous aurons l'avantage de préciser ultérieurement.

Conclusion

> Il importe peu, en réalité, que celui qui a semé ne récolte pas. Il suffit que la récolte grandisse.
>
> GUSTAVE LE BON (233).

Après avoir parcouru les principales étapes de l'évolution des sciences pharmaceutiques, nous voici arrivé au seuil de cet ouvrage. Le lecteur aura pu constater que nous avons tenté, au cours de cette étude, de fixer l'élévation graduelle de cette science d'application en établissant, pour chacun des stades évolutifs par lesquels la pharmacie a passé, autant que possible la mesure dans laquelle les éléments extérieurs ont nécessairement agi sur elle [1].

Nous avons, chaque fois qu'il nous l'a été permis, fait parler abondamment les textes — et peut-être nous fera-t-on le reproche d'avoir, de la sorte, démesurément alourdi, par places, notre exposé —. Nous avons recherché parmi les auteurs contemporains des faits ceux qui nous paraissaient les plus indépendants et les plus intègres. Et pourtant, il ne nous a pas toujours été possible de nous baser, comme nous l'aurions souhaité, sur des données exclusi-

[1] « Si pour chaque événement l'on devait étudier la succession des causes éloignées qui le déterminèrent, l'histoire deviendrait impossible. Il faut donc se résigner à l'étude des causes immédiates, puis à l'examen sommaire des influences générales ayant agi pendant longtemps pour les créer. » G. LE BON (8).

vement historiques, les moins discutables et les plus sûrs de nos moyens d'investigation.

En effet, tout ce qui concerne l'origine de l'art médico-pharmaceutique, par exemple, échappe entièrement à l'action de la méthode historique. Pour remplir cette lacune, il convient alors de recourir à des hypothèses. Celles-ci nous sont fournies, avec plus ou moins d'approximation bien entendu, par la comparaison de ce qui se passe actuellement chez les peuplades non civilisées, c'est-à-dire chez les tribus les moins évoluées.

Force nous fut, en conséquence, d'utiliser les méthodes comparatives là où tout document historique manquait pour nous permettre de rapporter ou d'interpréter les faits. Et c'est précisément cette interprétation personnelle des événements aussi bien que l'application judicieuse et raisonnée des méthodes déductives à chaque tournant de l'histoire évolutive qui font l'originalité d'un travail historique. C'est ce qui en fait, également, tout l'intérêt.

C'est pourquoi il nous a paru qu'il n'était pas totalement superflu de représenter l'évolution des sciences pharmaceutiques à travers les siècles comme un travail lent et continu, mais qu'il y avait également quelqu'intérêt à en noter le cours tortueux et les caprices depuis l'orée du monde jusqu'au seuil des temps modernes. Nous savons que ce besoin inné d'utiliser les avantages et d'éviter les inconvénients du milieu parmi lequel l'Homme évolue est devenu, pour l'individu, une nécessité de recherches et d'études. Curiosité impérieuse autant que naturelle commandée par le besoin de savoir ; croyance aveugle au progrès indéfini dépassant la sphère des phénomènes observables ; « nécessité absolue de connaître l'incognoscible » ; loi sociale à laquelle n'échappe aucun cerveau évolué.

« L'homme est devenu un animal philosophe », écrit Le Dantec, avec infiniment de vérité. « Sa curiosité l'a conduit à de grandes découvertes qui ont étendu prodigieusement son domaine ; elle l'a amené aussi à des recherches parfaitement inutiles, en apparence... On ne sait d'ailleurs jamais ce qui résultera d'une découverte dans un domaine quelconque, et c'est pour cela que nul n'a le droit de parler de recherches inutiles. » (234).

Et cela est tellement vrai pour cette partie de l'activité humaine qui nous occupe que nulle part ailleurs mieux qu'en pharmacie, on ne trouve application plus judicieuse de cette pensée.

*
* *

Bercé sur le radeau de l'Espérance, l'Homme « naviguant sur l'Océan des évolutions, n'atterrit jamais » et jamais n'arrivera au port.

« Chose mouvante parmi les choses mouvantes », il passera sa vie à lutter contre la coalition des éléments et, après lui, les générations qui suivront prendront sa place au gouvernail.

La routine, les préjugés, l'ignorance sont autant d'écueils que l'Homme rencontre au cours de sa route laborieuse. Se heurte-t-il aux questions d'intérêt, à l'orgueil, à l'hypocrisie ? La tâche pour laquelle il combat en devient moins aisée. Perd-il confiance en ses propres forces, en sa propre destinée ? Il abandonne, à l'occasion de son propre naufrage, le radeau qui le transportait et qui passe en des mains plus averties. De telle sorte qu'un autre reprend toujours la lutte vers l'Infini avec un peu plus de courage et infiniment plus d'espérance !

C'est pourquoi, envisagée dans ses fins, c'est-à-dire dans « l'orientation qui lui est attribuée par l'étude

de l'évolution : une tendance graduelle à mettre plus d'équilibre dans la nature » (235), la science pharmaceutique apparaît à celui qui pense comme la résultante d'une succession infinie d'acquisitions autonomes, délibérément affranchies de tout système et de toute influence, œuvre complète par elle-même, grande et belle, susceptible de nombreuses perfections encore puisqu'œuvre essentiellement humaine.

*
* *

Du fait que le monde « en perpétuel devenir » emporte dans sa progression des restes du passé, pouvons-nous conclure que l'effort individuel en faveur du Progrès est le but essentiel de notre Vie ?

Nous le pensons mais à la condition, toutefois, de ne pas attribuer à la Nature une finalité qui n'existe probablement pas mais que l'Homme s'est, en fait, librement consentie en se donnant un but esthétique qui résulte de la conception d'un mieux-être plus ou moins lointain. Car « tout se passe, écrit Prins, de façon à nous faire admettre chez les hommes une force intelligente tendant à un but ». (236).

Sans préjuger de la question de savoir si ce but représente une réalité objective ou n'est qu'une production subjective de nos aspirations, comment, dès lors, ne pas comprendre tout le symbolisme de cette admirable pensée du génie latin :

« Les dieux ont mis dans l'homme une âme immortelle afin qu'il y ait des êtres terrestres pour imiter l'ordre céleste par la régularité et la constance de la vie. » (237, XXI.) ... des êtres terrestres d'esprit indépendant, capables de consentir les plus purs sacrifices pour la réalisation d'un Idéal de bonheur auquel ils savent, cependant, ne pouvoir atteindre jamais.

Index bibliographique

1. **Gustave le Bon**, Psychologie des temps nouveaux. Paris 1927.
2. **Rév. Robert H. Murray**, The history of the political Science from Plato to the Present. Cambridge 1926.
3. **G. Gérard**, Sociologie générale.
4. **Cap**, Histoire de la Pharmacie aux temps fabuleux et chez les Egyptiens, les Israélites, les Hindous et les Chinois. *Journ. Pharm.*, Anvers 1847.
5. **Coste**, Les Principes d'une Sociologie objective, 1899.
6. **Rollin**, De la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres. Paris 1770.
7. **Kozlowski**, La Sociologie, ses rapports avec les autres sciences et la philosophie. 1921.
8. **Gustave le Bon**, Les bases scientifiques d'une philosophie de l'Histoire. Paris 1931.
9. **Thucydide**, La guerre du Péloponèse.
10. **Aug. Comte**, Philosophie positive.
11. **Castiglioni**, Histoire de la Médecine. Paris 1931.
12. **Henri Rawlinson**, Cuneiform inscriptions of western Asia.
13. **F. Sternon**, L'Evolution de l'Esprit pharmaceutique au cours des siècles. *Journ. Pharm. Belgiq.*, 1931.
14. **Duclos**, Les Remèdes nouveaux. Paris, Gauthier.
15. **Barbillion**, Histoire de la Médecine. Paris 1886.
16. **Kurt Sprengel**, Geschichte der Arzneikunde. Halle 1792-1828.
17. **Tschirch**, Handbuch der Pharmacognosie. Leipzig 1910.
18. **Lévitique**, XIV.
19. **Schelenz**, Geschichte der Pharmazie. Berlin 1904.
20. **Hoefer**, Histoire de la Chimie.
21. **Clément d'Alexandrie**, Stromates.
22. **Zosime le Panopolitain**, Manuscrit 2327, fol. 251.
23. **Hérodote**, Histoires.
24. **Homère**, Odyssée.
25. **Papyrus d'Eber.**
26. **Fourcroy**, Encyclopédie méthodique (article chimie).
27. **Reutter**, Histoire de la Pharmacie. Paris 1931.
28. **V. Loret**, L'Egypte au temps des Romains. Paris 1889.

29. **Pline**, Historia naturalis.
30. **Le livre des Morts.**
31. **C. P. Tiele**, Histoire comparée des anciennes religions de l'Egypte. Paris 1882.
32. **Diodore de Sicile**, Bibliothèque historique.
33. **Th. de Bordeu**, Recherches sur l'Histoire de la Médecine. Paris 1882.
34. **Salomon Reinach**, Orpheus.
35. **Leber**, Mémoire de Chiniac de la Bastide. 1769.
36. **Le livre d'Ezéchiel le Prophète.** Version Ostervald.
37. **Reutter**, Traité de Matière médicale et de Chimie végétale. Paris 1923.
38. **Le livre de Nahum le Prophète.** Version Ostervald.
39. **Cap**, Histoire de la Pharmacie aux temps fabuleux, chez les Grecs, les Romains et les Celtes. *Journ. Pharm.*, Anvers 1847.
40. **Homère**, Iliade.
41. **Azavantinos**, L'Asclepieion d'Epidaure. Leipzig 1908.
42. **Tertulien**, Liber de anima.
43. **P. Kawadias**, Les fouilles d'Epidaure. Athènes 1893.
44. **P. Girard**, L'Asclepieion d'Athènes. 1881.
45. **Reuvens**, Monuments égyptiens du musée de Leyde. 1830.
46. **Cap**, Influence des écoles philosophiques de l'antiquité sur les progrès des sciences physiques naturelles et médicales. *Journ. Pharm.*, Anvers 1847.
47. **Dierbach**, Die Arzneimittel des Hippokrates. 1824.
48. **Aristote**, Eudemeia VIII.
49. **Theophraste**, Historia plantarum.
50. **Aristophane**, Thesmophoriazusae.
51. **Hippocrate**, De flatibus.
52. **Hippocrate**, De diaeta.
53. **Hippocrate**, De locis.
54. **Philolaüs**, Fragmenta Philosophorum graecorum.
55. **Houssaye**, Aspasie, Cléopâtre, Théodora. 1890.
56. **Ueberweg**, Grundriss der Geschichte der Philosophie. 7e éd., 1886.
57. **Gibbon**, Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain.
58. **Belly**, Les civilisations détruites.
59. **Platon**, Phédon.
60. **Goethe**, Faust.
61. **Celse**, Historia rei herboriae.
62. **Celse**, De arte medica.

63. **Cap,** Ecole méthodique. Asclépiade, Thémison. *Journ. Pharm.*, Anvers 1848.
64. **Caton,** De Re rustica seu de Agricultura.
65. **Saint Augustin,** De civitate Dei.
66. **V. Pareto,** Traité de Sociologie générale. 1917.
67. **Lucius Apuleius,** Herbarium.
68. **Juvénal,** Satires.
69. **Galien,** Opera. Kühn 1821-1833.
70. **Marc-Aurèle,** Digestorum de publicanis.
71. **Oribase,** Antyllus.
72. **Capfigue,** Histoire philosophique des Juifs, depuis la décadence de la race des Macchabées jusqu'à la fin du VI[e] siècle. Bruxelles 1840.
73. **Quintilien,** Declamationes.
74. **Digesta,** édit. Krüger et Mommsen, Berlin 1867-1870.
75. **Saint Augustin,** De Nuptiis.
76. **Evangile selon saint Jean.** IX. Version Ostervald.
77. **J. G. Frazer,** Adonis, Attis, Osiris, studies in the history of Oriental Religions. London 1906.
78. **Jean Reville,** La religion à Rome sous Sévère. Paris 1886.
79. **Fr. Cumont,** Les religions orientales dans le Paganisme romain. Paris 1907.
80. **Goblet d'Alviella,** Les Mystères de Mithra dans l'Empire romain. Bruxelles 1908.
81. **Epître catholique de saint Jacques.** Version Ostervald.
82. **A. Westphal,** Jésus de Nazareth.
83. **H. Hückel,** Du mysticisme à la Médecine. Thèse doctorat, Strasbourg 1931.
84. **Krappe,** Mythologie universelle. Article Dioscurisme. Paris 1930.
85. **Jahn,** Berichte über die Verhandlungen, etc.. 1855.
86. **Actes des apôtres.** Version Ostervald.
87. **L. Figuier,** Les Mystères de la Science. Autrefois. Paris.
88. **Manuscrit hébraïque d'Avicenne.** Bibl. Univ. Bologne.
89. **J. C. Houzeau,** Bibliographie générale de l'Astronomie. 1887.
90. **Viardot,** Essai sur les Arabes d'Espagne.
91. **Reutter,** Comment nos Pères se soignaient, se parfumaient et conservaient leurs corps. Paris 1917.
92. **Evangile selon saint Mathieu.** Version David Martin.
93. **Guy de Chauliac,** La grande chirurgie, 1363.
94. **Platearius,** Liber de simplici medicina dictus circa instans.
95. **Guibert,** Epistola ad Odon.
96. **Fourcroy,** Système des connaissances chimiques et de leurs

applications aux phénomènes de la nature et de l'art. Paris an IX.
97. **Olaeus Borrichius,** De ortu et progressu chemiae.
98. **M. Berthelot,** Les origines de l'alchimie. Paris 1885.
99. **Papyrus de Leyde,** Manuscrit 2327.
100. **Manuscrit de saint Marc.**
101. **Jean d'Antioche,** Extraits de Constantin Porphyrogénète (VII[e] siècle).
102. **Julius Paulus,** Ad legem Corneliam de sicariis et veneficis.
103. **Lebeau,** Discours du Solstice d'Eté. 5819.
104. **L. Figuier,** L'alchimie et les alchimistes. Paris 1860.
105. **Wittemans,** Histoire des Rose-Croix. Paris 1925.
106. **Fama Fraternitatis,** traduit de l'allemand du texte original par E. Çoro. Paris 1921.
107. **Virey,** Traité de Pharmacie théorique et pratique. Paris 1819.
108. **Schwaeblé,** Les pierres vivent et meurent. Paris 1912.
109. **Crollius,** Traicté des signatures ou vraye et vive anatomie du grand et petit monde.
110. **Malvéric,** La médecine hermétique des plantes ou l'extraction des quintessences par l'art spagyrique. Paris.
111. **Van Helmont,** Ortus medicinae vel opera et opuscula omnia. Lugd. 1656.
112. **Dorvault,** L'Officine. Edit. 1648.
113. **Claude Dariot,** La connaissance des maladies, 1589.
114. **Justinien,** Institutes.
115. **Goris,** Mercurius triumphator. Lugduni 1717.
116. **Ulrich de Hutten,** De guaiaci medicina et morbo Gallica. Moguntiae 1519.
117. **Fabre,** Traité des maladies vénériennes. 1765.
118. **F. Mazade,** L'Avarie dans le Corps de ballet de l'Opéra et les « Grands Remèdes » aux environs de l'an 1750. *Medicina,* avril 1909.
119. **Lalanne,** Curiosité des traditions.
120. **Dioscoride,** De Materia medica. Ed. Sprengel, 1830.
121. **Jacques Perreau,** Rabbat-joye de l'antimoine triomphant.
122. **Jean Lami,** La querelle de l'Antimoine. *Medicina,* janv. 1908.
123. **Sergeysels,** Historique des Apothicaires de Bruxelles. *Journ. Pharm. Belg.,* 1930.
124. **R. Blanchard,** Epigraphie médicale. Corpus inscriptionum ad medicinam biologicamque spectantium. Paris 1915.
125. **Plaute,** Aet. III/IX.
126. **Cheylud,** Les anciennes corporations des médecins, chirurgiens et apothicaires de Murat.

127. **Michel Dusseau**, Enrichid ou Manipul des Miropoles. Lyon 1561.
128. **Leclair**, Histoire de la Pharmacie à Dunkerque. 1927.
129. **Frisson**, Les épiciers apothicaires et les poivriers de Montpellier dans le cadre communal au moyen âge. *Journ. Sc. Pharmacol.*, 8 et 9, 1931.
130. **Maistre Lisset Benancio**, Déclaration des abuz et tromperies que font les apothicaires... Lyon 1557.
131. **Molière**, Le malade imaginaire.
132. **Le roman de Renart le contrefait**, publié par Gaston Raynaud et Henri Lemaître. Paris 1914.
133. **Archives départementales de la Seine-Inférieure**, d'après **Liot** : La vie professionnelle d'autrefois. *Bull. Sc. Pharmacol.*, 1915.
134. **Registre des délibérations de la Communauté des Apothicaires de Dieppe**, d'après **Liot** : La vie professionnelle d'autrefois. *Bull. Sc. Pharmacol.*, 1915.
135. **Diplôme d'apothicaire délivré par Fayon en 1708 à Louis Geoffroy**, d'après **P. Dorveaux.** *Bull. Sc. Pharmacol.*, 1911.
136. **Ordonnance du Magistrat de Bruxelles** du 18 avril 1650 ; d'après **Sergeysels**, *op. cit.*
137. **Em. Rivière**, Les Apothicaires parisiens au XVIe siècle. Paris 1914.
138. **Archives de la Corporation des Epiciers-droguistes de Bruges**, 1653, d'après **de Meyer** : Origine des apothicaires de Bruges. Bruges 1842.
139. **V. Pasquier**, Feu Pierre Coudenberg, pharmacien belge du XVIe siècle... *Journ. Pharmac.*, Anvers 1845.
140. **P. Barthélémy**, Histoire des apothicaires marseillais du XIIIe siècle à la Révolution.
141. **de Meyer**, Origine des apothicaires de Bruges. Bruges 1842.
142. **François Hue**, La communauté des chirurgiens de Rouen, 1407-1791.
143. **Jean de Renou**, Institutiones pharmaceuticarum. Paris 1608 et Lyon 1637.
144. **Le Fébure de saint Ildephont et de Cézan**, L'Etat du médecin, chirurgien et pharmacien en Europe pour l'année 1776.
145. **Jaussin Louis Armand**, Avis important au Public touchant plusieurs remèdes particuliers. *Mercure de France*, avril 1760.
146. **P. Dorveaux**, Le serment des apothicaires chrétiens et craignant Dieu. *Bull. Sc. Pharmacol.*, 1914.
147. **Symphorien Champier**, Castigiones seu emendationes pharmacopolarum sive apothecariorum. Lyon 1532.

148. **P. Dorveaux,** Apothicaire sans sucre. *Bull. Sc. Pharmacol.*, Paris 1911.
149. **Pierre Braillier,** Déclaration des abus et ignorances des médecins, œuvre très utile et profitable à un chascun studieux et curieux de sa santé. Lyon 1557.
150. **Jean Surrhel,** Apologie des médecins contre les calomnies et grands abus de certains apothicaires.
151. **Lisiet Benancio,** Les articulations de Pierre Braillier, apothicaire de Lyon, sur l'apologie de Jean Surrhel. 1558.
152. **Laurent Joubert,** Erreurs populaires et propos vulgaires touchant la médecine et le régime de santé, expliquez et réfutez par... Bourdeaux 1579.
153. **Ph. de Marnix de Sainte-Aldegonde,** Tableau des différends de la religion. Bruxelles 1857.
154. **Guy Patin,** Lettres. Edit. Reveillé. Paris 1846.
155. **Compte rendu des séances** du 5 juillet et du 19 juillet 1853 de la Société de Pharmacie d'Anvers. *Journ. Pharmac.*, Anvers 1853.
156. **Pijpers,** Considérations sur la législation pharmaceutique belge. 1844.
157. **Montaigne,** Essais.
158. **Descartes,** Discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans la science. 1637.
159. **Baumé,** Eléments de Pharmacie. Paris 1773.
160. **Francqui,** Des progrès et de l'influence de la chimie moderne. Discours rectoral. Bruxelles 1868.
161. **Salmasii,** Plinianae Exercitationes.
162. **Lemery,** Lexicon pharmaceutique. Pharmacopée universelle. Paris 1734.
163. **Ruteboeuf,** Herberie.
164. **Marbode,** Lapidarius seu de lapidibus pretiosis.
165. **Boetius,** Histoire des Pierres précieuses, 1647.
166. **Orphée,** Lithiques.
167. **Boutarel,** Les vertus des Pierres précieuses.
168. **Basile Valentin,** Allégorie de la Sainte Trinité et de la pierre philosophale.
169. **Astruc,** La pharmacie galénique du passé. Autrefois. Marseille 1923.
170. D'après **Claude Valgelas,** Conservation de la santé et prolongation de la vie. Paris 1610.
171. **Christoforo a Costa,** Traité des drogues et des médicaments qui naissent aux Indes. Traduction Anthoine Colin. Lyon 1619.

172. D'après **Malgaigne,** cité par **S. Jaccoud,** Eloge académique. 1903.
173. **Geoffroy,** De la matière médicale. Paris 1557.
174. **P. A. Matthiolus,** Annotationes Dioscoridis. Lyon 1579.
175. **Pomet,** Histoire générale des drogues simples. Paris 1694.
176. **Carnot,** Opothérapie. Paris 1911.
177. **Delpeuch,** La goutte et le rhumatisme.
178. **Primerose,** De Vulgienoribus in medicina. Amsterdam 1639.
179. **Charras,** Pharmacopœa regia galenica et chymica. 1691.
180. **J. Liebaut,** Quatre livres de secrets de médecine.
181. **Lévitique,** 3e livre de Moïse. Version Kahn.
182. **Van der Wiel,** d'après **Carnot, Opotherapie,** p. 9.
183. **La diathèse urique à travers les âges.** Paris 1909.
184. **Jean Bodin,** Théâtre de la Nature.
185. Pharmacopée raisonnée de **Schroeder.** Lyon 1648. Traité du choix des médicaments de **Ludovicus.** Lyon 1710. Commentés par **Ettmüller.**
186. Sonnets de **Courval** ou Satyre contre les Charlatans et pseudo-médecins. Paris 1610.
187. **de Heredia,** Historia verdadera de la conquista de la Nueva España. Mexico 1904.
188. **Zimmermann,** De l'expérience. 1774.
189. **Mme de Sévigné,** Lettre à Mme de Grignan, 23 octobre 1671.
190. **Comtesse de Genlis,** Zuma ou la découverte du quinquina. Paris 1817.
191. **Em. Perrot.** Quinquina et quinine. Paris 1927.
192. **F. Torti,** Therapeutica specialis ad febres periodicas perniciosas. 1709.
193. **Mercure Galant.** Oct. 1680, pp. 264-279.
194. **Weddel H. A.,** Histoire naturelle des quinquinas. Paris 1849.
195. **Monard Nicolas,** Histoire des simples médicaments nouvellement apportés des terres neuves. 1602.
196. **Piedro de Cierza,** Chronica del Peru. 1554.
197. **Génèse.** Version Kahn.
198. **Cantiques des Cantiques** de Salomon. Version abbé de Vence.
199. **J. H. Silvester,** De la mandragore employée anciennement comme anesthésique. *Journ. Pharmacol.*, Anvers 1849.
200. **J. B. Porta,** Sur la Magie naturelle. Medicamenta somnifera.
201. **Monteil,** Histoire des Français, des divers Etats aux cinq derniers siècles. 1827 et *seq.*
202. **Molière,** Le médecin malgré lui.
203. **Gilbert,** L'art de prescrire. Paris 1920.
204. **Quicherat,** Histoire du Costume en France. 1875.

205. **Elie a Piganiol de la Force,** Description de Paris. 1765.
206. **Gérardin,** Histoire et Pharmacologie de l'Eau de Mélisse des Carmes. Sézanne 1909.
207. **A. Sorel,** d'après **Reutter,** Histoire de la Pharmacie, page 288.
208. **Mme de Sévigné,** Lettre à sa fille. 16 octobre 1675.
209. Idem. 20 octobre 1675.
210. **Bouvet,** L'élixir de Garrus. *Bull. Sc. Pharmacol.*, avril-mai 1931.
211. **H. Coulon,** La communauté des Chirurgiens-Barbiers de Cambrai. Paris 1908.
212. **Noël et Charpentier,** Nouveau dictionnaire des origines. Paris 1833.
213. **Astruc,** La pharmacie galénique du passé. Aujourd'hui. Marseille 1923.
214. **Pictet,** La constitution chimique des alcaloïdes végétaux. Paris 1897.
215. **Errera, Maistriau, Clautriau,** Premières recherches sur la localisation et la signification des alcaloïdes dans les plantes. 1886.
216. **Clautriau G.,** Localisation et signification des alcaloïdes dans quelques graines. 1894.
217. **Jorissen,** Les phénomènes de la germination. 1886.
218. **Lemery,** Pharmacopée Universelle. 1734.
219. **Lami Jean,** La vie et la mort de la Thériaque. *Medicina*, fév. 1909.
220. **Dian,** Memorie sulle condizioni, etc. Orosi 1891.
221. **Laurent Catelan,** Démonstrations publiques des ingrédiens de la thériaque, etc... 1607.
222. **Fluckiger,** Bernische Beitrage zur Geschichte der Pharmazie. Zurich 1893.
223. **Nicolas Houel,** Le premier livre de la thériaque qui contient plusieurs questions générales et particulières. Paris 1573.
224. **La Thériaque,** Iconographie médico-pharmaceutique. Lille 1906.
225. **Le vrai Médecin des Pauvres.** 1848.
226. **Cabanès,** La goutte et l'humour. Paris.
227. **Cabanès et Witkowski,** L'Esprit d'Esculape. Paris.
228. **Van Bastelaer,** Faut-il étendre l'emploi médical des principes immédiats chimiquemnet définis, etc... Rapport officiel présenté à la Section de Pharmacie d'Anvers. 1876.
229. **Jandun,** De laudibus Parisius IV. Paris 1867.
230. **G. Barnich,** Principes de Politique positive d'après **Solvay.** Bruxelles 1919.

231. **Jeunet**, Stérilisation par la vapeur humide. *Revue Cooper*, 1928.
232. **Goris**, Leçon inaugurale du cours de pharmacie pratique. 1926.
233. **G. le Bon**, L'Evolution de la Matière. Paris.
234. **Félix Le Dantec**, De l'Homme à la Science. Philosophie du XXe siècle. Paris 1930.
235. **Goblet d'Alviella**, Religion et Superstition de la Vie. Bruxelles 1910.
236. **Ad. Prins**, L'Evolution et la conception matérialiste de l'Univers. Bruxelles 1907.
237. **Ciceron**, De Senectute.
238. **L'Evangile selon saint Marc**. Version Ostervald.
239. **Pouchet**, Histoire des Sciences naturelles au moyen âge. Paris 1853.
240. **Em. Perrot**, Quinquina et quinine. Paris 1926.
241. **Ch. Lalo**, Aristote. Paris 1922.
242. **Coutière**, Le monde vivant. Paris 1930.

TABLE DES MATIÈRES



Imp. G. Thone, Liège (Belgique) 11-32



Imp. G. THONE
LIÈGE (Belgique)